



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Rôle de l'inventaire dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés : cas des *Mahi* du Bénin

Présenté par

Esther Syntyche Vihounkpan

Pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : Culture et Communication

Spécialité : Gestion du Patrimoine Culturel

Le 09 Avril 2015

Sous la direction de : **Pr. Laurier Turgeon**

Titulaire de la chaire de recherche du Canada en Patrimoine Ethnologique/Université Laval

Sous la codirection de : **Dr. Didier Houenoude**

Chef adjoint de département d'Histoire et Archéologie de la Faculté des Lettres, arts et sciences humaines / Université
D'Abomey-Calavi (Bénin)

Devant le jury composé de :

Dr. (HDR.) Jean-François Fau Président

Directeur du Département Culture,
Université Senghor

Dr. Jean-Yves Empereur Examineur

Directeur de recherches au CNRS, Centre d'Etudes
Alexandrines

Dr. Doha Sami, Examineur

Professeur adjoint, Chef du département de Tourisme,
Institut Supérieur de Tourisme, d'Hôtellerie et
d'Informatique, Seyouf (ISTHI)

Remerciements

Ce travail est le fruit de notre formation reçue à l'Université Senghor. Le parcours fut éprouvant, mais nous avons pu y parvenir, grâce au soutien et aux conseils de personnes auxquelles, nous tenons tout particulièrement à témoigner notre gratitude et notre reconnaissance. Il s'agit du :

- Professeur Albert LOURDE, Recteur de l'Université Senghor ;
- Dr Hdr Jean-François Fau, Directeur du Département Culture et Communication, pour les efforts qu'il déploie à la tête de ce département ;
- Madame Rania Adel El-Guindy, Assistante de Direction du Département Culture ;
- Monsieur Camara Abdoulaye ;
- Madame Gihane Zaki ;
- Professeur Laurier Turgeon, titulaire de la chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique, pour nous avoir encadrée, et suivie tout au long de notre travail ;
- Dr Didier Marcel Houenoudé, pour avoir co-dirigé ce travail ;
- Tous nos professeurs du Département Histoire et archéologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- Monsieur Ahmad Yassaky, de la Bibliothèque de l'Université Senghor pour sa disponibilité à nous aider dans nos recherches documentaires ;

Nos vifs remerciements sont adressés à nos directeurs de stage, Mr Biradiye Fall, chef de la programmation au Théâtre Daniel Sorano de Dakar (Sénégal), Mr Richard Sogan (précédemment Directeur du Patrimoine Culturel du Bénin) ; Mr Albert Houkpevi :

Nous remercions aussi Mr Bienvenu Akoha , Directeur du Centre des Danses Cérémonielles et Royales d'Abomey (CDCRA), Mr Zéphirin Daavo, ancien auditeur de l'Université Senghor d'Alexandrie pour leur contribution à ce travail, à Mr Alexis et Joseph Adande, nos professeurs, Gounongbé Jean Président de l'Association Mahi-Houindo, Houdéfo Claude, Conseiller du roi Tossoh Gbaguidi XIII de Savalou, Monsieur Koutinhouin Edouard ;

Nos remerciements vont aussi à titre posthume au roi Tossoh Gbaguidi, nous ne laisserons pas s'éteindre la flamme que vous avez allumée ;

Notre gratitude est grande envers tous les étudiants de la 14^{ème} promotion et plus particulièrement, nos collègues du Département Culture spécialement Paa-Ani Sanda-Nabede et nos compatriotes béninois qui ont été pour nous notre seconde famille dans ce pays ;

Nous remercions aussi HOUNGBEDJI Rodrigue, pour sa contribution à la réalisation de ce travail ;

A nos aînés, Félicien Hounwanou, Aimé M'BIDA pour avoir jeté un œil critique sur notre travail.

Dédicaces

A ma grande mère maternelle, qui m'a renouée aux valeurs culturelles de ma communauté, et à cette richesse incommensurable que sont nos traditions.

A mes parents Vihounkpan Pascal et Assen'dahi Sabine qui ont fait de moi ce que je suis, soyez en gratifiés.

A ma sœur Carmen, ma jumelle de cœur, qui a été sevrée de mon amour, trouve dans ce travail, le fruit de ces deux années d'absence.

A toi mon âme sœur, ton soutien fut pour moi, comme la goutte d'eau vivifiante pour la plante, sois en gratifié.

Résumé

Le patrimoine culturel immatériel, comprenant les savoir-faire artisanaux et artistiques, les fêtes et les rituels, la chanson, la musique et la danse est d'une importance indéniable, car il assure un sentiment d'identité et de fierté à ses détenteurs. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO vise à assurer la transmission du patrimoine culturel pour les générations futures. Adoptée en 2003, elle place le travail d'inventaire comme primordiale dans le processus de documentation et de sauvegarde des pratiques des communautés. L'article 12 de la convention exige que chaque pays signataire fasse un ou plusieurs inventaires de son patrimoine culturel immatériel. Si l'UNESCO conseille vivement les pays ayant ratifié la convention de 2003; de mener des démarches d'identification et de documentation de leur patrimoine, qui doivent passer par l'implication des communautés détentrices, les efforts engagés dans ce sens, semblent très timides, surtout dans certains pays africains où le travail d'inventaire du patrimoine immatériel n'est pas encore ancré dans les réalités. Le Bénin, ayant ratifié la convention en 2012, ni un inventaire du patrimoine immatériel, ni un cadre d'action n'ont encore été mis en œuvre. Les communautés *mahi*, objet de cette étude, peuple de tradition orale, ancrées dans leurs traditions et leurs coutumes, subissent de plein fouet, les effets du modernisme, aggravé par le phénomène de l'exode rural. Elles assistent impuissantes à la disparition de pans entiers de leur patrimoine, surtout en raison d'une faiblesse de la chaîne de transmission entraînée par le désintérêt de la jeune génération. Un inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI) des communautés, notamment celui des communautés *mahi*, devient plus que nécessaire pour endiguer ce processus de disparition. Si certains voient dans l'inventaire du patrimoine, une phase liminaire, avant tout travail de valorisation, il peut constituer à lui seul une mesure de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés. Ce travail affirme l'importance de la démarche d'inventaire et du rôle des communautés comme principales actrices dans ce processus d'identification. Après avoir montré l'importance de cette démarche, le projet d'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel des communautés *mahi* que nous proposons devrait avoir pour but d'endiguer le processus de disparition du PCI à travers l'élaboration d'une base de données multimédia en ligne du PCI de cette communauté, mais aussi contribuer à sa valorisation à travers sa diffusion sur le portail culturel du Ministère de la Culture de l'Artisanat, de l'Alphabétisation et du Tourisme du Bénin (MCAAT), et celui de l'Association *Mahi-Houindo*. Ce projet devrait permettre de jeter les bases d'une politique d'inventaire qui aura pour finalité la documentation et l'élaboration de la valorisation culturelle du territoire béninois.

Mots clés : Inventaire participatif, communautés, patrimoine culturel immatériel, communautés *mahi*, pays *mahi*, sauvegarde, Moyen Bénin, Zou- Collines.

Abstract

Intangible cultural heritage, including craft skills and arts, festivals and rituals, songs, music and dance is of a great importance because it gives identity and pride to its holders. The Safeguarding Convention of UNESCO Intangible Cultural Heritage aims to transmit cultural heritage for future generations. Since its adoption in 2003, it prioritizes inventory work as vital in documenting process and community practices saving. The Convention in its article 12, requires each signatory country to make one or more inventories of intangible cultural heritage. Though UNESCO urges countries that have ratified the 2003 Convention; to conduct identification and documentation of their heritage using an approach which involves holding communities, efforts are still faint, especially in some African countries where intangible heritage inventory is not really yet rooted. Benin have ratified the Convention in 2012, but neither intangible heritage inventory, nor policy framework have been implemented until now.

This study concerns *Mahi* communities, people full of oral tradition, rooted in their traditions and customs, but strongly facing modernism which is aggravated by rural exodus. Their heritage is entirely disappearing due to the weakness of the transmission chain caused by the lack of interest from younger generation. Communities' inventory cultural intangible heritage (CIH), like the mahi communities becomes necessary to avoid this loss process. If some see the heritage inventory as an introductory phase before any work of valuation, it may itself constitute a way of intangible cultural heritage conservation for communities. This work affirms importance of the inventory process and communities' role as main actors in this identification process. After demonstrating the importance of this approach, the project participatory inventory of intangible cultural heritage for mahi communities, that we propose should aim to avoid the CIH disappearance process through a multimedia online database development, but also contribute to value creation through its dissemination on the cultural portal of the Ministry of Culture Crafts, Literacy and Tourism of Benin (MCCLT) and Mahi-Houindo's Association portal. This project is expected to lay foundation for an inventory policy with documentation purpose and developing the cultural enhancement of Benin.

Keywords: Participatory Inventory, communities, intangible cultural heritage, *mahi* communities, *mahi* countries backup, Middle Benin, Zou-Collines.

SIGLES ET ABREVIATIONS

- BAD** : Banque africaine de développement
- CDCRA** : Centre des Danses Cérémonielles et Royales d'Abomey
- CELTHO** : Centre des langues et de la tradition orale
- DHA** : Département d'Histoire et Archéologie
- DPC** : Direction du Patrimoine Culturel
- EPA** : Ecole du Patrimoine Africain
- ERPAMAO** : Etudes et Recherches sur le Patrimoine Musical d'Afrique Occidentale
- FLASH** : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
- ICOM** : Conseil International des Musées
- ICOMOS** : Conseil International des Monuments et Sites
- MCAAT** : Ministère de la Culture de l'Artisanat, de l'Alphabétisation et du Tourisme
- PCI** : Patrimoine Culturel Immatériel
- PSCC** : Programme Société Civile et Culture
- UAC** : Université d'Abomey-Calavi
- UE** : Union européenne
- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour le Développement, la Science et la Culture

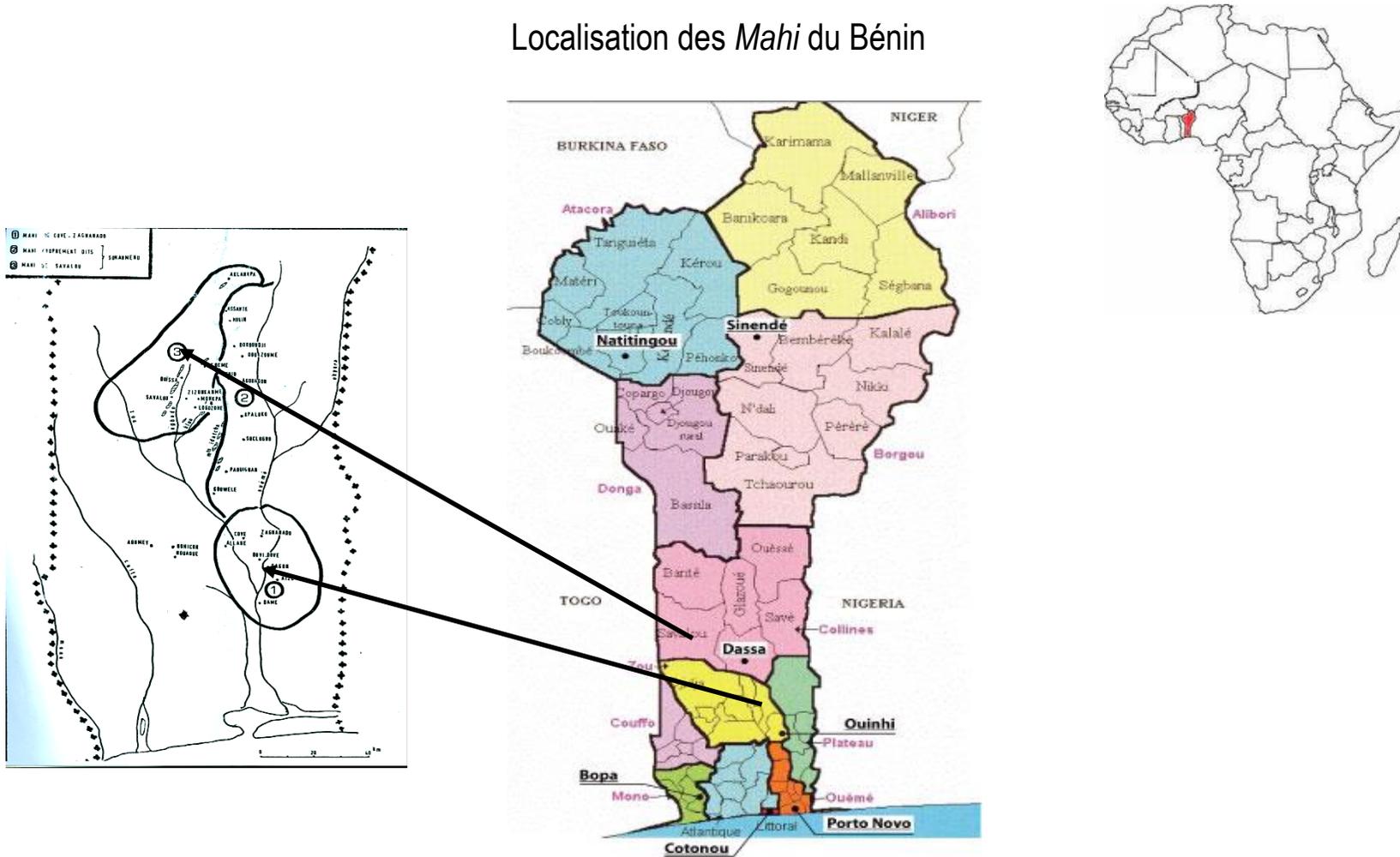
Table des matières

REMERCIEMENTS.....	I
DEDICACES	II
RESUME.....	III
ABSTRACT	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS	V
TABLE DES MATIERES	VI
CARTE	VIII
INTRODUCTION.....	1
1 L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL : UN VASTE CHANTIER EN FRICHE.....	3
1.1 L'inventaire du patrimoine culturel béninois et les lois réglementaires	3
1.1.1 Le cadre juridique de la sauvegarde du patrimoine culturel au Bénin	3
1.1.2 Les initiatives d'inventaire du patrimoine culturel béninois.....	4
1.2 Le patrimoine culturel immatériel <i>mahi</i> menacé de disparition	6
1.2.1 Les <i>Mahi</i> et leur situation géographique	6
1.2.2 Présentation sommaire du patrimoine culturel immatériel des communautés <i>mahi</i>	8
1.2.3 La nécessité d'inventorier le patrimoine culturel immatériel <i>mahi</i>	18
1.2.4 Question et hypothèses de recherche	20
2 L'INVENTAIRE ET SON ROLE DANS LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DES COMMUNAUTES.....	22
2.1 La notion de patrimoine culturel immatériel.....	22
2.1.1 Historique et évolution de la notion de PCI	22
2.1.2 L'UNESCO et le PCI : nécessité de sauvegarde d'un patrimoine fragile	23
2.1.3 Appréhensions sur la notion de PCI.....	25
2.2 La notion d'inventaire	28
2.2.1 L'inventaire et le PCI : la convention de 2003	29
2.2.2 Lien entre inventaire et sauvegarde.....	31
2.3 La notion de communauté.....	36
2.3.1 La convention de 2003, les communautés et le PCI	36
2.3.2 Ambiguïté au niveau de la définition de la notion de communauté	37
2.3.3 Communautés : acteurs clés de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel	39
3 METHODOLOGIE DE RECHERCHE ET APPORT DU STAGE	42
3.1 Approche méthodologique	42
3.2 Population d'étude et mode d'échantillonnage	42

3.3	Instruments de collecte de données	43
3.3.1	La consultation des sources écrites	43
3.3.2	Entrevues.....	45
3.3.3	L'observation directe.....	46
3.4	L'apport du stage de mise en situation professionnelle	47
	Présentation de la structure d'accueil	47
3.4.1	Acquis et apports du stage.....	48
3.4.2	Limites du stage et de l'étude	49
4	DISCUSSIONS ET PROPOSITIONS	50
4.1	Description du projet	50
4.1.1	Contexte et justification.....	50
4.1.2	Structure porteuse du projet.....	51
4.1.3	Public-cible.....	51
4.1.4	Domaine et durée de l'inventaire	51
4.2	Logique d'intervention	52
4.2.1	Objectifs.....	52
4.2.2	Résultats attendus	53
4.2.3	Activités à réaliser.....	53
4.3	Les moyens de mise en œuvre	57
4.3.1	L'équipe projet	57
4.3.2	Le partenariat.....	62
4.3.3	Plan de financement	63
4.4	Budget prévisionnel.....	64
4.4.1	Les moyens d'évaluation du projet.....	65
4.4.2	Suivi-évaluation et pérennité du projet.....	65
4.4.3	Perspectives du projet	66
	CONCLUSION	67
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	I
	ANNEXES	IX

Carte

Localisation des *Mahi* du Bénin



Source: http://www.netpublikationer.dk/um/11135/html/entire_publication.htm, et Thèse d'Etat de Koutinhoun Edouard, la vie rurale en pays *mahi* du Moyen Bénin, 1978.

Introduction

Le patrimoine culturel immatériel est fragile, il ne s'incarne dans aucune matière, il n'est sauvegardé que dans la mémoire collective. Il ne s'extériorise qu'à partir de la pratique, mais aussi à travers des personnes appelées porteurs de traditions. La convention de 2003 qui consacre la reconnaissance de l'immatériel longtemps oubliée, propose aux Etats signataires de la convention de mener des travaux de sauvegarde et de documentation qui passent par la phase liminaire qu'est l'inventaire. Au Bénin, pays situé dans la zone-ouest de l'Afrique, le travail d'inventaire officiel du patrimoine culturel immatériel n'est pas encore fait, le rapport de l'Association International des Maires Francophones (AIMF) donne une situation peu reluisante. En effet, le manque d'un travail d'inventaire ne garantit pas une connaissance du PCI. Encore moins il ne contribue à la sauvegarde du PCI des communautés qui se trouvent sur le territoire béninois. Cependant certains groupes socioculturels en souffrent moins grâce à des initiatives et des projets de valorisation. C'est l'exemple de l'ethnie *fon*, groupe majoritaire dans la région du Sud, qui est à l'origine du royaume du Danxomè. Les autres groupes ou communautés comme les *Mahi*¹ qui se trouvent dans les départements du Zou et des Collines s'en retrouvent orphelines. S'il existe de maigres informations sur l'histoire, sur la vie sociale et économique en « pays *mahi*² », il n'en est rien de leur patrimoine culturel. Certains éléments de leur patrimoine sont méconnus, faute de documentation. En réaction à cette situation, nous avons choisi de mener une réflexion sur la mise en œuvre d'un inventaire devant conduire à la connaissance et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel de cette communauté.

Ce sujet découle des constats observés sur le terrain au cours de nos recherches faisant état d'un manque d'informations et de connaissances du patrimoine culturel des communautés *mahi* du Bénin. La proposition d'un inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel des communautés concernées par cette étude devrait contribuer à la connaissance et à l'élaboration de stratégie de valorisation. Par ailleurs, les entretiens réalisés au cours de notre recherche confortent l'idée selon laquelle un inventaire semble être

¹ Tout au long de ce travail, nous allons tenir compte du fait que lorsque la première lettre du mot qui désigne est en majuscule, par exemple les *Mahi*, les *Fon*, elle fait référence à la population, par contre lorsque la première lettre est en minuscule, il s'agit d'un adjectif qui se réfère à la communauté. Exemple la communauté *mahi*, le patrimoine *fon*.

² Nous l'entendrons plutôt par l'aire culturelle *Mahi*. Sur la création de la toponymie *mahi*, selon sylvain Anignikin, elle s'explique de deux manières. La première est fondée sur le fait que la notion de pays faisait partie du vocabulaire, c'est-à-dire des termes employés par le royaume du *Danxomè*. Ce dernier aurait donc tendance à rattacher la notion de pays, aux régions qui ne sont pas rattachés au *Danxomè*. La seconde tient quant à elle, des relations qui existaient entre les populations de cette région et le *Danxomè*. Au départ, vu comme pouvant être rattaché à ce dernier et géré par le royaume de *Savalou*, son vassal, le désir d'indépendance de ces populations pendant près de 150 ans feront d'eux des éléments d'obsession pour les rois du *Danxomè*. C'est cette focalisation sur ces populations qui tenaient en échec la puissance du *Danxomè*, qui est à l'origine du concept de « pays *mahi* »

la solution la plus adéquate pour assurer la préservation et la valorisation du patrimoine culturel immatériel des communautés.

« L’Afrique de demain ne réalisera sa destinée nationale qu’en sauvegardant et en restaurant son originalité culturelle [...] », ces propos de l’historien Jean Suret-Canale traduisent l’importance que revêt la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, but principal de la convention de 2003 qui propose de placer les communautés au cœur du processus d’inventorisation. Ce sujet intitulé « **Rôle de l’inventaire dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés : cas des *Mahi* du Bénin** », se propose de mener une réflexion sur l’importance de l’inventaire dans la sauvegarde du patrimoine culturel des communautés *mahi*, mais aussi d’affirmer la place centrale de ses acteurs au sein du processus d’inventaire. Aussi, l’idée d’un inventaire participatif peut-il contribuer à la pérennité du PCI, à une meilleure connaissance et à l’élaboration de plan de valorisation des éléments inventoriés ? Afin de répondre à cette question, une recherche documentaire et des enquêtes de terrain ont été les principales étapes qui ont jalonné notre quête d’informations. Cette étude débouche sur la proposition d’un inventaire du patrimoine culturel immatériel. La démarche va s’ancre dans celle de la recherche-action développée aujourd’hui dans de nombreux projets d’inventaires du patrimoine et qui privilégient l’implication des communautés dans les initiatives déployées sur le terrain. Un tel projet aura comme impact de contribuer à la connaissance du PCI de cette communauté, de jeter les bases d’une éducation culturelle au sein de la jeunesse *mahi*. Ce projet est un décisif dans la réalisation de la carte du patrimoine culturel immatériel de tout le territoire béninois.

Pour ce faire, ce travail se décline en quatre grandes parties. La première partie s’articule autour du travail d’inventaire au Bénin, de la nécessité d’inventorier le patrimoine culturel immatériel des *Mahi*, il se consacre aussi à une présentation des communautés concernées, de leur environnement de vie et dévoile quelques éléments caractéristiques de leur PCI. La deuxième est centrée spécifiquement sur la revue de littérature et sur la compréhension des notions importantes qui jalonnent ce travail. La troisième partie, quant à elle, est consacrée à la présentation des différents outils d’investigation ayant contribué à la collecte des données et enfin la quatrième partie est consacrée à la présentation de l’outil utile à la préservation du PCI des communautés *mahi* du Bénin. Nous espérons donc que cet outil sera à la base d’élaboration de stratégies de valorisation et de promotion permettant, par ricochet, d’assurer leur transmission aux générations futures.

1 L'inventaire du PCI au Bénin: un chantier en friche

Ce chapitre est consacré à une présentation des communautés *mahi*, à leur situation géographique, et aux différentes initiatives entreprises dans une perspective de sauvegarde de ce qui fait leur identité. Mais il s'attelle d'abord à la présentation de la situation du patrimoine culturel béninois, des mesures étatiques et des initiatives menées en vue de sa préservation.

1.1 L'inventaire du patrimoine culturel béninois et les lois réglementaires

1.1.1 Le cadre juridique de la sauvegarde du patrimoine culturel au Bénin

La protection et la valorisation du patrimoine culturel font partie des prérogatives de l'Etat béninois depuis 1968. Cela s'est traduit par la prise d'une ordonnance relative à la protection des biens culturels³. Le rôle de l'Etat béninois en tant que garant et principal acteur dans le domaine culturel a été ensuite réaffirmé par la constitution du 11 décembre 1990 qui, dans son article 10, garantit le droit de la jouissance de la culture à tout citoyen⁴ ainsi que la sauvegarde et la promotion « des valeurs nationales de civilisation tant matérielles que spirituelles, ainsi que les traditions culturelles »⁵. Actuellement, au plan national, deux textes statuent sur la protection du patrimoine culturel en République du Bénin. Il s'agit de la charte culturelle instaurée par la loi N° 91-006 du 25 Février 1991 votée et promulguée par l'Assemblée Nationale et la loi N° 2007-20 du 23 Août 2007. Si dans la charte, la place de la culture est mise en exergue et doit être considérée dans les « plans de développement pour accroître la production et la plus-value nationale »⁶, la loi de 2007 inclut une nouvelle donne : la notion de patrimoine culturel immatériel⁷. Cette loi attire l'attention de l'Etat sur sa mise en valeur ainsi que sa protection en temps de guerre et de paix. Dans la charte culturelle, un essai de définition du patrimoine culturel immatériel a été abordé, mais c'est la loi de 2007-20 du 23 Août 2007 consacrée à la protection du patrimoine qui en donne une définition satisfaisante en y incluant la notion de « biens culturels immatériels » à travers « les traditions orales, les chants et danses, les rituels, les us et coutumes, toute la littérature orale et tous les artefacts y afférents » (Art.2.8). Parmi les éléments qui contribuent à la protection du patrimoine culturel immatériel, l'inventorisation y figure avec des mesures comme l'enregistrement et la documentation (art.11 de la loi n° 2007- 20). Dans

³ Vincent Negri (Dir.), *Droit et patrimoine en Afrique, Patrimoine francophone N°6, Université Senghor, BEN.01.1.*

⁴ « Toute personne a droit à la culture. L'Etat a le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation tant matérielles que spirituelles, ainsi que les traditions culturelles ». pp. 4.

⁵ Constitution de la République du Bénin de 1990, <http://la-constitution-en-afrique.org/article-13320091.html>, consulté le 07/03/2015

⁶ Loi N° 91-006 du 25 Février 1991, pp.18.

⁷ A l'article 2, une liste de ce qui doit être considéré, patrimoine culturel y est défini. Le patrimoine culturel immatériel y est mentionné à la section 8 comme : « les biens immatériels tels que les traditions orales, les technologies et savoirs endogènes, les chants et danses, les rituels, les us et coutumes, toute la littérature orale et tous les artefacts y afférents », Loi n° 2007 - 20 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin, pp.2. 18p.

l'ouvrage *Patrimoine culturel et Développement local*, le rapport sur la situation du Bénin montre qu'une place de choix a été attribuée à la culture dans les lois et les textes en vigueur (Constitution béninoise, charte culturelle de 1991, loi de 2007 sur la gestion du patrimoine culturel matériel et immatériel) mais que la réalité est tout autre⁸.

Au niveau institutionnel, l'organe qui assure la gestion du patrimoine culturel à savoir la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) est une des directions techniques du Ministère de la Culture de l'Artisanat, de l'Alphabétisation et du Tourisme. Il a connu une structuration de ses attributions en 2010, ce qui fait qu'aujourd'hui il s'appuie sur six (06) unités dont deux principales : le Service de la Documentation, de la Recherche et de la Promotion du Patrimoine Immatériel (SDRPPI) et le Service de la Législation, de la Protection du Patrimoine et de l'Inventaire (SLPPI) qui sont chargés de la question de l'inventorisation et de la documentation.

Au plan international, le Bénin a ratifié la convention portant protection du patrimoine culturel et naturel de 1972, celle portant sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) qui attire l'attention sur les travaux d'inventaire et enfin celle de 2005 portant sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

1.1.2 Les initiatives d'inventaire du patrimoine culturel béninois

L'identification du patrimoine débuta vers les années 1986 par un projet d'inventaire du patrimoine culturel béninois. Ce travail a consisté à faire un « repérage » des monuments et sites qui se trouvent sur le territoire béninois. Il faut dire que les grandes insuffisances de cette entreprise quoique louable s'expriment surtout en termes de coûts, de moyens techniques et humains et de temps. Cela est confirmé par Rachida De Souza (1999), anciennement Directrice en charge du Patrimoine Culturel béninois, qui affirme qu'un pré-inventaire fut entamé en 1987 avec le concours de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) et que le travail d'inventaire débuta en 1993 et s'est tenu sur une durée de 2 ans⁹. Il y a aussi le fait que l'équipe n'avait pas pu se baser sur un modèle de base pour la réalisation de l'inventaire. Egalement, tout le territoire béninois n'a pas été pris en compte, le choix des lieux qui ont été explorés a

⁸ Association internationale des maires francophones, *Patrimoine culturel et développement local*, Activité1: Recherche et Analyse Approfondissement de la connaissance/Enquête/Etude Avril 2012, source :

https://www.aimf.asso.fr/upload/uploads/media/mediatheque/PDF/Programmes/patrimoine/projet_UE/Etude_PC_DL_pdf_2012_521_15036.pdf, consulté le 16/02/2015.

⁹ Souza- Ayari (De) Rachida, *Présentation des institutions de promotion et de valorisation du patrimoine culturel* in Patrimoine Francophone développement, tourisme et protection du patrimoine culturel, Actes du séminaire de Praia (Cap-Vert) et Dakar (Sénégal) du 17 au 20 décembre 1996, ACCT, pp 155- 169, 219p.

été fait de manière subjective¹⁰. Parmi les régions qui ont été explorées, figure la ville de Savalou¹¹, une ville de la deuxième région qui entre dans le cadre de nos recherches. Le plateau d'Agonlin cependant n'a pas été sélectionné dans ce travail de repérage.

Quant au patrimoine immatériel, une tentative de sauvegarde, en l'occurrence du patrimoine musical a été prise en compte à travers les recherches ethnologiques de Paul Hazoumé en 1934, de Maximilien Quenum en 1936, de Gilbert Rouget en 1945. Plus récemment en 1981, par le programme d'Etudes et de Recherches sur le Patrimoine Musical d'Afrique Occidentale (ERPAMAO), le Bénin ainsi que d'autres pays de la sous-région ont bénéficié d'un inventaire de leur patrimoine musical¹². Dès les années 1997, un projet d'appui à la valorisation de ce type de patrimoine sur le territoire béninois a été appuyé par le ministère de la culture. Sa matérialisation fut la réalisation d'une plaquette intitulée *les instruments traditionnels de musique au Bénin*¹³. Toujours dans le but de pallier au processus de disparition du patrimoine culturel immatériel du Bénin, un projet d'un promoteur culturel, M. Armand Olougoudou, Directeur de la société privée béninoise, «02 multi- services » appuyé par l'Union européenne a permis à la plateforme dédiée au patrimoine culturel matériel de voir le jour. Il n'a pas pour vocation de présenter un travail d'inventaire ou de collecte, il est surtout à but promotionnel et touristique comme l'affirme son promoteur¹⁴. Entamé en 2012 et terminé en 2013, il présente cependant des faiblesses¹⁵, surtout à cause d'un travail d'inventaire officiel du patrimoine culturel immatériel qui n'a pas encore été réalisé. Il faut aussi ajouter que dans le cadre de la ratification de la convention de 2003, une formation a été initiée pour des acteurs clés de la culture au Bénin, à laquelle deux étudiants ont participé en tant qu'observateurs¹⁶. Les «biens culturels immatériels » présents sur le territoire béninois n'ont pas encore fait preuve d'un travail d'inventaire. Ceci montre toute l'urgence de ce travail et les raisons d'être des initiatives culturelles des autres communautés, mais aussi celles des *Mahi*.

¹⁰ Françoise Deschamps, *Inventaire du patrimoine béninois, Mission de préparation de l'inventaire et formation de l'équipe qui en sera chargée*. Rapport, Juin à Septembre 1986. Projet Bénin 201/8601-12, Inventaire des Monuments et Sites, A.C.C.T, P.S.P., 50 p.

¹¹ A ce niveau, il faut dire que seul un élément fut repéré dans cette région. Il s'agit d'un fétiche surnommé Dankoli, en langue locale, que les communautés locales vénéraient. Ce fétiche a une grande renommée et était donc protégé par les interdits et mesures traditionnelles.

¹² C'est un programme qui a été mis en place au Bénin, au Burkina-Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali sous l'égide de l'Agence de la Coopération Culturelle et Technique (ACCT) aujourd'hui Agence internationale de la Francophonie.

¹³ *Projet d'appui à la valorisation du patrimoine musical et chorégraphique du Bénin, Instruments traditionnels de musique au Bénin*, Ministère de la Culture de l'Artisanat et du Tourisme / Direction de la promotion Artistique et Culturelle, N°1, 40 p.

¹⁴ Promotion de la culture béninoise : Le Bénin dispose d'un moteur de recherche pour son patrimoine culturel, <http://fraternitebj.info/culture/article/promotion-de-la-culture-beninoise>, consulté le 09/02/2015.

¹⁵ Ce site ne peut constituer un outil de recherche pour les chercheurs, même si c'est un moteur participatif et aussi peu d'éléments des communautés concernées par cette étude y figure, seuls les éléments déjà connus s'y trouvent, les autres éléments n'y sont pas.

¹⁶ Ratification au Bénin et après ?, http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?meeting_id=00268, consulté le 09/02/2015

1.2 Le patrimoine culturel immatériel *mahi* menacé de disparition

1.2.1 Les *Mahi* et leur situation géographique

Les *Mahi* se situent dans le département des Zou et des Collines du Bénin tel que défini par le découpage territorial réalisé dans le cadre de la réforme décentralisatrice au Bénin¹⁷. Ces deux départements regroupent 15 communes dont neuf dans le département du Zou et six dans celui des Collines. Ils représentent une zone charnière de par leur position, car constituent, une zone de jonction entre la partie septentrionale et les régions méridionales, y compris certaines parties du Nigéria et du Togo. La superficie des deux départements équivaut au 2/12 du territoire national soit 18.770 km², avec une population estimée à 1.135.877 habitants, selon le recensement national de la population de 2002¹⁸. Les principaux groupes socioculturels et ethniques de la région sont les *Fon*, les *Mahi*, les *Nago*, avec des ancrées dans des pratiques endogènes. Les peuples qui ont acquis une renommée internationale sont les *Fon* avec le royaume du Danxomè. Quelques-unes des matérialisations patrimoniales de ce peuple, les palais royaux d'Abomey, sont inscrites depuis 1985 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les deux départements s'étendent du 7^{ème} au 8^{ème} degré de latitude nord, sur 200 km² du sud au nord et sur 150 km² de l'est à l'ouest. Ils sont limités au nord par les départements de la Donga et du Borgou, au sud par ceux de l'Atlantique, du Couffo, de l'Ouémé et du Plateau, à l'ouest par le Togo et à l'est par le Nigeria. Il règne un climat de transition entre celui soudanien et celui semi-équatorial dans les deux départements. Cette situation se traduit par deux saisons de pluies et deux saisons sèches de durée inégale. Du point de vue géographique, le département des Collines est dominé par des chaînes de collines, ce qui lui vaut d'ailleurs son nom. Quant à celui du "Zou"¹⁹, il constitue une zone de plateau. Les *Mahi* appartiennent au groupe linguistique *kwa*²⁰. Leur installation dans la région des Zou et des Collines s'est faite de façon successive et sous l'impulsion d'une recherche de sécurité et de stabilité. Les différentes branches du grand groupe ethnique *mahi* sont le résultat d'une longue migration dont les débuts remontent au 15^{ème} siècle²¹. La légende situe l'origine de ces communautés sur les bords du lac *Ahémé* précisément à

¹⁷ Selon la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin, Source : http://base.afrique-gouvernance.net/fr/corpus_bipint/fiche-bipint-1016.html, consulté le 15/02/2015.

¹⁸ Institut National de la statistique et de l'analyse économique, recensement général de la population et de l'habitation, (Février 2002), résultats définitifs, Décembre 2003, 29p.

¹⁹ Ce nom est donné à ce département à cause de la présence du fleuve Zou qui s'y retrouve

²⁰ Le groupe *kwa* regroupe les langues comme le *Fon*, le *Guen*, le *Mina*, le *Yoruba*, le *Adja*, le *Toffin*, le *mahi*, le *Kotafon*, le *Aizo*, le *Houla*, le *Wachi*, elles sont parlées par les groupes qui occupent tout le littoral du Bénin et le sud du département du Zou, les populations qui se retrouvent dans ce groupe représentent la majorité de la population béninoise.

²¹ Daavo Zéphirin, Contacts culturels des *Mahi* avec les autres peuples du Bénin, communication donnée lors de la treizième édition du Festival *Mahi-houindo* à Ouinhi du 29 novembre au 1^{er} décembre 2012 à la maison des jeunes.

*Mitogbodji*²² où au fil des migrations successives et des guerres d'expansions du royaume du *Danxomè*, elles vont se retrouver majoritairement dans la région. Ces communautés hétéroclites sont connues pour leur farouche résistance aux armées danxoméennes. De leurs contacts avec le royaume du *Danxomè*, va naître l'ethnonyme ainsi que le toponyme *mahi*, polémique au sein des chercheurs qui se sont penchés sur l'étude de cette communauté²³.

Le « pays *mahi*²⁴ », nom sous lequel est appelée la zone où sont les communautés *mahi*, s'étendait du confluent du *Zou* et de l'*Agbado* à la latitude d'*Aklankpa*. Cette région est limitée à l'est par l'Ouémé et à l'ouest par le *Zou*²⁵. Plus précisément, cette région est située dans le moyen Bénin et s'étendrait sur un périmètre de 7° 38' et 8° 15' de latitude nord, puis 1° 45' et 2° 22' de longitude est. Le « pays *mahi*²⁶ » est caractérisé par deux catégories de sols, une zone de plateau de barre et une autre dominée par des collines. Les communautés *mahi* se situent, géographiquement éparpillées, dans les sous-préfectures du moyen-Bénin. Elles dépassent en moyenne 250.000 personnes. Les principales activités de ces différents groupes demeurent l'agriculture, la pêche et l'artisanat. Comme caractéristique principale de cette communauté, aucun habitant du « pays *mahi* » ne s'identifie par rapport à ce nom, ils se réfèrent toujours à leur clan, révélateur de l'activité liée à ce dernier²⁷. Les deux grands groupes que nous retiendrons pour

²² Cette île est considérée comme le foyer originel des *Mahi* du Bénin. Elle se trouve dans le département de l'Ouémé et fait toujours office de lieu de pèlerinage pour les prêtres des divinités traditionnelles mais aussi sert de lieu de résolution de litiges.

²³ Il existe plusieurs versions attribuées à la signification du nom *Mahi*, mais cependant toutes ont pour toile de fond, les rapports parfois polémiques ayant existé entre le royaume du *Danxomè* et les communautés *mahi*.

²⁴ - Nous l'entendrons plutôt par l'aire culturelle *Mahi*. Sur la création de la toponymie *mahi*, selon sylvain Anignikin, elle s'explique de deux manières. La première est fondée sur le fait que la notion de pays faisait partie du vocabulaire, c'est-à-dire des termes employés par le royaume du *Danxomè*. Ce dernier aurait donc tendance à rattacher la notion de pays, aux régions qui ne sont pas rattachés au *Danxomè*. La seconde tient quant à elle, des relations qui existaient entre les populations de cette région et le *Danxomè*. Au départ, vu comme pouvant être rattaché à ce dernier et géré par le royaume de *Savalou*, son vassal, le désir d'indépendance de ces populations pendant près de 150 ans feront d'eux des éléments d'obsession pour les rois du *Danxomè*. C'est cette focalisation sur ces populations qui tenaient en échec la puissance du *Danxomè*, qui est à l'origine du concept de « pays *mahi* », Pour plus d'informations, voir :

- Sylvain C. Anignikin, *Histoire des populations mahi, Cahiers d'études africaines*[En ligne], 162 | 2001, mis en ligne le 06 décembre 2004, consulté le 05 janvier 2014. URL : <http://etudesafriques.revues.org/86>,

-Luis Nicolau Pères, *La formation du Candomblé : Histoire et rituel du vodoun au Brésil*, KHARTALA éditions, 2011, 387p, pp. 64.

-Luc Garcia, *Le royaume du Dahomé face à la pénétration coloniale: affrontements et incompréhension (1875-1894)*, KHARTALA éditions, 1988, pp.215, 284p.

-Bergé, J.-A. " Étude sur le pays mahi ", *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, 1928, n°XI : 708-765.

-Cornevin, R., *La République populaire du Bénin (Des origines dahoméennes à nos jours)*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1981,581p.

- Koutinhouin, *La vie rurale en pays mahi du Moyen-Bénin (structures sociales et structures agraires traditionnelles, changement et problèmes au sein d'un paysannat ouest-africain)*, Doctorat de 3e cycle, Université Paris VII. 1978, 477 p.

²⁶ Le « pays *mahi* » sous l'occupation coloniale française, fit l'objet de beaucoup de recherches réalisées par les administrateurs ou certains chercheurs comme J. Bergé ou J. G. Mulira. Il existe différentes versions contradictoires, mais dont certaines se recoupent sur l'installation et la formation de ces communautés.

²⁷ Seul les adeptes de vodoun qui ont été ramené du pays *mahi* par les rois du *Danxomè*, au cours de leurs campagnes ou guerres d'hégémonie sont appelés Mahinou, les communautés s'identifient par rapport à leur activité ou zone d'origine. Sur la

cette étude sont celui des *Mahi bassokpo* (les *Mahi* qui n'ont pas atteint ou qui n'ont pas vu les collines) qui se retrouvent avant les Collines et celui des *Mahi monssou* (les *Mahi* qui ont atteint les collines) qui ont Savalou comme région représentative. Ils sont encore appelés *Sokanmènous*, ou ceux qui habitent les collines ou les montagnes²⁸. Les collines demeurent donc la limite naturelle de séparation entre ces deux communautés. Outre la région des Zou et Collines, les communautés *mahi* se retrouvent aussi dans le département de l'Ouémé à *Yocon*, à *Agoué*²⁹, dans le département du Mono tout comme à *Atakpamé*³⁰ au Togo, du fait du voisinage de ce pays avec le Bénin.

Au niveau de l'organisation sociale, tous les *Mahi* se reconnaissent à travers l'appartenance à une même origine (**Koun**) qui a donné naissance aux sous-groupes *mahi*. A part l'existence dans un cadre spatial restreint, ils se reconnaissent à travers le **Ako** ou le clan (l'appartenance patrilinéaire). Il existe plusieurs **Ako** ou clans chez eux mais les principaux sont au nombre de onze. Chacun se distingue par des interdits. Le **Hennu**, le clan en plus réduit, se charge de régler les affaires de la collectivité.

La section qui suit est consacrée à une présentation sommaire de quelques éléments culturels des dites communautés. La présentation des différents éléments tient compte de la catégorisation évoquée dans la convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

1.2.2 Présentation sommaire du patrimoine culturel immatériel des communautés *mahi*

question de la mono-identification, aucun habitant du pays Mahi ne dit qu'il n'est Mahi. Par exemple les *Dovi*, « les enfants du filet », s'identifient par rapport à leur activité qu'est la pêche, par contre les *Djigbénu*, ou les enfants de *Djigbé* un autre clan s'identifie par rapport à cette localité. Pour de plus amples informations voir :

- Awale, S., *L'anthroponymie chez les Mahi, Mémoire de maîtrise, Cotonou*, Université nationale du Bénin, 1990.

²⁸ Les migrations réalisées par ce groupe pour s'installer dans la région qui constitue leur cadre de vie, il existerait trois groupes *mahi*. Toutefois, dans cette étude, n'ayant pas pour objectif de faire l'histoire de cette communauté, nous n'allons pas insister sur quelle communauté est *mahi* ou non.

²⁹ Selon Sylvain Anignikin, il est probable que ce soit l'installation des communautés *mahi* dans la région qui soit à la base de l'introduction de la transformation du manioc en farine, in Sylvain C. Anignikin, *Histoire des populations mahi*, Cahiers d'études africaines[En ligne], 162 | 2001, p8. 24p. mis en ligne le 06 décembre 2004, consulté le 11 décembre 2013, 22 p., URL : <http://etudesafricaines.revues.org/86> .

³⁰ *Atakpamé* se trouve dans le Togo actuel, une forte communauté *mahi* se retrouve dans cette région. Une étude y a même été consacrée dans le mémoire d'Azonaha, D.J, 1994, *Contribution à l'histoire des migrations vers Atakpamé (1780-1895)*, Mémoire de maîtrise, Cotonou, Université nationale du Bénin.

1.2.2.1 Un patrimoine culturel immatériel aux multiples facettes

- Pratiques sociales, rituelles et événements festifs

La religion traditionnelle tient une place importante² en pays *mahi*, malgré la présence des religions importées. Le moyen-Bénin et particulièrement le « pays *mahi* » demeurent en grande partie, réfractaires à ces courants religieux venus de l'extérieur : le culte du "Vodoun" y règne toujours en maître³¹.

Le panthéon *mahi* a, à sa tête, un dieu suprême, *Mawu* qui dépasse l'entendement humain, et en bas se trouve les divinités inférieures qui sont les vodoun. *Legba* tient une place importante dans ce panthéon car c'est le messager de *Mawu* auprès des hommes. Le système de divination par le *Fà* est aussi présent dans les habitudes traditionnelles des *Mahi*. On y recourt pour connaître l'avenir et savoir comment faire pour contrer les malheurs. La médecine traditionnelle est aussi très développée dans la région. Il y a également une floraison des lieux sacrés où gît l'esprit du *vodoun*³². Les vodoun en pays *mahi* dépendent de chaque lieu, de chaque localité³³. La croyance religieuse se traduit aussi par des cérémonies comme celle de la sortie d'un enfant, ou celle des jumeaux et des cérémonies faites aux dieux endogènes, en l'honneur du défunt qui sont jugées être des devoirs obligatoires pour avoir la protection aussi bien des dieux, que pour assurer le passage du défunt à sa nouvelle vie. A ce titre on peut citer : *Azonyiyan*, *Ahidjekpé*, *Avodoxodji*, *Tévixwé*.

Azonyiyan³⁴: spécifique à la région d'Agonlin où sont localisés les *Mahi bassokpo*, est une cérémonie de purification en pays *mahi*. C'est un événement quinquennal qui se fait sous l'autorisation du roi d'Agonlin. Tous les *bokonon*³⁵ de la région y participent dans le but de la purifier mais aussi de montrer leur force mystique.

³¹ Koutinhoun Edouard., *La vie rurale en pays mahi du Moyen Bénin (structures sociales et structures agraires traditionnelles, Changements et problèmes au sein d'un paysannat ouest-africain*, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de géographie, Paris, 1978, pp.112.

³² Le vodoun est le vocable par lequel l'on désigne la religion traditionnelle au Bénin. Il se retrouve largement au Bénin et au Togo et continuent de cohabiter avec les autres religions importées. Longtemps réprimé, il est officialisé et fêté tous les 10 Janvier au Bénin. Cette religion est à l'origine du Candomblé au Brésil, et du Macumba, des variantes du Vodoun qui ont été développés dans le Nouveau-Monde par l'entremise des esclaves du Golfe de Guinée.

³³ Il y a des vodoun qui se retrouvent par exemple à Savalou et qui ne sont pas dans la région d'Agonlin. Comme exemple, il y'a le vodoun *Agbé*, et *avlekètè* qui ne se retrouvent seulement qu'à Savalou.

³⁴ La traduction littérale est azon : maladie, yiyan : chasse, on a donc "chasse à la maladie".

³⁵ Le Bokonon est l'intermédiaire des divinités dont il se fait le porte-parole. Il a pour rôle d'informer les hommes qui viennent le consulter sur les sacrifices et offrandes à faire pour trouver grâce à leurs yeux et avoir résolutions de leurs problèmes.

Ahidjekpè³⁶ : cérémonie spécifique à la région des *Mahi monso*, qui a lieu quand il y a des cérémonies funéraires dans une collectivité. Elle est faite par la tasson (grande tante)³⁷ du clan.

Avodoxodji ou "mettre le pagne sur la tente " : Elle est une cérémonie de réclusion des veuves d'un même village dans une tente qui est construite pour la circonstance. Sur le toit, sont érigées des têtes de béliers qui représentent chaque défunt. Elle dure au moins trois mois. Cet événement est quinquennal et rassemble toutes les veuves qui ont perdu leurs maris pendant cette période. C'est pour témoigner l'amour envers leurs défunts époux qu'elles subissent ce rituel. Durant leur retraite, elles sont astreintes à des abstinences telles que : ne pas se coiffer, ni se tresser, se coucher à même le sol. Le *Sinhoun* et le *Sàto* le membranophone à taille humaine sont les seuls rythmes qui sont joués au cours de cette occasion. Le temps de réclusion prend fin lorsque les têtes de béliers sont enlevées du toit de la paillote. Cette cérémonie est célébrée chez les *Mahi bassokpo* dans la région d'*Agonlin*.

Téviwé ou "la fête de l'igname" à Savalou : C'est un label identitaire et de retrouvailles des *Mahi* du Bénin et de la diaspora. Il se déroule à Savalou et annonce la consommation de la variété « *laboko* » qui est une igname tendre et qui sert à faire le « *Agoun* » l'igname pilée. C'est une cérémonie qui est très importante, car elle permet de conjurer les malédictions qu'encourerait toute personne qui y goûte avant que le *Fà* et les mânes des ancêtres autorisent sa consommation³⁸. Cette cérémonie a lieu au mois d'août, spécifiquement entre le 14 et le 15, après la récolte des tubercules d'igname par les cultivateurs. L'étape primordiale est celle de la présentation de l'igname aux mânes des ancêtres et celle de la consultation du *Fà*³⁹ afin de connaître sa décision. Le roi en sa qualité de protecteur du royaume préside à cette cérémonie. Célébrée par les populations *mahi* dans le but de remercier les mânes des ancêtres pour la récolte de ce tubercule, elle sera mise au goût du jour par le roi *Tossoh GBAGUIDI XIII*. Ce dernier fera de cette manifestation un levier de promotion, du tourisme culturel en vue du développement de la ville de Savalou. Elle est un moment privilégié de convergence des populations de la capitale et des communes environnantes afin d'assister à la cérémonie. La région de Savalou devient en cette période la région phare du pays.

³⁶ Le nom de cette cérémonie tient compte du fait qu'en pays *mahi*, pour se situer dans le temps l'on fait allusion au cycle des marchés.

³⁷ La grande tante est cette personne qui joue un rôle incontournable dans le clan, elle préside aux cérémonies et formule les prières pour les mânes des ancêtres. Elle est souvent désignée par l'oracle.

³⁸ Selon nos informateurs, l'igname est vénérée comme un aliment sacré, ce qui nécessite alors des cérémonies avant sa consommation. Aussi, outre le fait qu'il soit un produit vivrier, ce qui fait qu'on célèbre la nouvelle qualité d'igname qui sert à la préparation du *Agoun*, est la considération qui l'entoure, en effet la durée de son séjour sous terre équivaut à celui de l'homme dans le ventre de sa mère.

³⁹ Le *Fà* est un système de divination, dont les signes sont interprétés par un devin, dans le but de guider les décisions inhérentes à une personne ou à une situation donnée. Inscrit sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'UNESCO en 2008 conjointement par le Nigéria (principal soumissionnaire), le Bénin et le Togo, il a été aussi adopté par les communautés *mahi*.

Cette célébration est l'occasion de dévotion rendue aux divinités endogènes, à travers des parades dans toute la ville, des séances de danses vodoun, l'organisation de festival de danses et rythmes traditionnels des communautés présentes dans la région. L'intérêt de cette fête est qu'elle est un moment privilégié où les éléments du patrimoine culturel de la communauté *mahi* sont diffusés. Egalement, elle constitue un moment où les *Mahi* du Bénin et de la diaspora se retrouvent autour d'un repas communautaire.

Photo n°1 : Consultation du Fà par les prêtres



© Crédit auteur, Savalou, Août 2014

Photo n°2 : Danses traditionnelles au cours de la fête



© Crédit auteur, Savalou, Août 2014

▪ Les arts du spectacle

En Afrique et au Bénin, il existe une classification des danses et rythmes du point de vue fonctionnel. Il y en a qui font partie du registre du sacré (comme ceux vodoun ou rituels) et ceux populaires qui sont pour la plèbe. Ils sont sans interdits et tabous et servent à égayer le peuple. Les artistes qui en font la promotion sont généralement de cette catégorie sociale. Les rythmes et danses *mahi* obéissent aussi à cette typologie. Ainsi, il y a les danses et rythmes rituels comme les *vodouhoun*⁴⁰ et les danses profanes ou de réjouissances.

Tchinkounmin ou Tchingoumin : Rythme au départ exclusivement réservé aux cérémonies funèbres, dans son évolution, une de ses variantes est jouée aujourd'hui à côté du rythme sacré. Celui populaire est promu par les artistes locaux tels que *Gbétchéou*⁴¹, *Feu Alokpon*⁴² et autres. Le Tchink-system est aussi une variante modernisée de ce rythme qui est l'œuvre de l'artiste béninois Stan Tohon. Le *Tchinkounmin*

⁴⁰ Les *vodouhoun* sont les danses et chants qui appartiennent au registre du sacré. Ils ne sont interprétés que par les adeptes et les initiés. Des sanctions de mort sont encourues par les non- initiés, qui l'interprètent sans autorisation.

⁴¹ Gbétchéou est un jeune artiste traditionnel qui fait le rythme *Tchinkoumin*, il est originaire de la région de Savalou et est vu comme la relève du roi *Alokpon* qui est celui qui a fait plus connaître ce rythme et y a ajouté sa touche particulière.

⁴² Vedette de la chanson traditionnelle, il fut le principal promoteur du tchinkoumin profane, auquel il a ajouté sa touche personnelle.

est accompagné par des mouvements saccadés de la poitrine. Selon les sources il aurait été ramené en «pays *mahi*» par un certain *Adiso*.

Ci- dessous, figurent quelques illustrations sur ce rythme et l'instrument principal qui lui donne tout son sens.

Photo n° 3 Un orchestre de tchinkounmin en prestation

Photo n° 4 : Le Gota, instrument principal du tchinkounmin



<https://vimeo.com/25839021> consulté le 22/02/2015

<http://www.tourismeabomeyregion.com/musiquetraditionnelle/>

consulté le 22/05/2014

Toba : Rythme éducatif qui servait à rapprocher les jeunes des anciens, par le fait qu'il égayait les soirées de pleine lune où les vieux racontaient des histoires et proverbes aux jeunes⁴³. Il se rapproche du *tchinkounmin* mais s'en différencie au niveau des instruments joués. Si pour le *Toba*, les instruments sont essentiellement à cordes, au niveau du *Tchinkounmin* c'est le Gota c'est-à-dire laalebasse évidée en forme de gourde, qui y règne en maître.

Agbohoun de Monkpa⁴⁴ : Ce rythme chante la vie⁴⁵. Il se rapproche du Tchinkoumin, mais est plus vigoureux. Il symbolise la force du bélier. La danse qui l'accompagne est traduite par des pas et des gestuelles qui se rapprochent des mouvements du bélier. *Agbohoun*, presque disparu à la mort de son promoteur, renaît tout doucement de ses cendres⁴⁶. Il caractérise le village de Monkpa.

⁴³ Didier Houénoué, *Musique traditionnelle à Abomey, Réseau théâtre Musique Karéta (RTMK)*, 2009, 46 p.

⁴⁴ *Monkpa* est un village ou une localité de la ville de Savalou. On attribue le rythme *Agbohoun*, à ce village, car il n'est connu nul par ailleurs.

⁴⁵- Vidéo sur le *Agbohoun*, ressources filmographiques du Centre des Danses Cérémonielles et Royales d'Abomey, consulté le 19/08/ 2014.

⁴⁶ Autrefois des risques avaient pesé sur sa viabilité après la mort du chanteur de ce rythme dans le village de Monkpa. En effet après sa mort le rythme a été abandonné et n'eut été l'initiative des sages du village et les membres de la famille de l'artiste, il aurait été déjà oublié. Ces derniers l'ont remis au goût du jour en initiant la création d'un groupe musical qui se consacre exclusivement à sa sauvegarde. L'artiste principal porte le nom de l'artiste décédé Hingbé. Le village de Monkpa dans la commune de Savalou reste l'un des rares endroits où existe encore un groupe d'Agbohoun

Lomba : Rythme qu'on retrouve chez les *Mahi basokpo*, est exécuté dans les régions d'Agonlin Covè. C'est un rythme sacré entouré d'interdits que doivent respecter les artistes qui veulent l'exécuter. Il demeure une percussion qui, malgré le fait qu'il soit populaire, n'est pas ouverte à tout le monde. Selon la tradition, ce serait un chasseur du nom de *Davikèhoun Tokpon* qui l'aurait ramené de l'Ouémé⁴⁷, après l'avoir reçu chez des animaux de la forêt. Dans la région d'Agonlin précisément à Covè, c'est un artiste du nom de *Gbèmanwonmèdé* qui est le plus connu comme assurant sa valorisation.

Djikpo ou **Adjikpo** : rythme qui vient d'Agonlin Covè. Sa création fut l'œuvre du nommé *Kpota Aïssènou* dans les années 1920. Il était joué à l'occasion des fêtes populaires, des festivités rituelles ou religieuses. C'est un rythme qui peut être considéré comme un duel entre deux chanteurs.

Sàto : Rythme sacré, il est joué au cours des cérémonies d'*Avodoxodji*. Le *Sàto* est un tambour mortuaire revêtant une place capitale dans ce rite. Seuls peuvent jouer le *Sàto*, les initiés et/ou les orphelins de père et/ou de mère. Le tambour, aussi bien le rythme et la danse sont spécifiques à la région d'Agonlin précisément à *Doga*, un village de la commune de Zagnanando. Il existe quelques menaces au niveau de leur transmission car les jeunes n'en comprennent pas la portée; le mystère qui entoure ce tambour leur insuffle la peur. Des ombres demeurent quant à l'origine précise de ce tambour dont le foyer culturel est dans l'Ouémé. On distingue deux catégories de *Sàto* : le *Sàto* mâle et le *Sàto* femelle. Dans le jeu du *Sàto*, c'est le mâle qui est d'abord joué avant que ne le soit la femelle. Il existe des *Sàto* pour les occasions populaires. Par contre, ceux rituels sont gardés secrets dans une case et ne sont sortis qu'à de grandes occasions. La photo ci-dessous donne un aperçu de ce rythme.

Photo n°5 : Un groupe effectuant le rythme Sàto avec au centre, les tambours Sàto



Source: http://www.travel-sensations.com/fr/programme.php?id_voyage=176 consulté le 19/02/2015

⁴⁷ Le Matinal, Le rythme "Lomba Dagbli Sohoun" d'Agonlin Covè: Une percussion populaire d'accès difficile aux non-initiés, source : <http://www.actubenin.com/?Le-rythme-Lomba-Dagbli-Sohoun-d>, consulté le 05 /03/2015

Afounlè : Parodie amoureuse propre aux *Mahi monso*, les *Mahi bassokpo*, précédemment définis en haut, ne connaissent pas ce rythme⁴⁸. Il est exclusivement féminin et a pour thème les vertus de l'amour. Les jeunes filles, en âge de se marier le chantaient pour attirer les garçons. C'est un rythme accompagné de jeux de mains rythmiques. C'est aussi une occasion pour les épouses de fustiger les époux qui maltraitent leurs conjointes ou de louer le caractère exemplaire de ceux qui les traitent bien.

Kpatcha : rythme funéraire qui est exécuté après l'inhumation. Chaque famille avait à son actif son groupe pour les occasions destinées. Il est très important et a une vocation spirituelle car il sert dans les cérémonies d'érections de l'autel portatif appelé *Assanyin* qui représente l'âme du défunt. Il est pratiqué sur le plateau d'Abomey, à Covè et se retrouve aussi dans le sud du Bénin.

A côté de ces rythmes, on peut signaler aussi d'autres qui ont été adoptés par les *Mahi* du fait de leurs relations de voisinage avec d'autres communautés, à ce titre nous pouvons citer :

Gèlèdè : patrimoine oral de l'humanité (2008). C'est une danse qui fait aussi partie de la culture des communautés *mahi* qui l'ont adopté et qui y ont apporté leur touche de particularité. Selon Gnonhouevi David, le phénomène d'exode rural, imposé par le royaume du Danxomè au cours de ses campagnes d'expansion, a favorisé la présence du *Gèlèdè* en pays *Agonlin*, grâce aux brassages avec les communautés yorouba installées dans la région. C'est une danse qui célèbre le pouvoir de la femme et son importance dans la société. Gnonhouévi David pense que cette danse tient une place importante dans le quotidien des populations d'*Agonlin*. Cette importance est révélée aussi bien au niveau de sa sculpture qui a supplanté celle des objets en bois qu'au niveau de sa pratique. Il traduit l'importance en ces termes : « Que ce soit les funérailles, les rencontres politiques, la célébration des mariages, baptêmes, etc., le *Gèlèdè* est souvent invité. Une célébration à *Agonlin* sans l'animation traditionnelle de *Gèlèdè* n'a presque pas de sens⁴⁹. »

Zinli : rythme propre aux *Fon* d'Abomey, il se retrouve aussi dans la région d'Agonlin du fait de la cohabitation des populations fon avec les communautés *mahi* d'Agonlin, « les *Mahi bassokpo* ». Une variante de cette danse existe aussi chez les *Mahi*, sous le nom de *Zinli mahi*.

Ces rythmes et danses cités ne constituent qu'une infime partie du patrimoine musical et dansé des communautés *mahi* du Bénin.

⁴⁸ Les personnes enquêtées et qui sont issues de la région d'Agonlin ne connaissent pas ce rythme. Apparemment ce rythme ne se retrouve que chez les communautés *Mahi monso*, (entretiens réalisés du 20 au 25 août à *Agonlin*)

⁴⁹ Gnonhouevi David, *la sculpture sur bois en pays Agonlin : de 1858 à 2011, des objets traditionnels aux masques*, mémoire de maîtrise, FLASH/ UAC, 2013, 148p.

- Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

Le « pays *mahi* » est aussi réputé pour l'artisanat d'art sur bois qui est l'apanage des artisans établis dans la région d'*Agonlin*. Les *Donvidés*⁵⁰ sont ceux qui sont les plus connus dans la région et leur renommée a dépassé les frontières locales et internationales. Pendant la période coloniale, les *Donvidés* faisaient des objets d'art décoratifs pour les colons établis dans la région. Ci-dessous, figure une illustration d'un artiste sculpteur de la région de Gbanamè à Agonlin.

Photo n° 6 : Un sculpteur de masque guèledè à *Gbanamè* dans la région d'*Agonlin*



Source : <https://www.google.com.eg/search?q=gueled%C3%A8+au+B%C3%A9nin&source> consulté le 19/02/2015

Tous ces éléments traduisent la richesse culturelle de ces communautés qui ont développé différents types d'art qui servent à leur identification. Si chez les *Mahi monso* le patrimoine immatériel est plus développé avec des artistes très reconnus comme feu *Alokpon*, *Ezin Gangnon* ou encore *Aledo* et un foisonnement de rythmes, les *Mahi bassokpo*, en plus de l'immatériel, s'illustrent aussi dans la poterie et la vannerie sur l'île d'*Agonvè*⁵¹ dans la commune de *Zagnanando*.

Selon Zéphirin Daavo⁵², cette communauté a beaucoup apporté à la culture *fon* soit de façon pacifique ou par la violence à travers des éléments culturels comme le rythme *Hanyé*⁵³ qui fut donné au roi *Agonglo*⁵⁴ par un de ses amis d'origine *mahi*. De plus, le marché *Houndjolo*, actuellement l'un des plus grands

⁵¹ L'île d'*Agonvè* est une des richesses touristiques se trouvant dans la région d'*Agonlin* en pays *mahi*, elle est riche en espèces animales et végétales.

⁵² Conférence organisée lors de la treizième édition du Festival *Mahi-houindo* à Ouinhi du 29 novembre au 1^{er} décembre 2012 à la maison des jeunes, sur le thème contacts culturels des maxi avec les autres peuples du Bénin.

⁵³ Le rythme *Hanyé* se rapproche du *Toba*, c'est un rythme qui aujourd'hui est usité par les chorales dans les églises pour les louanges et les adorations.

⁵⁴ *Agonglo* fut un des rois ayant régné sur le royaume du *Danxomé* (1789-1797).

marchés d'Abomey, a été conquis par le royaume de *Danxomè* dans le village de *Houndjoloto*⁵⁵, un des villages *mahi* qui avaient opposé une farouche résistance au royaume de *Danxomè*. Les vodoun *Aïdowèdo* et *Sakpata* ont été conquis par le royaume du *Danxomè*. Les murs du Palais d'Abomey, patrimoine mondial de l'humanité en 1956, ont été ornés de bas-reliefs par les *Mahi*, les *Assogbakpé* qui étaient des forgerons. Les *Fiogbé*, dans le domaine de l'applique sur tissu, ont été initiés par des artisans royaux et aujourd'hui excellent dans la cour royale des palais d'Abomey.

- Traditions et expressions orales

La culture *Mahi* est riche et diversifiée, les panégyriques⁵⁶ ou *Mimlan* en langue locale servent à louer ceux qui s'y reconnaissent. Ce sont de vrais recueils qui assurent la préservation de certaines informations. Par exemple chez les *Aïnon* « détenteurs de la terre », un des *Ako* ou clan chez les *Mahi*, les panégyriques renseignent sur l'histoire de ce clan, sur les interdits les concernant. A côté, les dictons, proverbes ou *Iodido*, participent aussi à l'éducation du jeune *mahi*. Chaque genre favorise l'éveil et attire l'attention des enfants sur des valeurs cardinales comme l'intégrité, le travail, la bonté etc.

Beaucoup d'éléments de cette communauté, tels que les rythmes et danses traditionnels, le conte, la langue sont menacés de disparition. Les rythmes comme le sokotoé, le afounlè, le adjohoun, le djibi, ou encore djikpo risquent de disparaître si aucune mesure d'urgence n'est prise. Certains ont déjà disparu, et donc il urge de contribuer à remédier à cette situation par un inventaire qui va permettre de documenter et aussi de mettre en place une stratégie de transmission du patrimoine de cette communauté aux générations futures. En outre, la réalisation d'une telle initiative va contribuer à une conscientisation des communautés *mahi* sur leur rôle dans la récréation, la valorisation et la sauvegarde de ce patrimoine et sur le rôle de l'inventaire, comme atout pour l'élaboration de plan de valorisation et de développement des communautés et des régions dans lesquelles elles se sont établies.

1.2.2.2 Les initiatives culturelles mises en place par les communautés mahi

Généralement en Afrique, certains éléments culturels sont entourés de tabous ou frappés d'interdits, ce qui fait qu'ils ne sont pas exposés à la disparition, même en l'absence de valorisation. En pays *mahi*, on observe la même réalité pour certains rites comme le *Avodoho*, le *Azonyiyan*, le *Ahidjekpé*. Cependant, certains éléments profanes sont exposés à une disparition progressive en l'absence de valorisation,

⁵⁵ Il faut faire noter que le marché a été déplacé avec les vendeurs, les acheteurs et les marchandises du pays *mahi* vers Abomey par l'armée du Roi du *Danxomè*.

⁵⁶ Les panégyriques, ou encore connus sur le thème technique de dithyrambes, sont des chants élogieux à travers lesquels peuvent être retracés la généalogie, les faits marquants, ou les interdits qui caractérisent un clan ou une famille élargie.

comme le cas du **Abalè**⁵⁷ qui subit une évolution et tend aussi vers une disparition. Car beaucoup d'éléments sont méconnus. Il y a aussi le **Agbohoun** de Monkpa qui renaît de ses cendres à travers les activités de sensibilisation mises en œuvre par le Centre des Danses Cérémonielles et Royales d' Abomey (CDCRA). Cependant face à la modernité grandissante, et aussi pour assurer la préservation et l'identification de leur culture, les *Mahi*, à l'image de certains peuples sur le territoire béninois, ont développé des stratégies de préservation et d'affirmation identitaire. Cette initiative rentre surtout dans le cadre de la décentralisation de l'action culturelle qui passe entre autres par l'organisation de festivals qui sont des occasions de récréation du patrimoine culturel immatériel. C'est donc dans le cadre de la décentralisation de l'action culturelle, encouragée par l'Etat béninois à travers l'article 31 de sa charte culturelle⁵⁸ et aussi face à la disparition de certaines de leurs valeurs culturelles, que les cadres de la communauté *Mahi* ont mis en place un certain nombre d'initiatives parmi lesquelles : la création d'une association dénommée « **Mahi-houindo** » ou encore Culture *Mahi*⁵⁹. Cette association a vu le jour en 1997 suite à leur prise de conscience de diffuser leur culture au sein des différentes branches et celles de la diaspora, culture vue comme un véritable vivier de développement de leur groupe socioculturel. De nombreuses actions et initiatives furent mises en place, entre autres l'instauration d'un festival annuel qui se déroule dans les différentes communes où se trouvent les communautés mahi. Ce festival annuel est considéré comme "une plaque tournante" où les éléments de la culture *mahi* sont recréés, revisités, afin d'assurer leur sauvegarde : c'est l'occasion des grandes retrouvailles pour les *Mahi*. Entre autres, les activités au cours du festival sont la promotion de la danse *mahi*, des cultes et de la chefferie traditionnelle.

L'association déploie aussi des efforts afin que des informations relatives au groupe *mahi* ainsi qu'aux différentes migrations ayant abouti à leur installation, l'aire *Mahi* ainsi que la langue Mahi puissent être consultées sur le site de l'association⁶⁰. Enfin, la mise en place du réseau des artistes traditionnels et modernes *mahi*, afin de réfléchir à leur condition et les actions à mettre en œuvre pour le rayonnement de la culture mahi à travers les danses, chants et rythmes *mahi* sont leurs grandes préoccupations.

Quoiqu'encourageants, ces efforts ne parviennent pas encore à endiguer le flux de disparition des éléments culturels de cette communauté. Aussi, malgré le fait que ce festival soit à sa 14^{ème} édition, la majorité des individus interrogés dans le cadre de notre travail n'ont jamais entendu parler de cette association et des

⁵⁷ C'est un jeu auquel les enfants s'adonnaient pendant les vacances ou après les travaux champêtres. Il est accompagné par des jeux de mains rythmiques et d'un petit Tam- Tam, aujourd'hui disparu. C'est un jeu qui diffère du *bountoun* qui est jeu qui se retrouve dans la partie littoral du pays. Les paroles des chansons qui accompagnent l'Abalè ont été reprises par *Amikpon*, un artiste traditionnel béninois, à l'orée de sa vocation d'artiste.

⁵⁸ L'article 31 de la charte culturelle du 25 février 1991 prône la décentralisation de l'action culturelle à travers, le suivi des programmes culturels des associations de développement ; L'édification d'infrastructures d'animation culturelle dans les régions, municipalités et villages; L'organisation de manifestation à l'échelon local et national.

⁵⁹ Festival Mahi-Houindo, <http://festivalmahihouindo.org/index.php/festival-2014>, consulté le 09/02/2015

⁶⁰ Les recherches sur la langue et le patrimoine culturel *mahi* ne figurent pas encore sur leur site.

activités qu'elle déploie⁶¹. A part cette occasion de rassemblement qui semble prometteuse pour la diffusion de la culture *mahi*, il y a aussi d'autres festivals qui conservent des rayonnements éphémères comme **Festico-Bénin** (Festival International et d'Endogénéité de la région des Collines du Bénin) qui n'est pas spécifique à la culture *Mahi*, c'est un festival qui inclut les communautés se retrouvant dans la région des Collines. Outre ce festival, il y a aussi d'autres qui naissent, comme le festival du plateau d'*Agonlin* initié dans le but de valoriser les richesses culturelles de cette région et de contribuer au développement de cette localité du pays. L'insuffisance des initiatives montrent la nécessité de mettre en place des mesures de sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel.

1.2.3 La nécessité d'inventorier le patrimoine culturel immatériel mahi

En République du Bénin et à l'instar des autres pays, le patrimoine culturel des communautés se singularise par le génie de ses créateurs. Celui des communautés *mahi*⁶² s'inscrit dans cette même réalité, aussi, il dépend des influences que les *Mahi* ont eues au contact des différents groupes rencontrés au cours de leur migration. Les *Mahi*, peuples de l'oralité par excellence, sont caractérisés par leur profond attachement à leurs racines culturelles et cultuelles, malgré l'avènement du christianisme et de l'islam : leur quotidien rime avec la célébration de pratiques sociales, rituelles et événements festifs en l'honneur des dieux tutélaires de leur univers.

C'est pourquoi, cette communauté regorge de riches expressions culturelles, hélas en péril. Egalement, la langue vectrice du patrimoine culturel de cette communauté est menacée de disparition, elle ne se parle plus que dans quelques localités où elles sont installées. Des éléments culturels comme les danses, les rythmes à l'image d'autres genres oraux ne reposant sur aucun support, comme les contes, les proverbes et dithyrambes sont eux aussi méconnus et soumis à une dégradation progressive.

De timides et épars efforts existent, tels que la création d'un office de tourisme de développement et l'élaboration d'un plan de valorisation autour de la fête des prémices de l'igname propre à la culture *Mahi*⁶³. De plus, il existe aussi le Festival *Mahi- Houindo*. Cependant, ces initiatives largement insuffisantes⁶⁴. Il en découle la dégradation continue de ce patrimoine, accentuée par le désintérêt des jeunes.

⁶¹ Plus de 50% des personnes que nous avons enquêté lors des recherches de terrain effectuées dans le cadre de cette étude dans la région de Savalou avant, pendant et après la fête des prémices de l'igname (entretiens réalisés du 11 au 18 Août 2014)

⁶² Le nom *Mahi* a plusieurs significations, puisqu'il existe plusieurs versions tentant d'expliquer le thème « *Mahi* », mais ce qu'il faut retenir, c'est que les versions existantes, ont pour toile de fond ou sont rattachées au royaume du Danxomè, aux relations ayant existés entre ce royaume et les communautés *mahi*.

⁶³ Entretiens réalisés le 16 Août 2014, avec le chargé de la gestion de l'office du tourisme et de développement de la ville de Savalou, Louis Djegbatin.

⁶⁴ Entretiens réalisés avec Zéphirin Daavo, un ancien auditeur de l'Université Senghor. Ces propos ont été confirmés par Gounoungbe Jean Président de l'association Mahi-Houindo au cours des entretiens réalisés avec lui.

L'inventaire constitue aujourd'hui une arme essentielle pour sauvegarder le patrimoine culturel. Il n'est pas une finalité mais est l'une des actions préliminaires avant tout travail approfondi de recherche et de valorisation. Elaborer un inventaire précis et détaillé du patrimoine immatériel sera une contribution pour une sauvegarde de la culture de cette communauté. Cette réalisation demeure le principal objectif de notre travail de recherche. D'ailleurs, dans l'article 2 à la section 3 de la convention de 2003, l'identification et la documentation figurent au même titre que d'autres mesures visant à assurer la viabilité du PCI⁶⁵. L'inventaire permettra dans un premier temps d'attirer l'attention de l'Etat à travers son ministère chargé de la culture et institutions associées, sur l'urgence de réaliser un inventaire du patrimoine culturel immatériel béninois. Selon les sources consultées, le Bénin ne dispose pas d'inventaire national de son patrimoine culturel immatériel⁶⁶. Certes dans le cadre du programme ERPAMAO⁶⁷, un inventaire a été réalisé mais ne reste circonscrit qu'aux instruments de musique. Egalement, seul un inventaire du patrimoine bâti qui ne concernait que quelques sites et monuments a été fait⁶⁸. Toute chose qui fonde l'opportunité et l'importance de notre recherche qui va permettre de jeter les bases d'une éducation sur la valeur socioculturelle du patrimoine culturel au sein de cette communauté et l'importance de le préserver. Selon Zéphirin Daavo, «... le processus de disparition de certaines expressions culturelles *mahi* doit être arrêté à travers une campagne urgente de collecte, de documentation et de conservation⁶⁹», d'où l'intérêt de ce sujet.

⁶⁵ Selon cet article consacré aux inventaires à la page 5 de la convention :

1-Pour assurer l'identification en vue de la sauvegarde, chaque état partie dresse, de façon adaptée à sa situation, un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire. Ces inventaires font l'objet d'une mise à jour régulière.

2 Chaque état partie, lorsqu'il présente périodiquement son rapport aux Comités, conformément à l'article 29, fournit des informations pertinentes concernant ces inventaires.

⁶⁶ Selon le cabinet 2multi-service, le projet de création de leur projet d'un fichier multimédia du patrimoine culturel est né du constat de : « l'absence d'un fichier national d'inventaire du patrimoine culturel du Bénin qui pénalise les associations dédiées au patrimoine culturel et au développement d'un tourisme durable, source :

www.benincultures.com/fr/vers-une-encyclopedie-multimedia-dediee-au-patrimoine-culturel-immateriel-du-benin/ consulté le 10/12/2014.

Cette information a été aussi confirmée par cet extrait « Il n'existe en (2012) pas d'inventaire du patrimoine culturel à valeur national. » Source : *Patrimoine culturel & développement local. Activité 1 : Recherche et Analyse Approfondissement de la connaissance / Enquête / Etude* Avril 2012, source :

http://www.aimf.asso.fr/upload/uploads/media/mediatheque/PDF/Programmes/patrimoine/projet_UE/Etude_PC_DL_pdf_20125_21_15036.pdf consulté le 19/12/2014.

⁶⁷ Etude et recherches sur le patrimoine chorégraphique et musical de l'Afrique de l'Ouest. C'est un programme qui fut mis en place en 1981 au Bénin, au Burkina-Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali sous l'égide de l'ACCT aujourd'hui AIF (agence internationale de la Francophonie, Source : *Plaquette intitulé les instruments traditionnels de Musique au Bénin, Projet d'appui à la valorisation du patrimoine musical et chorégraphique du Bénin*, Ministère de la culture de l'artisanat et du tourisme, 40 p.

⁶⁸ Françoise Deschamps, *Inventaire du patrimoine béninois, Mission de préparation de l'inventaire et formation de l'équipe qui en sera chargée*. Rapport, Juin à Septembre 1986. Projet Bénin 201/8601-12, Inventaire des Monuments et Sites, A.C.C.T, P.SP., 50 p.

⁶⁹ - Conférence organisée lors de la treizième édition du Festival *Mahi-houindo* à Ouinhi du 29 novembre au 1^{er} décembre 2012 à la maison des jeunes, sur le thème *contacts culturels des Mahi avec les autres peuples du Bénin*.

1.2.4 Questions et hypothèses de recherche

1.2.4.1 Questions de recherche

Face à la situation d'urgence qui prévaut sur le patrimoine culturel immatériel des communautés *mahi*, et au regard des constats énoncés dans la partie précédente, la question principale qui se dégage est de savoir :

Comment l'inventaire peut contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés mahi?

De cette question centrale découlent les questions spécifiques suivantes :

Comment cet outil doit-il être mis en œuvre afin de permettre de le documenter ?

Comment mettre en œuvre une stratégie de valorisation de ce patrimoine en péril ?

1.2.4.2 Hypothèses

Face à ces questions, nous formulons deux hypothèses :

H1 : L'inventaire permet la réduction du processus de disparition du patrimoine culturel des communautés mahi.

Il est un fait que le patrimoine culturel des communautés *mahi* est menacé de disparition. Ceci se traduit par le modernisme grandissant et les effets de l'exode rural, et à la rupture de la chaîne de transmission. L'inventaire peut constituer un outil capable de pallier à la réduction du phénomène de disparition qui prévaut sur le patrimoine culturel immatériel des communautés mahi. En enclenchant ce processus au sein des communautés *mahi*, cela permettra de documenter les éléments du PCI de cette communauté, répondant ainsi à l'un des problèmes constatés et qui est celui de l'absence d'un fichier d'inventaire. Mais aussi la démarche d'inventaire que nous proposons et les activités qui seront déployées permettront un éveil au sein des communautés et vont contribuer aussi à aviver l'intérêt de la jeune génération sur l'urgence de préserver ce qui fait leur identité.

H2 : La mise en œuvre de l'inventaire contribue au développement des communautés et de leur localité.

Le patrimoine culturel peut constituer un vecteur de développement social, économique et territorial. Les communautés détiennent un patrimoine culturel matériel et immatériel riche et diversifié, le mettre en œuvre permettra l'élaboration de plans de valorisation et de promotion, contribuant ainsi par ricochet à assurer le développement des communautés et de leur région.

L'objectif général de cette étude est d'analyser le processus de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés *mahi* du Bénin en vue de contribuer à son amélioration à l'aide d'un inventaire. De cet objectif général, découlent trois objectifs spécifiques.

Objectifs spécifiques :

- Analyser la mise en œuvre du dispositif de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel ;
- Identifier les forces et les faiblesses du travail d'inventaire ;
- Proposer un inventaire efficace de sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel.

Afin de répondre à ces questions, nous allons nous baser sur une réflexion axée sur les points de vue des différents auteurs à travers une revue de la littérature qui va tourner autour des notions concernées par cette étude que sont : la notion de patrimoine culturel immatériel, celle d'inventaire, la notion de communauté et enfin la corrélation entre patrimoine culturel immatériel et inventaire.

2 L'inventaire et son rôle dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés

La consultation des différentes sources a été d'un grand apport dans la compréhension de ce que recouvre la notion de patrimoine culturel immatériel, d'inventaire, et la notion de communautés, ainsi que celle de la logique de la recherche- action. Ces dernières sont les grandes articulations de cette section.

2.1 La notion de patrimoine culturel immatériel

L'importance de cette partie se justifie à travers son apport dans la compréhension de la notion de patrimoine culturel immatériel et son évolution.

2.1.1 Historique et évolution de la notion de PCI

Héritière de plusieurs mouvements, la notion de patrimoine culturel immatériel était connue sous l'appellation de folklore, une notion vue comme péjorative par certains chercheurs, ou encore sous le vocable de culture traditionnelle et populaire, cette dernière, elle aussi problématique. Connue à travers la convention de 2003, le PCI selon Chiara Bortolotto n'est pas une notion récente. Selon elle, dès les années 1950, cette notion était déjà mentionnée à travers la législation japonaise et coréenne. En France elle se faisait appeler par le nom de patrimoine ethnologique et dans d'autres pays comme l'Italie on en faisait mention⁷⁰.

Renchérissant cette dernière affirmation, Richard Kurin⁷¹ ajoute que dans la réflexion sur la nécessité de la protection du PCI qui représente avant tout la tradition orale et vivante d'un peuple, le Japon serait le pionnier dans l'élaboration d'un programme, en 1950, visant à identifier les « trésors vivants » ; et que cette nécessité de protection remonterait à l'ère Meiji et rejoint celle occidentale de la propriété intellectuelle. Evoluant dans la même approche, Mariannick Jadé⁷², dans son article paru dans la lettre de l'OCIM sur la base des discussions menées sur la notion de patrimoine immatériel, tente de cerner ce que recouvre ce terme à travers de nouvelles perspectives de recherches. Après avoir fait un panorama du cadre théorique de cette notion, elle affirme donc qu'elle existait déjà et que les débats actuels engagés par des institutions internationales comme l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), le conseil international des musées (ICOM), et le Conseil International pour La Conservation des Monuments et des Sites (ICOMOS) s'inscrivent donc dans la déconstruction des principes

⁷⁰ Bortolotto Chiara, *La patrimonialisation de l'immatériel selon l'UNESCO*, Mission à l'ethnologie. Dapa : Ministère de la culture, 2006, p.3.

⁷¹ Kurin Richard, *Immatériel mais bien réel*, in *Le courrier de l'Unesco*, septembre 2001, n°5, pp.41-43.

⁷² Jadé Mariannick, *Le patrimoine immatériel, Nouveaux paradigmes, nouveaux enjeux*, in la lettre de l'OCIM, n°93 2004, pp.28.

fondamentaux d'un concept déjà majeur. Elle retient que les définitions établies par ces institutions sont modelées selon les conceptions du patrimoine propres à elles.

La lente ascension de la reconnaissance du PCI trouvera un soubresaut avec la recommandation de 1989 sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire. Cette dernière représente le premier instrument juridique orienté vers le PCI⁷³. Pour Georges Condominas, cette recommandation est le résultat d'un appel lancé par les scientifiques et qui, à travers l'UNESCO, a fait réunir des experts afin de réfléchir sur le patrimoine intangible de l'humanité⁷⁴. Pour Ahmed Skounti, les réflexions sur le patrimoine intangible remontent plus loin au moment même de l'adoption de la convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel :

« Des voix se sont alors levées pour attirer l'attention sur la nécessité d'accorder à l'héritage intangible de l'humanité l'intérêt qu'il mérite. La monumentalité, dérive majeure de la convention a très tôt été pointée du doigt car, du point de vue d'un nombre important des Etats du tiers-monde, elle favorisait les Etats industriels, notamment d'Europe Occidentale.». Il continue son argumentaire en disant que la recommandation serait une émanation de la difficulté du moment à cerner ce qui était patrimoine et quels aspects cette notion recouvrait. Selon lui, du point de vue juridique, la recommandation de 1989 n'avait pas les mêmes effets que la convention de 2003 et ne garantissait pas la protection du patrimoine connu à l'époque sous le nom de « culture traditionnelle et populaire ». Cette flexibilité découlant sur l'incapacité à sauvegarder le PCI, va être à la base de la rencontre des experts tenue en 1997 à Marrakech (Maroc). De cette réunion, émane la notion de « patrimoine oral de l'humanité » et en 1999 une première distinction internationale avec la proclamation par l'UNESCO de chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel. Selon Ahmed Skounti, la complexité du thème chef-d'œuvre et sa nature jugée élitiste par certains représentants des Etats membres de l'UNESCO furent à la base de sa remise en cause⁷⁵. La convention de 2003 est le résultat de cette remise en cause de cet instrument qu'est la recommandation de 1989 et du thème de chef-d'œuvre.

2.1.2 L'UNESCO et le PCI : nécessité de sauvegarde d'un patrimoine fragile

Adoptée en 2003 et entrée en vigueur en 2006, la convention sur la sauvegarde du patrimoine immatériel élaborée par l'UNESCO définit le patrimoine culturel immatériel comme « L'ensemble des pratiques,

⁷³ Cachat Séverine, *le patrimoine culturel immatériel : définitions, sauvegarde et valorisation* in « Exposer les arts extra-européens : trans et multimédia de nouveaux outils muséographiques? », Angoulême, 2013, 20p.

⁷⁴ Goudineau Yves et (al), *Cultures minoritaires du Laos : valorisation d'un patrimoine*, UNESCO, France, 2003, pp.21, 311 p.

⁷⁵ Skounti Ahmed, *Eléments pour une théorie du patrimoine culturel immatériel* in « De l'immatérialité du patrimoine culturel immatériel », Sous la direction Skounti Ahmed et Tebbaa Ouidad, 1^{ère} Edition, UNESCO, Equipe de recherche, culture, patrimoine, Tourisme, Faculté des lettres et des sciences humaines Marrakech, Marrakech, pp.26, 194p.

représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés et que les communautés, les groupes et le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine [...]. Seul sera pris en compte le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'Homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus et d'un développement durable⁷⁶ ».

Il se veut un cadre d'action qui une fois ratifiée, montre quelles postures les Etats doivent avoir vis-à-vis de leur PCI et les mesures qu'ils doivent mettre en place pour sa sauvegarde. Le chemin vers l'adoption de cette convention était une course de longue haleine. Christian Hottin affirme que le défi majeur de la convention de 2003, quant à son fonctionnement, pourrait être résumé ainsi : assurer la prise en compte au plan international d'un patrimoine autre que celui de la convention de 1972⁷⁷.

Dans son article sur la convention portant sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Mohammed Bendjaoui, parlant de la convention de 2003, estime qu'elle a pour principal objectif de refuser que disparaisse ou que meure le patrimoine immatériel des hommes⁷⁸.

La sauvegarde du PCI étant le principal but de la convention de 2003, l'article 2 de la convention de 2003, indique que les différentes formes du PCI sont observables à travers cinq domaines⁷⁹ :

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- les arts du spectacle ;
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

⁷⁶ UNESCO, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine du patrimoine culturel immatériel*, adoptée en 2003, source : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf>, consulté le 16/02/2015.

⁷⁷ Hottin Christian, *Sept ans l'âge de raison Dynamique et enjeux du patrimoine culturel immatériel*, in Identifier et protéger le patrimoine immatériel, Maison de cultures du Monde/ Institut du patrimoine National, pp. 107-120, 167 p., 2012.

⁷⁸ Bendjaoui Mohammed, *La convention portant sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : Un cadre juridique et des principes universellement reconnus*, in *Museum international*, n°221-222 (Vol. 56, n°1-2), 2004.

⁷⁹ Idem.

Comme le montre la définition et les différents domaines touchés par cette notion, le but principal de la convention de 2003 est la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui ne repose sur aucun support. Pour Koïchiro Matsuura, ex- directeur de l'Unesco, qui fut un fervent artisan de la création de cet outil international, c'est qu'il était :

« *Urgent d'agir pour préserver un patrimoine fragile, souvent menacé de disparition et qui n'avait jusque-là, bénéficié d'un soutien et d'une attention suffisante de la part de l'Unesco*⁸⁰ ».

En outre, le patrimoine culturel immatériel est très fragile. En attirant l'attention sur sa vulnérabilité, Riëks Smets⁸¹, dans la partie introductive de l'ouvrage collectif de Renault Marie, nous apprend que le thème d'immatérialité fut donné à ce type de patrimoine car il ne repose sur aucun support. Il n'est vivant qu'à travers la mémoire de ses détenteurs. Par conséquent, c'est en cela que se trouve sa fragilité car il est basé essentiellement sur l'oralité :

« *Le patrimoine vivant qui compte entre autres, des cérémonies, des danses et des chants, des savoir – faire ancestraux est vulnérable car il ne se matérialise dans aucun site ni monument* ».

Dans ses réflexions sur le patrimoine immatériel des communautés au Laos, Georges Condominas⁸² réagit sur la temporalité de ce type de patrimoine et affirme qu'il est encore appelé arts du temps à cause de son existence éphémère. Le patrimoine vivant en raison de son extrême vulnérabilité selon lui, est guetté par la destruction ou la transformation c'est-à-dire la folklorisation à travers la standardisation. Pour lui, la prise en considération du patrimoine culturel immatériel est une affaire récente et traduit le décalage très marqué entre la très longue considération du patrimoine comme une notion attachée au monumental.

2.1.3 Appréhensions sur la notion de PCI

Nouveau concept, le patrimoine culturel immatériel ou encore patrimoine vivant est l'objet de toutes les critiques et de tous les questionnements. Les gestionnaires du patrimoine qui s'étaient toujours attachés à des problèmes autour d'un patrimoine tangible sont obligés d'inclure des éléments intangibles qui relèvent du vécu quotidien des communautés. Sur la question, Hottin Christian, à travers ses propos, montre la réalité de cette nouvelle catégorie : « Ces deux mots accolés, "patrimoine immatériel", de plus en plus

⁸⁰ Koïchiro Matsuura, préface à l'ouvrage intitulé : « *saisir l'immatériel. un regard sur le patrimoine vivant* » François-Xavier Ferland, UNESCO, in *la définition du PCI dans la convention de l'UNESCO à l'épreuve de communautés en destruction*, Papa Massene Sene, pp.27-30 in le patrimoine culturel immatériel et les collectivités infra étatiques sous la direction de Lankarani (Leila) et fines (Francette), Editions A .pedoine, 2013, 323 p.

⁸¹ Renault Marie, *Raconte-moi... : Le patrimoine vivant*, Editions Unesco / Nanes Editions, 2007, pp.2, 47 p.

⁸² Goudineau Yves et (al), *Cultures minoritaires du Laos : valorisation d'un patrimoine*, UNESCO, France, 2003, pp. 20.

souvent employés, produisent une impression de nouveauté, d'inédit, mais aussi frappent les esprits par l'étrangeté, voire l'in vraisemblance de leur rapprochement, tant il est vrai qu'au pays de Mérimée ou de Viollet-le-Duc, le patrimoine semblerait ne devoir s'incarner que dans la pierre et être indissociable de la matière⁸³».

Pour Richard Kurin, la reconnaissance de la notion de PCI fut un combat de longue haleine à cause du manque de précision. Il affirme que cette notion de patrimoine immatériel reste réservée aux experts. En ce qui concerne les praticiens, ils n'en font point usage : « si la notion de culture est large les mots « patrimoine » et « immatériel » contribuent plus encore au flou. Ensuite, on imagine mal l'expression « patrimoine culturel immatériel » dans la bouche d'un artisan ou d'un griot lauréat⁸⁴». En résumé comme on le remarque, la définition de la notion pose problème et est difficile à appréhender. Au niveau local certains le perçoivent comme « un modèle de consommation planétaire et homogénéisé, sans racines, sans mémoire et sans symboles⁸⁵ ». Il affirme encore que si la définition de l'expression est épineuse, le thème l'est encore plus. Il montre aussi que souvent la définition et la gestion de l'élément demeurent conflictuelles.

Dans un autre article, Richard Kurin⁸⁶ soulève la non maîtrise du concept PCI par les experts et les communautés à cause de sa nouveauté. Il préconise donc, pour un plan de sauvegarde, qu'un travail considérable soit envisagé afin que ce terme soit diffusé et expliqué davantage. Ce point soulevé par Richard Kurin nous semble important et sera pris en compte dans notre travail d'inventaire, car un travail d'explication en amont doit être fait au sein des communautés.

Chérif Khazdanar⁸⁷, dans une communication, réagissant face à cette notion pense cependant que le thème est tellement vaste que chacun y met ce que bon lui semble.

Chiara Borttolotto⁸⁸, quant à elle, fait mention des troubles qui secouent cette nouvelle catégorie et qui font qu'elle demeure difficile à appréhender. Pour elle, la notion même d'immatérialité pose problème en raison d'une notion qui s'oppose ou qui vient bouleverser une perception patrimoniale construite sur la notion d'objet. Ce qui constitue, un problème de compréhension pour les non spécialistes et de gestion pour les

⁸³ Hottin Christian, *Une nouvelle perception du patrimoine*, in *Le Patrimoine culturel immatériel*, dossier de Culture et Recherche n°2008, n°116-117, pp.15.

⁸⁴ Ibid., pp.42.

⁸⁵ Ibid., pp.42.

⁸⁶ Kurin Richard *La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel selon la convention de 2003 : Une évaluation critique*, in *Museum international* 221-222, Vol 56, n°1-2, UNESCO, France, 2004,198p. Sous la direction de Vinson Isabelle, Bouchenakir Mounir, p.69.

⁸⁷ Khazdanar Chérif, *la convention de l'Unesco sur le patrimoine culturel immatériel, contextes et enjeux*, in *Rencontres du patrimoine « Le patrimoine culturel immatériel de l'Europe : inventer son inventaire » Synthèse et débats : Un inventaire pour l'Europe ?*, pp.1-2.

⁸⁸ Borttolotto Chiara, (Dir.), *Le patrimoine culturel immatériel, enjeux d'une nouvelle catégorie*, Introduction pp.39-43.

communautés détentrices. Elle affirme donc qu'aujourd'hui, ce que recouvre la notion de patrimoine ce n'est point les objets issus du processus mais c'est le processus lui-même. On priorise aujourd'hui par exemple les pratiques aux objets, les activités et non les supports.

Cependant les avis sont partagés, car si la notion est objet d'appréhension, Stephen Zagala dans son article consacré aux dessins de Vanuatu, inscrit sur la liste du patrimoine oral et immatériel, montre le bien-fondé du concept. Il le traduit en ses termes : « le concept de « patrimoine immatériel » s'avère très utile ici, car il met l'accent sur la transmission du savoir que sur la préservation des objets...⁸⁹ ».

Cependant quoique cette notion semble difficile à appréhender, la distinction entre le patrimoine immatériel et matériel paraît factice, ce qu'il faut retenir selon Marriannik Jadé est que de toute évidence « tout patrimoine est un condensé de matériel et d'immatériel⁹⁰ ». Le patrimoine matériel sans celui immatériel est inconcevable. En effet, selon Dawson Munjeri qui, en tentant de comprendre les différences, arrive à la convergence, conclut que le matériel ne pouvait être compris et interprété qu'à travers l'immatériel⁹¹. Barbara Kirshenblatt-Gimblett conforte cette idée en affirmant que : « le patrimoine matériel, sans le patrimoine immatériel, ne serait qu'une enveloppe vide ou une substance inerte⁹² ». Cela montre donc que le patrimoine matériel et celui immatériel sont les facettes d'une même réalité. Ahmed Skounti⁹³ conforte aussi cette idée en affirmant que l'immatérialité pure est une notion qui apparaît illusoire. La notion d'immatérialité est toujours rattachée à celle de matériel, c'est-à-dire d'un support qui en conserve toute trace et qui en permet la perceptibilité, le partage et la sauvegarde.

Il apparaît donc, que le patrimoine culturel immatériel, notion pas facile à cerner aussi bien par les professionnels et les communautés, quoique ancienne dans la logique, a été légitimée par la convention de 2003 et ne représente qu'un tout indivisible avec celui matériel. En effet, ils sont indissociables: chacune des différentes composantes a besoin de l'autre pour exister. De plus, il apparaît que, pour exister et être transmis, le patrimoine culturel immatériel a besoin d'outils d'identification, de préservation, de sensibilisation, de transmission et de diffusion. L'inventaire représente l'outil de base de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la véritable pierre angulaire du processus de conservation de ce patrimoine vivant. C'est à partir de l'inventaire que les autres actions peuvent être entreprises.

⁸⁹ Zagala Stephen, *Les dessins de sable de Vanuatu : critique* in *Museum international* 221-222, (Vol 56, n°1-2), UNESCO, France, 2004, pp.35, 198 p.

⁹⁰Jadé Mariannik, *Le patrimoine immatériel, nouveaux paradigmes, nouveaux enjeux*, in la lettre de l'OCIM, 37p.

⁹¹ Munjeri Dawson, *Le patrimoine matériel et immatériel : de la différence à la convergence*, pp.13-21 in *Museum international* 221-222, Vol 56, n°1-2, UNESCO, France, 2004,198p.

⁹² Kirshenblatt-Gimblett, *Le patrimoine immatériel et la production métaculturelle du patrimoine*, in *Museum international* 221-222, (Vol 56, n°1-2), UNESCO, France, 2004, pp 61, 198 p.

⁹³ *Eléments pour une théorie du patrimoine culturel immatériel*, in *De l'immatérialité du patrimoine culturel* pp.21-31.

2.2 La notion d'inventaire

Objectif principal de la convention, la sauvegarde du PCI intègre l'inventaire qui est une des mesures essentielles dans l'optique d'atteindre le principal but de la convention : la sauvegarde. Il se présente comme une première étape dans le processus de documentation. L'inventaire dans l'article 12 de la convention de 2003 est considéré comme une action visant à assurer l'identification en vue de la sauvegarde.

L'inventaire du PCI est une obligation de la convention de 2003, donc une obligation de tous les pays signataires. Selon l'article 12-1 de la convention : « Pour assurer l'identification en vue de la sauvegarde, chaque Etat partie dresse, de façon adaptée à sa situation, un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire. Ces inventaires font l'objet d'une mise à jour régulière.⁹⁴ »

Si la notion d'inventaire du patrimoine culturel est une obligation de la convention de 2003, elle ne date pas de l'année d'adoption de la convention. Les pays européens réfléchissaient déjà depuis longtemps à la réalisation d'inventaires du patrimoine matériel qui permet la mise en place d'une politique culturelle de conservation et de valorisation. Xavier de Massary et Georges Coste affirment que l'Allemagne dès le début du 20^{ème} siècle réfléchissait déjà à l'inventaire de son patrimoine, cependant les deux tentatives qu'elle opéra se sont soldées par des échecs. Dans son ouvrage consacré à l'inventaire du patrimoine en Europe et aux diverses méthodologies mises en œuvre, Francesco Lavecchia⁹⁵ estime que la France fut le premier pays à réaliser un inventaire. Cela s'est traduit par la création en 1964, par André Malraux sous le conseil d'André Chastel, de l'inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France. Cette démarche s'apparentait à un état des lieux scientifique et documentaire. Les italiens vont emboîter le pas aux Français avec l'ICCD (Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione) créé en 1975 par Giovanni Copandolini. En Angleterre, l'inventaire des richesses culturelles était une priorité. Cependant si dans beaucoup de pays européens, réaliser l'inventaire était consacré essentiellement sur le patrimoine architectural et mobilier. Il faut dire que les efforts ont portés sur le patrimoine matériel car il n'existe aucun inventaire du PCI en Europe.

Dans l'ouvrage collectif de José-Maria Ballester, le groupe ad' hoc sur les inventaires et la documentation, après avoir montré les biens fondés du travail d'inventaire, affirme que l'inventaire ainsi que la documentation occupent une place importante dans les grandes conventions internationales sur la

⁹⁴ - UNESCO, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris, 2003, pp.6.

⁹⁵ Francesco Lavecchia, *Les fiches d'indexation minimales du conseil de l'Europe pour l'inventaire normalisé du patrimoine culturel mondial*, In Situ [En ligne], 312003 mis en ligne le 23 Avril 2012, URL : <http://insitu.revues.org/1836;DOI:10.4000/insitu.1836>, pdf, consulté le 19 septembre 2014.

protection du patrimoine⁹⁶. Dans le cadre des conventions internationales de l'UNESCO, surtout celle de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, dresser un ou plusieurs inventaires est l'une des obligations spécifiques définies par la convention et par les directives opérationnelles pour sa mise en œuvre.

2.2.1 L'inventaire et le PCI : la convention de 2003

Selon le kit de l'élaboration des inventaires du PCI proposé par la Section du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO⁹⁷, la réalisation d'inventaire du patrimoine culturel immatériel contribue à la formulation d'un plan de sauvegarde adéquat et concret. L'identification équivaut à l'inventorisation, selon le kit : « Ce processus d'identification et de définition est ce que la convention entend par inventorier ». Processus perçu comme obligatoire et en amont de la sauvegarde, les Etats signataires de la convention de 2003 sont tenus dans le cadre de ladite convention de réaliser un ou plusieurs inventaires du PCI et de les mettre à jour régulièrement (art 12). Cela sous-entend que l'inventaire est un processus continu en raison de la nature même, du caractère vivant et évolutif du PCI et aussi parce que la notion de Patrimoine Culturel (PC) s'est aussi élargie. Ce qui nécessite de revenir sur les éléments déjà inventoriés.

Selon Chiara Bortolotto et Sylvie Grenet⁹⁸, c'est la seule action de sauvegarde requise de manière impérative auprès des Etats signataires. Les autres actions de revitalisation ou de viabilisation sont juste encouragées. Pour elles : « pour saisir l'importance accordée par la Convention aux inventaires, il est intéressant de considérer le langage utilisé dans la Convention pour la mise en œuvre des actions de sauvegarde à l'échelle nationale ». Concluant leur communication sur le sujet, elles notifient aussi que la réalisation d'une telle tâche s'avère difficile sinon problématique pour les chercheurs. Il pose aussi le problème au niveau de la méthodologie à appliquer pour sauvegarder des pratiques et des savoir-faire qui relèvent de l'intangible. Pour François Calame, le patrimoine immatériel étant vivant et évolutif par essence, un inventaire organisé sur le mode de celui des objets matériels ne pourrait prendre en compte son caractère dynamique⁹⁹.

⁹⁶ Ballester José-Maria, *Orientations pour l'inventaire et la documentation du patrimoine culturel*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2001, 136 p., pp11,

http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranetIGPC/normes/livretPMC/livretPMC_2007.pdf, consulté le 10/11/14.

⁹⁷ Unesco, Kit identifier et inventorier le patrimoine culturel immatériel, 16 p.

⁹⁸ Bortolotto Chiara, Grenet Sylvie, les pratiques des inventaires du PCI dans le cadre de la Convention de l'UNESCO, in Actes de colloque « Rencontres du patrimoine » Le patrimoine culturel immatériel de l'Europe : inventer son inventaire » Synthèse et débats : Un inventaire pour l'Europe?, pp.2.

⁹⁹ Calame François, Savoir-faire et personnes ressources au risque d'un recensement, in Actes de colloque « Rencontres du patrimoine » Le patrimoine culturel immatériel de l'Europe : inventer son inventaire » Synthèse et débats : Un inventaire pour l'Europe?, 6p.

L'établissement d'inventaire du patrimoine culturel immatériel s'avère être une tâche ni facile, ni rapide, d'autant plus que la notion de PCI est récente et les critères d'élaboration d'inventaire font qu'il faut réfléchir sur la démarche à suivre afin de pouvoir contribuer à la sauvegarde d'éléments qui relèvent de l'immatériel.

Geneviève Gallot¹⁰⁰, dans son discours inaugural, lors du colloque consacré au thème, *Le patrimoine culturel immatériel de l'Europe : Inventer son inventaire*, montre l'importance du PCI, son caractère vivant et ambiguë qui n'en facilite pas l'inventaire. Elle rappelle cependant, que si la convention attire l'attention sur l'obligation aux Etats parties de réaliser l'inventaire, le loisir leur est laissé dans le choix ou la manière d'élaborer leur inventaire selon leur situation.

Tenant de mener une réflexion sur la question de l'inventaire dans le cadre du patrimoine culturel immatériel en France, Gaétano Ciarcia¹⁰¹ estime qu'il n'y a pas un inventoriage-type. Cela suppose qu'il n'y a pas une manière préétablie de procéder à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel. Cependant l'inventaire nécessite des choix qui passent par la définition de la nature des éléments à inventorier ou soit une délimitation thématique ou encore une définition de l'inventaire sur la base des éléments en péril. Selon l'ouvrage *Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone*, il existe différents types d'inventaire selon le niveau d'informations requis. L'inventaire général tient plus de l'administration centrale c'est-à-dire l'Etat. C'est un inventaire qui s'inscrit dans une approche globale et qui a pour objectif la protection et la connaissance du patrimoine. Le pré-inventaire se veut un simple outil de recensement et un répertoire du patrimoine; il est à visée opérationnelle¹⁰².

Néanmoins, certains chercheurs pensent que l'inventaire exhaustif n'est pas possible à cause de la diversité culturelle présente sur un territoire. L'inventaire nécessite la délimitation du périmètre. D'autres par contre pensent que ce type d'inventaire est plus avantageux surtout pour les pays africains au niveau desquels, la disparition du patrimoine culturel immatériel devient plus qu'une réalité. Dans une communication faite au séminaire régional sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Hamady Bocoum, à la question sur ce qu'il faut garder ou ne pas garder, répond qu'il faut tout sauvegarder pour les générations futures¹⁰³. Toutefois, les communautés étant au cœur du processus d'inventorisation, il est à

¹⁰⁰ Gallot Geneviève, discours d'ouverture in Actes de colloque « Rencontres du patrimoine » Le patrimoine culturel immatériel de l'Europe : inventer son inventaire » Synthèse et débats : Un inventaire pour l'Europe ?

¹⁰¹ Ciarcia Gaetano, Inventaire du patrimoine immatériel en France, Du recensement à la critique, LAHIC/Mission Ethnologie (Ministère de la culture) ,54p. Les carnets du Lahic n°3, Christian Hottin, <halshs-00505585>, 2008, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00505585/document>, pdf, consulté le 16/02/2015.

¹⁰² Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone, appui aux politiques locales, pp.44, 118p.

¹⁰³ Séminaire régional pour l'Afrique de l'ouest et l'Afrique du centre sur la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 08 au 10 juin 2004 à Dakar, République du Sénégal, source : <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/00091-FR.pdf>, consulté le 16/02/2015.

notifier que c'est seulement les éléments qui s'avèrent importants pour elles qui peuvent faire l'objet d'inventorisation et qu'il est impossible de tout inventorier. Nous retiendrons donc cet aspect pour notre projet d'inventaire du patrimoine culturel de cette communauté. Sur la question de sauvegarde du PCI, Cécile Duvelle, Directrice de la section Patrimoine Culturel immatériel à l'UNESCO, pense que l'inventaire est un outil important. En effet pour elle l'inventaire n'est pas un simple outil permettant de faire un état des lieux, mais une pratique de sauvegarde à part entière¹⁰⁴. Cela nous conduit donc à la conclusion qu'il existe un lien étroit entre inventaire et sauvegarde.

2.2.2 Lien entre inventaire et sauvegarde

Notion avalisée par la convention de 2003, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est le principal but de ladite convention. Ainsi, sauvegarder le patrimoine ne signifie pas en faire une fixation des éléments; cela tiendrait à le folkloriser. Pour Chiara Borttolotto et Sylvie Grenet, il existe bien sûr une relation entre sauvegarde et inventaire¹⁰⁵. Les autres actions de revitalisation ou de viabilisation sont juste encouragées.

Dans sa communication sur le thème *la convention de l'UNESCO sur le patrimoine culturel immatériel, contextes et enjeux*, Chérif Khazdnadar¹⁰⁶ affirme que la convention est centrée sur la sauvegarde par et pour les communautés, d'où l'importance de notre travail. Sauvegarder le PCI reviendrait à assurer le bien-être des détenteurs. Cela montre donc qu'il y a aussi un lien entre PCI et communautés et que, étant donné que l'inventaire est l'une des mesures liminaires à la sauvegarde du PCI, il concourt à la sauvegarde du PCI des communautés pour lesquelles il contribue à assurer la cohésion et un sentiment d'identité.

Pourtant l'inventaire ne doit pas être une fin en soi, l'équipe l'ayant réalisé dans le parc de Montseny en Catalogne (Espagne), montre la considération que l'on a pour cette initiative. Effectivement, il est dit que : « le fait d'être un point de départ ne convertit pas à lui seul l'inventaire en un instrument de sauvegarde mais, en revanche, le processus d'élaboration de l'inventaire est déjà une action de sauvegarde dans la mesure où, en faisant connaître la Convention et la nouvelle notion de "patrimoine culturel immatériel", il transmet à tous les acteurs impliqués l'importance et la valeur que l'UNESCO confère à cette partie des

¹⁰⁴ Entrevues avec Cécile Duvelle aux bureaux du siège de l'UNESCO à Paris le 27 mars 2012 et le 14 mai 2014 in Turgeon Laurier, inventaire du patrimoine immatériel religieux du Québec IPIR, Bilan et recommandations, 2012, pp.54, 320p.

¹⁰⁵ Borttolotto Chiara, Grenet Sylvie, *Les pratiques des inventaires du PCI dans le cadre de la convention de l'UNESCO*, in Actes de colloque Rencontres du patrimoine, Le patrimoine culturel immatériel de l'Europe : inventer son inventaire, Synthèse et débats Un inventaire pour l'Europe ?, pp.1-5.

¹⁰⁶ Khazdnadar Chérif, *la convention de l'Unesco sur le patrimoine culturel immatériel, contextes et enjeux*, in Actes de colloque «Rencontres du patrimoine, Le patrimoine culturel immatériel de l'Europe : inventer son inventaire» Synthèse et débats Un inventaire pour l'Europe?, 2007, pp.1.

cultures, que l'on considère parfois comme étant opposée à l'idée de développement parce que son origine se situe dans le passé¹⁰⁷».

Renault Marie¹⁰⁸, après avoir montré la fragilité du patrimoine qui est transmis oralement et après avoir montré l'urgence de le sauvegarder, souligne les mesures qui incombent aux Etats qui ont signé la convention. Ces mesures passent par la formation du personnel dans la gestion du patrimoine vivant et aussi l'encouragement de chercheurs. La sauvegarde du patrimoine implique sa pratique de la part de ses détenteurs. Toutefois elle souligne que les communautés malheureusement ne perçoivent pas l'importance du patrimoine vivant qui est un élément important de leur histoire. Elle met l'accent sur une formation adéquate dans le but de revitaliser la transmission et aussi la préservation des éléments du PCI à travers leur sauvegarde sur un support papier ou numérique

Outre ces mesures, une sensibilisation par des programmes radiophoniques, des publications, des festivals vont permettre de faire échapper des pratiques ou des arts de l'oubli et d'en permettre la transmission. La sensibilisation demeure importante afin de faire prendre conscience aux populations de la valeur de ce qui fait leur identité. La sauvegarde suppose aussi de documenter le patrimoine à travers des recherches, une telle documentation implique d'interroger les personnes porteuses de tradition.

Prenant l'exemple du chant corse, *Cantu in Paghjella* de tradition sacrée et profane, Christian Hottin¹⁰⁹ affirme que c'est le travail d'inventaire mené sur cet élément patrimonial qui a permis de faire le constat sur sa situation actuelle. Dans le cadre de notre étude sur le rôle de l'inventaire, l'étape de la recherche demeure aussi indispensable surtout si l'on doit récolter des données sur le patrimoine des communautés *mahi*. Mais aussi, cette étape doit passer par des séances de sensibilisation utiles pour mettre l'accent sur le rôle des communautés dans la sauvegarde de leur identité.

Nombre de projets d'inventaire réalisés dans le monde montrent l'importance que revêt l'inventaire dans la sauvegarde du patrimoine culturel des communautés et son rôle dans la sensibilisation des communautés à la préservation de leurs traditions orales. Des initiatives comme le projet d'Inventaire des Ressources Ethnologiques du Patrimoine Immatériel (IREPI) dont la renommée a dépassé les frontières du Canada, ont été parmi les premières initiatives à mener des inventaires de « type nouveau » qui mettent l'accent sur l'implication des communautés et sur l'élaboration d'activités culturelles, dans le but de sensibiliser les

¹⁰⁷ UNESCOCAT (Centre Unesco de Catalunya), *Méthodologie pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel* dans les réserves de biosphère p9. , 32p. , Source : http://www.unescocat.org/montseny/pdf/Montseny_Metodologia_FR.pdf, consulté le 16/02/2015.

¹⁰⁸ Renault Marie, *Le patrimoine vivant*, UNESCO/Nanes Editions, Paris, 2007, pp.19.

¹⁰⁹ Hottin Christian, *Patrimoine culturel immatériel et recherche ethnologique*, in *Le patrimoine culturel. Premières expériences en France*, 2012, pp.129-1159.

détenteurs. Entamée en 2003, par la Chaire de recherche en patrimoine ethnologique et représentant une première au Canada et dans le monde, elle compte depuis sa mise en ligne en 2007, une base de données multimédia (textes, photos, audios et vidéos) de plus de 650 ressources ethnologiques accessibles à tous sur un site internet très interactif, dédié à l'identification, à la diffusion mais aussi à la transmission et à la valorisation des éléments inventoriés. C'est un projet qui se propose de faire découvrir et préserver la culture du Québec à travers son patrimoine culturel immatériel¹¹⁰. A cause du caractère évolutif et dynamique du patrimoine culturel immatériel, l'idée d'un inventaire vivant s'est imposé.

Représentant une première au Québec et au Canada, le projet d'Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (IREPI), est un projet qui a été dirigé par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique. Le projet IREPI a connu différentes phases qui ont abouti aujourd'hui à un inventaire informatisé à partir d'une méthodologie d'inventaire multimédia. La première phase a consisté en 2003 à entamer la réflexion théorique et méthodologique dans le but de créer les critères sur lesquels les ressources allaient être choisies, les critères d'évaluation, mais aussi le choix des actions culturelles adéquates et leur valorisation à travers des outils adaptés aux réalités de la région. Pour Laurier Turgeon, directeur de la chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique, qui a dirigé le projet, l'objectif du projet d'Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel est de définir des nouvelles balises, de poser les bases d'un système qui pourra être utilisé à l'échelle mondiale et de trouver de nouveaux moyens de valorisation et de diffusion de ce patrimoine intangible¹¹¹.

En 2004, la deuxième phase a eu lieu, à travers un projet pilote de collecte qui a permis à l'équipe en charge du projet de voir l'adéquation de la méthodologie. A côté de cette expérimentation, un système de gestion multimédia des ressources inventoriées a été mis en place. Sa particularité est qu'il y figure un modèle standardisé de fiche d'inventaire multimédia numérisée liant dans un ensemble cohérent, textes, photos, audios et vidéos.

En effet, en plus de donner des informations sur les cinq grands domaines provenant des différentes régions du Québec, le site donne aussi accès à des données iconographiques, des extraits audio et vidéo qui permettent de se faire une idée assez complète sur l'élément inventorié.

L'une de ses particularités est qu'il est mené par des étudiants chercheurs ayant reçu une formation en ethnologie en collaboration avec les porteurs de tradition. Ces étudiants partent dans les différentes régions du Québec afin de recueillir des informations auprès des porteurs de tradition, les données recueillies par

¹¹⁰ Vidéo de présentation du projet IREPI, source : <http://irepi.ulaval.ca/apropos/>, consulté le 16/02/2015

¹¹¹ Forget Célia, Turgeon Laurier, *Inventorier le patrimoine immatériel, l'exemple de l'IREPI au Québec* in de l'immatérialité du patrimoine culturel sous la direction de Tebaa Ouidad et Skounty Ahmed, UNESCO, Marrakech, 2011, pp.74- 78, 194 p.

ces derniers sur le terrain enrichissent le site au fur et à mesure que les informations progressent. En plus de former les étudiants, les ateliers consacrés à l'inventorisation ont permis d'intégrer les porteurs de tradition intéressés à la formation et de les faire participer directement à la cueillette des informations sur le terrain en accompagnant les étudiants. Des équipes de deux personnes (un ethnologue vidéaste et un porteur de tradition) ou de trois personnes (un ethnologue, un vidéaste et un porteur de tradition) se sont avérées opérationnelles et efficaces. A leur retour, les étudiants chercheurs produisent une fiche d'inventaire des différents éléments inventoriés avant que ces derniers ne soient intégrés dans la base des données mises en ligne.

Pour le Directeur de la chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique, Laurier Turgeon, cet inventaire est aussi le premier au plan international sur de nombreux points. L'originalité de l'IREPI réside dans la nature même de l'inventaire par les moyens techniques mis en œuvre et par les actions culturelles entreprises au sein des communautés locales¹¹². Lors de la cueillette des données, les équipes devaient consacrer un tiers de leurs temps sur le terrain à planifier et à réaliser des actions culturelles en partenariat avec les communautés locales afin de valoriser le patrimoine culturel immatériel. Ces actions culturelles ont pris des formes diverses selon les demandes des organismes du milieu : la préparation de petites expositions à l'aide de posters et de vidéos, la contribution de matériel audio-visuel à une exposition existante, rédaction sur un site Web, rédaction d'articles de revues et journaux, participation à des émissions de radio et de télévision, présentations publiques des résultats des données avec la participation des informateurs à la fin des terrains, organisation de ralleys du patrimoine culturel immatériel, l'organisation d'ateliers d'accroissement des capacités en inventorisation et en PCI dans les régions, et le développement d'applications mobiles du patrimoine matériel et immatériel. Au chapitre de la diffusion, IREPI, se démarque par son accessibilité sur le Web. Le projet IREPI montre la possibilité selon les concepteurs, de faire un inventaire vivant d'un patrimoine vivant et d'en permettre la diffusion à coûts réduits. Les avantages de cet inventaire sont multiples. Il permet de prime abord la connaissance des pratiques culturelles des régions du Québec par les différents acteurs en vue d'en permettre une exploitation. Il est aussi un exemple pour les acteurs d'autres horizons. Grâce à l'innovation méthodologique de ce projet, plusieurs pays du monde et notamment en Afrique s'en sont inspirés et l'ont adapté à leur réalité. *In fine*, l'autre innovation fut la démarche méthodologique qui est celle de la recherche-action permettant une participation accrue des communautés locales et une valorisation du PCI directement sur le terrain.

¹¹² Forget Célia, Turgeon Laurier, *Inventorier le patrimoine immatériel, l'exemple de l'IREPI au Québec* in de l'immatérialité du patrimoine culturel sous la direction de Tebaa Ouidad et Skounty Ahmed, UNESCO, Marrakech, 2011, pp. 76, 194 p.

C'est une approche qui est à la fois interactive et participative. Il s'agit d'une approche du domaine ethnologique qui vise « à redonner, mais de façon réorganisée, à leurs propriétaires les savoirs qu'ils nous ont confiés¹¹³ ». Aujourd'hui priorisée, elle permet de développer simultanément sur le terrain, un plan de sauvegarde. La recherche-action a un double effet :

- recueillir des informations sur des éléments avec la participation des communautés ;
- faire la promotion et la valorisation des éléments à travers un plan de sauvegarde qui passe par l'organisation de conférences, des émissions sur des radio-communautaires, des expositions temporaires et autres activités à visée inclusive.

Cette stratégie permet de susciter au sein des communautés un intérêt et une redécouverte de leur patrimoine, puis d'aider à sa réappropriation.

Sur la méthodologie de la recherche-action, Reason et Bradbury affirment que c'est : « [...] un processus participatif centré sur le développement des connaissances pratiques qui s'inscrivent dans la poursuite de finalités humaines jugées importantes et ancrées dans une vision du monde participatif [...]. Elle cherche à intégrer action et réflexion, théorie et pratique, en participant avec les autres à la recherche de solutions pratiques à des problèmes sociaux concrets et, plus globalement, à l'épanouissement des individus et de leur communauté¹¹⁴ ». Elle demeure ainsi une option importante pour un travail d'identification du PCI.

La démarche de la recherche-action, les séances de sensibilisation et autres actions menées au sein des communautés permettent à ces dernières, d'identifier collectivement leurs valeurs identitaires. L'interactivité avec les communautés locales donne la possibilité aux chercheurs ou équipes déployés sur le terrain comme ce fut le cas dans le projet IREPI de " s'impliquer auprès des porteurs de tradition en passant d'une observation participante à une participation observante ". Cette démarche intersectorielle et intégrée fait en sorte que l'inventaire lui-même participe au processus de préservation, de sensibilisation, de transmission et de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel.

Selon Laurier Turgeon, c'est une démarche qui permet des retombées positives immédiates pour les détenteurs de savoirs et de savoir-faire. Elle se fait directement sur le terrain à travers des articles, la

¹¹³ Simard Jean, Ethnographie et muséologie d'une communauté humaine disparue, les cahiers des Dix n° 47, 1992, p.117. In Amin Belouz, Contribution à l'élaboration des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel en Algérie, Mémoire pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Professionnelles Approfondies (DEPA), 2005, pp.41.

¹¹⁴ Peter Reason et Hilary Bradbury (Dir.), Handbook of Action Research: Participative inquiry and practice, Londres Sage, 2008, P.4, Traduction libre, in André Dolbec et Luc Prud'homme, la recherche- action, pp.531-570 in Gauthier Benoît (Dir.), Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données, Presses de l'université du Québec, Québec, , 2009, 5^{ème} édition, 755 p.

participation à des émissions radio et télévisuelles, mais aussi par d'autres actions culturelles qui permettent aux communautés locales et surtout aux populations de percevoir l'importance et la diversité de leur patrimoine et l'importance de sa sauvegarde.

L'inventaire a joué un rôle important dans la sauvegarde du patrimoine immatériel des régions du Québec. Ce qui a permis surement de ne pas voir disparaître des pratiques ancrées dans le patrimoine culturel immatériel des communautés québécoises et qui étaient conservées par des porteurs de tradition comme l'exemple du chant de gorge des Inuits¹¹⁵. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont été utilisées comme outil pour la diffusion des éléments menacés à travers un système d'inventaire multimédia, c'est-à-dire à l'aide de techniques audiovisuelles numériques. S'inspirer d'une telle démarche d'inventaire dans le cadre de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel des communautés *mahi* est une piste pour ce travail. En effet, pour contrer le processus de disparition progressive du patrimoine culturel des communautés *mahi*, un inventaire participatif intégrant la méthodologie de la recherche-action est nécessaire afin d'assurer une sensibilisation, une transmission et une réappropriation.

Cependant l'inventaire ne doit pas être une finalité mais un préliminaire à la mise en place d'un plan de sauvegarde passant par d'autres actions de revitalisation. Il nécessite aussi d'être fait de façon périodique afin de voir les mutations subies par les éléments inventoriés. Loin de fixer l'élément sur un support, il contribue à sa sauvegarde à travers une documentation en ligne renforçant son accessibilité et sa transmission aux générations futures.

Dans la convention de 2003 sur le PCI, les Etats sont les plus habilités à procéder à un inventaire du patrimoine culturel immatériel de leur territoire, car les mesures de sauvegarde doivent être élaborées avec l'implication des communautés.

2.3 La notion de communauté

2.3.1 La convention de 2003, les communautés et le PCI

Soulignée comme une exigence dans la sauvegarde du PCI à travers son article 15, la participation des communautés est plus qu'importante. Seules les communautés détentrices connaissent les éléments qui font partie ou non de leur identité culturelle. Sur le rôle de ces acteurs dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Rieks Smeets revenant dans un autre article en réponse à la question de leur implication affirme que l'esprit de la convention, c'est l'implication des communautés détentrices. Les mesures de

¹¹⁵ Les Inuits encore appelés esquimaux sont des communautés autochtones qui se retrouvent sur le territoire canadien. Leur environnement aujourd'hui est menacé avec les changements climatiques et l'exploitation minière qui s'effectue dans la région nordique du Canada. Le chant de gorge inscrit sur la liste du patrimoine culturel canadien suite à son inventariage par le projet IREPI se transmet de mère en fille.

sauvegarde ont pour but de contribuer à la viabilité des pratiques pour que les détenteurs puissent continuer à les pratiquer¹¹⁶.

Néanmoins la convention de 2003 n'est pas le seul texte qui légitime le rôle des communautés, la convention de Faro, convention-cadre du conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, en fait aussi un acteur clé. Pourtant, contrairement à la convention de Faro qui inclut, le rôle des communautés aussi bien dans le PC et le PCI, celle de 2003 de l'UNESCO spécifie en statuant sur le rôle des communautés dans son article 15 comme une condition sine-qua-none à la revitalisation du PCI. Il faut dire que la convention de Faro qui est juste une déclaration de principe ne s'inscrit pas dans une démarche de sauvegarde qui est en revanche le principal objectif de la convention de 2003. Ainsi de simples rôles de spectateurs dans l'identification, les communautés deviennent celles qui identifient leur PCI. En plus de bénéficier des activités de sauvegarde, elles deviennent les principales collaboratrices des Etats qui aspirent à la ratification de la convention¹¹⁷. Le préambule de la convention de 2003 et la définition de la notion de PCI confirment cette réalité. Toutefois, en insistant sur le rôle des communautés dans l'identification et la sauvegarde de leur PCI, la convention ne donne pas une définition du thème communauté. Il faut retenir que sans communauté il n'y a pas de PCI et vice versa. Le PCI peut être considéré comme le miroir qui reflète la communauté et la revitalisation des éléments du PCI par les communautés assurent sa viabilité.

2.3.2 Ambiguïté au niveau de la définition de la notion de communauté

La convention de 2003 attire l'attention sur le rôle plus que décisionnaire des communautés dans l'identification, la revitalisation et la sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel. L'ambiguïté réside cependant au niveau de la définition de la notion. Si la convention de 2003 définit le rôle des communautés vis-à-vis de leur patrimoine, une ambiguïté demeure au niveau de la définition du thème communauté. Chiara Bortolotto¹¹⁸ affirme que la notion de communauté pose problème. Selon elle, il lui manque une définition claire dans le droit international. Malgré le bien-fondé de la convention de 2003, beaucoup d'Etats anglo-saxons se sont retenus de la ratifier, à cause de leur perception de la notion de communauté. En effet, signer cette convention reviendrait selon eux à susciter un mouvement national communautariste et

¹¹⁶ Rieks Smeets in *Patrimoine culturel immatériel et recherche ethnologique*, Hottin Christian in - *Sept ans, l'âge de raison Dynamique et enjeux du patrimoine culturel immatériel*, Hottin Christian, in *Identifier et protéger le patrimoine immatériel*, Maison de cultures du Monde/ Institut du patrimoine National, 2012, pp.120, 167p.

¹¹⁷ Article 11-b de la convention de 2003.

¹¹⁸ Bortolotto Chiara, (Dir.), *Le Patrimoine culturel immatériel, enjeux d'une nouvelle catégorie*.

aussi stimuler les particularismes. Christian Hottin¹¹⁹ sur ce sujet, dans l'un de ses articles, montre la différence entre la notion de communauté et celle de communautarisme :

« Si l'un est vu comme l'aspect positif et valorisant, signe de diversité culturelle et de dialogue interculturel, l'autre constitue le reflet négatif qui est signe de repli identitaire, de fermeture sur soi, d'exclusion de l'autre. Il est un symptôme des insuffisances des politiques d'intégration ou encore des autonomismes qui pourraient miner l'unité nationale¹²⁰». Il affirme cependant que la convention de 2003 comme d'autres textes internationaux donne le statut des communautés qui entrent dans leur cadre d'action. Cette convention prend en compte celles qui sont signes de diversité culturelle et de dialogue interculturel¹²¹. Jacqueline Morand Deviller¹²², dans l'avant-propos de l'ouvrage *Le Patrimoine culturel immatériel et les collectivités infraétatiques*, fait valoir que : « la sauvegarde du PCI demeure une entreprise marquée par une finalité esthétique et éthique éloignée des intérêts économiques et politiques¹²³», tout en ajoutant qu'il conviendrait de rendre au concept de « communauté » son sens éthique caractérisé par : « l'existence d'une solidarité naturelle et profonde entre les membres¹²⁴». La communauté dans le cadre de la convention de 2003 n'est pas entachée par la vision négative du second côté de cette notion. Outre cet aspect, une communauté n'est pas toujours celle qui est à l'origine de l'élément, elle englobe aussi d'autres acteurs.

Confirmant cette réalité, Michel et Petru Guelfucci dans leur communication¹²⁵, dans le cadre de la démarche d'inscription du *Cantu Paghjella* sur la liste de sauvegarde d'urgence, exposent l'interprétation de la notion de communauté retenue dans leur processus de patrimonialisation. Après avoir exposé ce qu'était le *Cantu Paghjella*, ils ont montré comment dans l'aboutissement du processus, face aux difficultés rencontrées, il a fallu créer une communauté regroupant toutes les catégories de personnes impliquées dans cet élément culturel. La communauté n'est pas toujours celle qui est détentrice de l'élément, elle inclut aussi comme dans le cas du *Cantu Paghjella*, toutes les personnes impliquées dans la sauvegarde, la transmission et la valorisation de l'élément. Cet aspect est utile pour nous surtout dans le cadre d'un travail

¹¹⁹ Hottin Christian, *A la recherche du patrimoine immatériel, tâtonnements, tactiques et stratégies pour la mise en œuvre par la France de la convention de 2003*, in Les mesures de soutien au patrimoine immatériel, pp.99-100.

¹²⁰ Ibid., pp.99-100.

¹²¹ Hottin Christian, *A la recherche du patrimoine immatériel, Tâtonnements, tactiques et stratégies pour la mise en œuvre par la France de la convention de la convention de 2003*, in Identifier et protéger le patrimoine immatériel, Maison de cultures du Monde/ Institut du patrimoine National, 2012, pp.155-155, 167 p.

¹²² Jacqueline Morand Deviller, avant- propos in *Le Patrimoine culturel immatériel et les collectivités infra étatiques*, pp.14.

¹²³ Jacqueline Morand Deviller, avant- propos in *Le Patrimoine culturel immatériel et les collectivités infra étatiques*, pp. 14.

¹²⁴ Ibid. p15.

¹²⁵ Guelfucci Michèle, Guelfucci Petru, *l'interprétation de la notion de communautés et son implication dans la démarche d'inscription du Cantù in Paghjella sur la liste de sauvegarde d'urgence*, in Actes de colloque « Rencontres du patrimoine » Le patrimoine culturel immatériel de l'Europe : inventer son inventaire » Synthèse et débats : Un inventaire pour l'Europe ? pp.1-7

d'inventaire sur le PCI, afin de collecter des données auprès de tous ces acteurs qui valorisent des éléments des communautés *mahi*.

2.3.3 Communautés : acteurs clés de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel

Dans l'ouvrage collectif *Patrimoine culturel immatériel, enjeux d'une nouvelle catégorie*, Chiara Bortolotto¹²⁶ affirme que, la convention de 2003, investit les communautés en les mettant au premier plan dans la désignation de ce qui fait leur identité. « La convention de 2003 sur le patrimoine culturel immatériel propose en revanche d'investir les « communautés, groupes et individus d'un nouveau rôle plus actif dans les actions auparavant réservées aux spécialistes du patrimoine ». Les articles 11b et 15 de ladite convention attirent l'attention des Etats sur cet aspect. Selon certains chercheurs qui se sont penchés sur la problématique, l'approche priorisée par l'UNESCO, dans l'inventaire et la sauvegarde du PCI est celle du « *bottom-up* » ou du « bas vers le haut ». Cette approche prônée par l'UNESCO et mise en œuvre à travers des programmes de facilitations, vise à faire participer les détenteurs en tant qu'acteurs de l'identification, de la cueillette et du traitement des informations recueillies. Dans le rapport critique sur l'inventaire du patrimoine immatériel religieux, Laurier Turgeon affirme que ce sont des ateliers qui sont menés généralement sur des courtes périodes au cours desquelles des experts de l'UNESCO donnent des formations sur le PCI, sur la convention de 2003 et aussi sur l'approche de l'inventorisation voulue par l'UNESCO¹²⁷. Toutefois, sur le rôle des communautés dans l'inventaire du PCI, même si la communauté joue un rôle principal, c'est l'Etat qui détient le droit et l'obligation de la mise en œuvre d'une stratégie de sauvegarde nationale. Cette approche vise à faire de la communauté, l'acteur et l'auteur du travail d'inventorisation. Certes, si cette manière de procéder est encouragée et félicitée par l'UNESCO et les associations ou les fédérations culturelles, elle ne rencontre pas cet engouement auprès de nombreux chercheurs préoccupés par l'évacuation du contenu scientifique du travail d'inventorisation. Dans un bilan récent, Laurier Turgeon a souligné les limites et les inconvénients de l'inventorisation du patrimoine immatériel exclusivement par les communautés. Il affirme également que cette conception de l'inventorisation n'offrirait pas toujours les résultats escomptés¹²⁸.

En effet, pour former des membres des communautés à faire leur propre inventaire et produire de bons résultats, ces formations devront se faire sur plusieurs semaines, voire sur plusieurs mois, exiger des expériences de terrain et mobiliser des ressources financières importantes. Et il faudrait recommencer la formation dans chaque communauté car il ne serait pas légitime qu'une communauté donnée fasse l'inventaire d'une autre communauté. Selon Laurier Turgeon, cette approche serait davantage conforme

¹²⁶ Bortolotto Chiara, (Dir), *Le Patrimoine culturel immatériel, enjeux d'une nouvelle catégorie*, p32.

¹²⁷ Turgeon Laurier, *Inventaire du patrimoine immatériel religieux du Québec, Bilans et recommandations*, IPIR, www.ipir.ulaval.ca, pdf 2014, pp.62, 320 p.

¹²⁸ Ibid., p67.

aux orientations de l'UNESCO, mais celles-ci font elles-mêmes l'objet de débats et de remises en cause. Bien que la Section du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO ne réalise pas d'inventaires, une responsabilité dévolue aux États parties, elle a créé un programme de renforcement des capacités qui comprend des ateliers d'inventorisation. Appelés « Inventaire basé sur les communautés », ces ateliers d'une semaine proposent, à l'aide de deux formateurs « experts » de la Convention, une formation de base sur le patrimoine immatériel, sur le contenu de la Convention et sur l'approche à l'inventorisation prônée par l'UNESCO, soit celle de la participation des communautés de praticiens. En plus de fournir des informations de première main sur la pratique, les praticiens sont appelés à identifier les éléments à inventorier et également à participer à la cueillette et à l'analyse de l'information. Cette approche dite « par le bas » vise à inverser les rôles de manière à ce que l'expert ou le chercheur accompagne l'informateur et que l'informateur devienne à la fois auteur et acteur de l'inventorisation de sa pratique¹²⁹. L'approche n'est pas sans susciter des discussions et des débats. Si les militants d'ONG et d'organisations associatives accueillent bien ce tournant, le considérant comme une victoire de la démocratie participative, la majorité des scientifiques et les professionnels du patrimoine la voient comme un discours démagogique, romantique et dangereusement « populiste », pour reprendre une expression de Chiara Bortolotto¹³⁰. Le débat est loin d'être terminé et les expériences concrètes de terrain contribueront certainement à évaluer le bien-fondé des différentes approches et de développer un protocole de bonnes pratiques en matière d'inventorisation.

L'expérience des inventaires du Québec menés par Laurier Turgeon a démontré qu'il y a des limites à l'approche participative de l'inventorisation; il sera utile d'en tenir compte. Même si cette approche peut contribuer à augmenter l'implication des praticiens dans la sauvegarde de leur patrimoine immatériel, elle peut aussi nuire à la qualité de l'inventaire, restreindre son utilisation et faire augmenter considérablement les coûts de sa production. Il faut rappeler que l'inventorisation est un métier en soi qui exige des savoir-faire particuliers et de l'expertise que les praticiens de l'inventaire développent progressivement au cours de leur pratique. C'est sans doute pour cette raison que dans la plupart des autres domaines, que ce soit en histoire, en architecture ou en filmographie, les inventaires sont réalisés par des spécialistes, souvent

¹²⁹ Il est possible de s'inscrire sur le site de l'UNESCO pour avoir accès à la trousse de formation : <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00679>. Laurier Turgeon a eu l'occasion d'assister à un atelier de formation en inventorisation organisée par l'UNESCO au Cap Haïtien en Haïti du 13 au 17 mai 2013. D'après lui, il est difficile d'évaluer le bien-fondé et l'efficacité de ce programme à partir de cette expérience isolée, d'autant que dans ce cas la grande majorité des trente participants inscrits étaient des étudiants universitaires, des fonctionnaires et des élus; seulement deux ou trois étaient des praticiens. Quoi qu'il en soit, il a constaté qu'un atelier de cinq jours n'a pu être qu'une sensibilisation au patrimoine immatériel, à l'inventaire et aux mesures de sauvegarde, plutôt qu'un réel apprentissage aux méthodologies et aux techniques de l'inventaire avec une sortie sur le terrain.

¹³⁰ Chiara Bortolotto, « The French Inventory of Intangible Cultural Heritage : Domesticating a Global Paradigm into French Heritage Regime », in Regina F. Bendix, Aditya Eggert, Arnika Peselmann (dirs.), *Heritage Regimes and the State*, Gottingen, Universitätsverlag Göttingen, series "Göttingen Studies in Cultural Property", vol. 6, 2012, p. 269.

avec plusieurs champs de compétences. Pour faire un inventaire multimédia du patrimoine immatériel, possédant un bon contenu scientifique et visuel, il est essentiel d'avoir des compétences poussées dans au moins trois domaines à savoir :

- l'histoire et l'ethnologie des cultures étudiées ;
- l'enquête ethnologique ;
- la photographie et la vidéographie. Non seulement faut-il plusieurs années de formation et

d'expérience de terrain pour acquérir ces compétences, il est rare qu'une même personne puisse toutes les réunir à elle seule. Selon l'expérience d'IREPI, la constitution d'une équipe interdisciplinaire, composée de deux personnes, un ethnologue et un vidéaste/photographe, produisait les meilleurs résultats à des coûts raisonnables. L'ethnologue se chargeait de préparer les entrevues, de les réaliser, de rédiger les guides d'écoute et les fiches de l'inventaire alors que le vidéaste/photographe s'occupait de prendre les photos, de capter l'entrevue à l'aide de la caméra vidéo et de faire le montage du vidéo-clip. En juin 2011, Laurier Turgeon a organisé une université d'été à Saint-Jean-Port-Joli, une région rurale du Québec, avec l'intention de former des praticiens à l'inventorisation. En dépit d'une excellente publicité faite dans la région et de la bonne volonté de l'équipe, il n'a pas été possible de recruter des praticiens pour la formation. Certains se sont inscrits pour la formation générale, mais aucun n'a voulu apprendre à conduire des entrevues ou à manier la caméra vidéo, trouvant ces tâches techniques trop compliquées; ils préféraient consacrer ce temps à la pratique de leur propre métier. C'est alors qu'il a réalisé qu'il faudrait des heures d'enseignement et de pratique et des budgets très importants pour former un praticien à inventorier convenablement sa seule pratique et peut-être celle de certains de ses collègues. Les coûts d'une telle aventure seraient prohibitifs. De plus, le regard distancé de l'ethnologue contribue à donner plus de recul et de profondeur au recensement de la pratique, puis une perspective comparative, qui est absente lorsqu'elle est inventoriée par un praticien parfois trop collé sur sa manière particulière de faire, et souvent en conflit d'intérêt avec d'autres praticiens. Il est beaucoup plus réaliste et utile pour les communautés d'explorer avec elles, les nombreux usages qu'elles peuvent faire de l'inventaire par le biais des actions culturelles comme cela a été fait dans le cadre du projet IREPI.

Christian Hottin, dans un article qui aborde la question du rôle des communautés, pense que cette approche de compréhension et de tolérance n'est pas la bonne solution puisque pour une demande d'inscription, les communautés doivent passer par l'Etat. Il préconise plutôt que les communautés soient impliquées dans le projet en tant qu'informatrices, et identificatrices¹³¹. L'approche *bottom-up*, même si elle prône une

¹³¹Hottin Christian, « *Le rôle et le concept des communautés infra étatiques, et concept voisins, au regard de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Quelques réflexions à partir de six années de mise en œuvre de la convention* », in *Le patrimoine culturel immatériel et les collectivités infra étatiques*, pp56-63.

démarche venant des populations, doit être laissée à leur libre appréciation dans le cadre de la sauvegarde. Une solution imposée pour la sauvegarde des identités culturelles des communautés serait tout simplement inadéquate sinon irréaliste. L'établissement d'inventaire et la conception de programme de sauvegarde approprié sont sous la responsabilité de l'Etat signataire, mais cela doit se faire en collaboration avec les communautés détentrices car elles seules sont en mesure d'identifier les mesures adaptées à la sauvegarde de ce qui reflète leur identité. L'approche participative déployée dans certaines initiatives semble être utile dans la démarche, mais aussi dans les activités déployées afin de faire participer les communautés.

La troisième partie de ce travail est consacrée à une présentation de la méthodologie de recherche utilisée pour la réalisation de ce travail.

3 Méthodologie de recherche et apport du stage

Cette partie est consacrée à la présentation des différents outils d'investigation entre autres la consultation des sources écrites, la recherche sur le terrain et l'observation directe. Cette étape primordiale de notre recherche a été réalisée à travers des entretiens individuels surtout avec les communautés concernées par cette étude, avec les informateurs et autres spécialistes des questions relatives au patrimoine.

3.1 Approche méthodologique

Cette étude va à la découverte des communautés *mahi* et de la situation de leur patrimoine culturel immatériel à travers le renforcement des initiatives mises en œuvre pour sa sauvegarde. Dans cet ordre d'idées, elle va au-delà des idées préconçues et de l'existant matériel de ce patrimoine pour explorer la réalité de sa dimension immatérielle. En faveur de ce postulat, l'approche qualitative a été privilégiée. En conséquence, nous avons fait l'option d'un type d'investigation basé sur l'étude de terrain.

3.2 Population d'étude et mode d'échantillonnage

La population d'étude est constituée de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel *mahi*. On y retrouve les acteurs et gestionnaires du patrimoine qui incluent des éléments culturels *mahi* dans leurs initiatives (agents de la direction du patrimoine culturel du Ministère de la Culture de l'Artisanat et du Tourisme, les associations mises en place par les communautés elles-mêmes), les communautés *mahi* se retrouvant dans les régions d'étude, les historiens et historiens de l'art, les élus locaux. Cependant l'étude a été réalisée à partir d'un échantillonnage non probabiliste. Ce choix réside dans l'obligation de constituer un échantillon de convenance sur la base de l'accessibilité aux données et de leur pertinence, du bénéfice d'une variété d'acteurs culturels dont nécessairement la présence des profils d'historiens, d'anthropologues spécialisés

dans les questions du patrimoine culturel *mahi*, les chefs d'association, les autorités de la direction du patrimoine, des acteurs qui mènent des initiatives de sauvegarde, les dignitaires et chefs culturels *mahi*. Telle est la composition du champ culturel investi pour colliger les données nécessaires à la réalisation de l'étude.

La définition de la taille de l'échantillon devant servir à cette étude a été fonction des différents groupes ciblés. Ainsi la taille de l'échantillon qui s'élève à 150 personnes se répartit comme suit :

Tableau 1 : Répartition de la taille de l'échantillon

Catégorie d'acteurs	Communautés <i>mahi</i> (de Savalou)	Communautés <i>mahi</i> du plateau d'Agonlin	Acteurs culturels et gestionnaires du patrimoine	Total
Nombre prévu	60	60	30	150

3.3 Instruments de collecte de données

Les instruments colligés ont été de divers ordres. Nous avons privilégié la consultation documentaire, l'observation directe, les questionnaires, les entrevues ouvertes et semi-dirigées.

3.3.1 La consultation des sources écrites

Dans le cadre de notre recherche documentaire, nous avons consulté des périodiques, des ouvrages sur la notion de patrimoine culturel immatériel. Cela nous a permis de mieux cerner notre sujet. Elle débuta au sein de la bibliothèque de notre université de formation (l'université Senghor d'Alexandrie) et au Sénégal à Dakar où les périodiques de *museum international* et autres ouvrages en relation avec le patrimoine culturel immatériel ont été consultés. Elle s'est faite également au Bénin, pendant le stage complémentaire que nous avons eu à effectuer à la DPC. Des monographies, mémoires, articles sur la communauté *mahi* ont pu nous renseigner sur l'origine, l'installation, l'évolution de ce groupe ainsi que la vie rurale en milieu *mahi*.

En ce qui concerne la consultation de sites internet, elle s'est effectuée de façon permanente et nous a permis surtout d'enrichir nos connaissances en matière d'inventaire. Ce fut le cas du site de l'UNESCO, de l'IREPI, de celui de l'Institut National du Patrimoine (INP) de France et de ses bases documentaires. Notre inscription dans le cadre d'une formation à distance en Inventaire du patrimoine culturel sur le site e-

patrimoines.org nous a été d'une grande aide. Les professeurs qui nous dispensaient les cours, nous orientaient vers des sites ou des revues en ligne qui nous ont été vraiment utiles pour asseoir notre perception et savoir ce que recouvre la notion de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel. En effet, ce dernier, dans la technique, requiert plus de compréhension que celui du patrimoine matériel, car les éléments à inventorier relèvent du vivant et ne sont pas figés et aussi les communautés détentrices se trouvent au centre du processus d'inventorisation.

Analyse documentaire

Dans le but de cerner ce que recouvre le terme de patrimoine culturel immatériel, la lecture des ouvrages abordant ce thème nous a permis de savoir ce qui constitue le patrimoine immatériel. C'est l'ensemble des traditions, des rituels des manières d'interpréter certains phénomènes, de fixer certaines règles éthiques pour une cohésion sociale et une affirmation identitaire. Ces éléments font partie du vécu des populations qui à travers des éléments entre autres les tabous, les interdits en assurent la préservation. Toutefois, si ce type de patrimoine, au plan mondial, a pu émerger de l'ignorance ou de la méconnaissance dans laquelle il végétait et qui destinait sûrement certains de ses éléments à une disparition certaine, ce fut grâce à sa reconnaissance internationale à travers la convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Chez les *Mahi* du Bénin, la notion de patrimoine s'entend par celle de *Hwendo* ou *Houindo* entendu culture. Cette réalité s'observe aussi chez les autres communautés et sociétés africaines, pour qui la dénomination qui désigne le PCI est différente de sa dénomination internationale. L'ouvrage *Patrimoine culturel et développement local*¹³², attire l'attention sur cette réalité. Les experts ayant mené des réflexions sur le sujet de l'intégration du patrimoine dans le développement culturel dans les pays africains, proposent des actions de sensibilisation des communautés afin de montrer l'existence de la convention de 2003 et de ses mesures protectrices des identités culturelles des communautés et des groupes. Ces actions visent à montrer que ce qui fait le PCI sur le plan international, c'est leurs traditions, leurs vécus, tous ce qui sert à leur identification. Les exemples d'inventaire développés, dans cet ouvrage, comme celui du Mali, du Cameroun et celui de la Namibie qui opte pour une chasse au patrimoine, à travers laquelle, les populations donnaient des informations sur les éléments qu'elles connaissaient, semblent intéressants, d'autant plus que notre travail vise une participation et une inclusion des communautés dans l'optique d'une réappropriation de leur patrimoine. La méthodologie développée à travers le projet IREPI représente aussi l'une des contributions de la recherche documentaire.

¹³² *Patrimoine et développement local*, Guide à l'attention des collectivités locales africaines, CRATERRE-ENSAG / Convention France-UNESCO 2006, 79 p.

3.3.2 Entrevues

Cette étape de la recherche s'est faite après notre stage. Elle a privilégié la quête de sources orales sur le patrimoine culturel immatériel béninois en général, celui des communautés *mahi* en particulier, et sur les mesures et initiatives mises en œuvre pour sa préservation. Il faut aussi ajouter que les entrevues nous ont permis, dans un premier temps, d'identifier les principaux éléments du patrimoine immatériel de la région et aussi les éléments menacés qui nécessitent une inventarisation rapide et des mesures de sauvegarde urgente. Nous avons élaboré un guide d'entretien au cours de notre stage et les fiches ont été distribuées après notre retour au Bénin¹³³. Les questions étaient élaborées de manière à permettre aux enquêtés, de donner leur avis sur la contribution de cet outil et aussi de donner des éléments du patrimoine culturel de cette communauté qu'ils connaissaient et dont une liste se retrouve dans la première partie de ce travail. Nous avons pris contact avec des personnes ressources entre autres des historiens, au courant de la situation du patrimoine culturel au Bénin. Des conseils et des suggestions nous ont été prodigués afin de conduire à terme notre étude. Outre cette catégorie de personnes, les gestionnaires du patrimoine culturel entre autre le Directeur du Patrimoine Culturel et d'anciens auditeurs de l'université Senghor occupant des postes de responsabilité dans le domaine culturel et patrimonial nous ont donné leur avis sur la question. Nous avons aussi eu des entretiens avec des acteurs culturels tels que le Directeur du Centre des Danses Cérémonielles et Royales d'Abomey (CDCRA), un de ses collaborateurs qui fut un ancien auditeur de l'université Senghor. Ces derniers nous ont recommandé de créer un centre à l'image du CDCRA qui peut se charger de recueillir et de documenter les éléments culturels de la communauté *mahi* entre autres les danses et rythmes traditionnels. La prise de contact avec les dirigeants de l'association Mahi-Houindo et la collaboration avec leur président nous ont permis de comprendre et de recueillir des informations sur certains éléments de la culture *mahi* et les initiatives créées visant la valorisation de ces éléments. Ceux qui ne pouvaient pas se prêter à notre questionnaire, des mails leur furent envoyés. Une recherche de terrain dans la région des Zou et Collines s'étant avérée nécessaire, nous avons effectué le voyage dans le mois d'Août. Au cours de notre séjour dans la région et qui a duré deux semaines, nous avons eu des entretiens avec les chefs traditionnels et certains responsables et dignitaires *mahi* qui nous ont donné des informations sur la célébration de la nouvelle igname et sur d'autres éléments culturels *mahi*. Ces derniers figurent parmi les personnes ressources qui nous ont donnée des renseignements sur les éléments du patrimoine immatériel *mahi*. Au cours des séances d'entrevues, la question de l'inventaire fut abordée avec les dignitaires, cela a suscité un intérêt chez eux.

¹³³ Voir annexe 2 et 3.

Dans notre démarche, nous avons opté également pour une observation et une participation à certaines initiatives et moments importants de la communauté *mahi*.

3.3.3 L'observation directe

Pour avoir des informations sur les communautés *mahi* et sur leur patrimoine, ainsi que des mesures communautaires mises en place, nous avons pris part aux réunions qui précédaient les manifestations telles que le festival de retrouvailles des fils de *Zagnanando* et celui de *Mahi-Houindo* ayant une plus grande envergure que la première. La participation à ces réunions nous a permis de percevoir l'émergence d'une prise de conscience au sein de la population et aussi de la jeunesse, certes encore embryonnaire. La participation à la fête de la nouvelle igname, événement important pour la culture *mahi* nous a permis d'observer comment se déroulaient la fête et les différents éléments qui sont mis en exergue au cours de cette fête. La collecte d'éléments photographiques et filmographiques a été faite en vue d'enrichir ce travail.

Analyse des données de terrain

Le choix des éléments retenus et le traitement des données de cette étude se sont faits de manière rigoureuse. Les éléments qui présentaient un intérêt pour notre étude étaient retenus, les informations qui se recoupaient aussi et qui avaient été confirmées par la recherche documentaire. Dans notre quête d'information sur le patrimoine culturel des communautés *mahi*, nous avons ciblé plusieurs groupes de personnes, évoquées ci-haut dans la partie qui aborde la population d'étude. Cependant le traitement des informations s'est fait en tenant compte des informations données sur les deux grandes communautés qui font objet de cette étude. La raison de cette enquête était de voir la réaction des enquêtés par rapport aux questions que nous leur avons soumises.

La ville de Savalou demeure la ville représentative des mahi monso. Les moments de la célébration de la nouvelle igname « tévixwé », ainsi que le concert organisé par l'association mahi-houindo et entrant dans le cadre des préparatifs de la fête ont été choisis comme les moments privilégiés. Au cours de ces deux grands événements, nous avons pu enquêter 50 personnes avec lesquelles nous avons eu des entretiens semi- directs.

Quant à la seconde région représentative, celle des mahi bassokpo, les réunions précédant l'organisation du festival de *Zagnanando* ont été choisies pour l'enquête. Nous avons aussi choisi, des réunions entrant dans la préparation du festival Mahi- houindo. L'objectif était de voir s'ils connaissaient les éléments identitaires de leur culture. Le fait que nous ayons interrogé cette catégorie de personnes, n'enlève rien à la fiabilité des informations. Des questionnaires (50) ont été distribués aux membres au cours des réunions auxquelles nous avons pris part, et ceci à cause d'un manque de temps. Les entretiens ouvertes et semi-dirigés ont donc été plus privilégiés dans cette recherche.

Au terme de notre enquête dont les objectifs étaient de collecter des éléments importants pour les communautés *mahi* et ceux nécessitant une sauvegarde urgente, nous avons pu constater que 60 % des jeunes de l'échantillon total ne connaissent pas les éléments identitaires *mahi*, car les personnes qui nous ont beaucoup informé sur le sujet sont des enquêtés dont la tranche d'âge varie en 50 et plus. Sur la question des initiatives dans la région, les réponses données montrent qu'il y'a une quasi-absence de valorisation culturelle dans la région. Sur la question de savoir si tous les éléments culturels *mahi* étaient menacés de disparition, 40 % nous ont répondu par la négation, les raisons de cette situation sont dues selon eux au fait que la tradition était toujours vivace, et que les éléments rituels ou ceux qui y étaient rattachés étaient préservés par les interdits et les coutumes. Cependant, certains (50%) sur la base des solutions proposées ont émis comme proposition que des initiatives de recherche à des fins de connaissance soient menées, afin qu'ils puissent mieux connaître les éléments identitaires culturels de leur groupe. D'autres (30%) ont émis l'idée d'un centre de la culture *mahi*, tandis que certains (20%) proposent de créer un musée de la culture *mahi* qui pourra conserver les éléments culturels *mahi*.

A l'issue de cette analyse, la réalité qui était apparue était qu'il fallait mettre en œuvre des initiatives dans le but de collecter des données sur le patrimoine culturel *mahi*, l'inventoriage demeure le préalable avant la mise en œuvre d'autres initiatives de valorisation, d'où le projet d'inventaire que nous proposons.

Après cette présentation des différentes étapes ayant contribué à une collecte des éléments sur le patrimoine culturel des communautés concernées par cette étude et de l'analyse des données recueillies, la partie qui suit présente la structure de stage, les apports ainsi que les limites de cette étude.

3.4 L'apport du stage de mise en situation professionnelle

La formation en master de développement de l'Université Senghor a été renforcée par un stage de mise en situation professionnelle effectué de la période du 04 mai au 13 septembre 2014. La structure d'accueil a été le Théâtre Daniel Sorano de Dakar, une structure de l'Etat sénégalais qui devait nous aider à renforcer nos aptitudes et mieux approprier des notions liées à la gestion et l'organisation d'activités patrimoniales.

Présentation de la structure d'accueil

Situé en plein centre-ville de Dakar, le Théâtre National Daniel Sorano (TNDS) a été créé sous la loi n°66-62 du 30 juin 1966, promulguée par le président Léopold Sédar Senghor. Il a été inauguré officiellement en 1965. Il figure parmi les premières infrastructures mises en place par le président-poète, artisan de la francophonie mais aussi de la valorisation de la culture négro-africaine. C'est un établissement public à caractère administratif et doté d'une autonomie financière.

Il a été créé dans le but de promouvoir, organiser, gérer la troupe nationale Daniel Sorano, le ballet national la Linguère du Sénégal et plus généralement tous spectacles à caractère culturel relevant de l'autorité publique. Le décret N°78-420 du 11 Mai 1978 fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de la compagnie du TNDS. Outre la promotion de la danse à travers la troupe de ballet traditionnel, la musique traditionnelle à travers l'ensemble lyrique ; elle fait aussi de la recherche pour améliorer le répertoire du ballet et de l'ensemble lyrique.

Une restructuration a été faite en 1978 qui a abouti à la redéfinition des différentes fonctions. Le Directeur de cette institution est nommé par décret présidentiel. Il dépend d'un conseil d'administration. En tant qu'administrateur du théâtre, il est secondé par un secrétaire général ayant comme attributs (animer, coordonner, et contrôler les différentes activités du théâtre). Le comité de contrôle et de gestion facilite la prise de décision et se charge de situer les activités du théâtre. Le théâtre est placé sous la double tutelle du Ministère de la Culture et celle du Ministère des Finances.

Le Théâtre Daniel Sorano de Dakar est un édifice ultra- moderne qui répond aux mêmes normes qu'un théâtre classique. Il dispose en son sein de différents espaces : la salle de théâtre, des dépendances des ateliers de conception des costumes, des bureaux des salles de répétitions, des réserves à costumes, un hall qui sert très souvent de lieu d'exposition pour la Biennale de Dakar, grand événement culturel dans le monde des arts visuels en Afrique de l'Ouest. Il demeure la scène internationale du Sénégal même avec l'édification du grand Théâtre. Après une rénovation qui a été faite en 1999, la salle du TNDS répond aux normes mondiales requises, et a une capacité d'accueil de plus de 1000 places. C'est une structure qui travaille avec une équipe permanente et qui est ouverte du lundi au vendredi de 09 heures à 18 heures, et le samedi de 9 heures à 13 heures.

3.4.1 Acquis et apports du stage

Notre passage au sein de notre structure d'accueil nous a permis de formuler des propositions pour améliorer l'image du TNDS et aussi à travers des activités à l'endroit des scolaires passant par l'apprentissage des danses traditionnelles. Nous avons aussi mis à contribution, nos compétences et notre disponibilité au niveau des différents démembrements du TNDS où nous avons effectué des tâches, et contribué aussi à la préparation de certains événements auxquels a participé le ballet, entité avec laquelle nous avons pu travailler. La contribution de notre rapport de stage permettra à la structure d'exploiter les propositions pouvant l'aider à redynamiser le ballet entre autre des activités de communication et la production de VCD, avec pour finalité de rehausser son image, mais aussi l'initiation d'activités patrimoniales afin de faire plus connaître cette structure étatique.

Parmi nos contributions, figure l'élaboration de deux prestations du ballet. L'une des prestations nous a permis de pouvoir étudier la réceptivité des enfants en assistant à la représentation du spectacle. L'autre d'envergure internationale, nous aura permis d'inclure un élément du patrimoine dansé, (*Tchinkoumin*), du groupe sur lequel porte notre étude à travers des séances de formation des danseurs du ballet à ce dernier. Cet événement a eu lieu en novembre passé au sommet de la Francophonie. L'expertise acquise surtout avec le ballet lors de notre passage, nous permettra de le mettre en exergue dans l'avenir et d'accompagner les initiatives culturelles qui seront développées dans le plan de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés *mahi* du Bénin. Et aussi la mise en spectacle des danses et rythmes traditionnels peut constituer un moyen de sauvegarde à travers leur récréation et leur pratique.

Cependant des difficultés ont jalonné notre stage, mais aussi la recherche des données sur le terrain.

3.4.2 Limites du stage et de l'étude

Nous avons été confrontés à différentes limites, mais la principale demeure la démission du directeur de la structure, ce qui nous a conduits à plus de 3 semaines d'inactivité au sein de la structure.

L'objectif du stage étant de s'approprier des réalités de sa structure d'accueil, d'avoir une vision globale de son thème, une vue d'ensemble sur son sujet, mais aussi de collecter des données relatives à la réalisation du projet professionnel, nous avons dû revoir notre thème, dès notre retour au Bénin et face aux réalités du terrain. Cela a donc nécessité un stage complémentaire que nous avons effectué à la Direction du Patrimoine Culturel. Cette direction est l'organe de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques et stratégies de l'Etat en matière de patrimoine culturel matériel et immatériel. Elle est chargée de mettre en œuvre les actions nécessaires à la sauvegarde du patrimoine culturel tant matériel qu'immatériel. Les conseils, suggestions et orientations de notre directeur de stage nous ont permis de recueillir des données sur notre thème.

Au Bénin, dans la démarche entreprise, des questionnaires pour l'entretien, certaines personnes n'ont pu nous les rendre. Il faut aussi noter la méfiance de certains enquêtés vis-à-vis de l'enquêteur ; la non disponibilité et l'indifférence de certains enquêtés. Les entrevues orales ont été donc beaucoup utiles et nous ont permis de faire face à ces limites.

Même si notre stage au Sénégal a eu des limites, nous avons pu acquérir des connaissances en matière de gestion d'une structure culturelle telle que le TNDS et avons pu appréhender les activités pouvant être organisées par une telle structure et comment elle peut rehausser son image et assurer la pérennisation de ces activités.

4 Propositions

Titre du projet professionnel : Projet pilote d'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel des communautés *mahi* du Bénin

4.1 Description du projet

4.1.1 Contexte et justification

L'inventaire est un instrument indispensable à la connaissance du patrimoine culturel tant matériel qu'immatériel. Il constitue un préalable à toute politique de patrimonialisation permettant d'avoir une vision globale et finale et d'identifier des pratiques peu ou mal connues et surtout des pratiques menacées. Tant de menaces pèsent sur le patrimoine vivant : l'inexistence d'une politique de valorisation et des risques de disparition des éléments du patrimoine des communautés *mahi*, faute de documentation. Le projet pilote d'inventaire participatif que nous proposons va permettre d'aborder autrement le patrimoine culturel immatériel au sein des communautés concernées. De plus, les activités comme les fora dénommés " Raconte-moi ce que tu sais de ton patrimoine" et la « chasse au patrimoine » qui seront initiés à travers des séances de témoignages, les émissions radiodiffusées, le numéro vert du patrimoine culturel vont permettre d'atteindre cet objectif. D'autres stratégies seront également développées dans le but de recueillir des éléments du patrimoine culturel immatériel. Cet inventaire qui constitue une phase d'expérimentation pourra servir de modèle et à partir des résultats obtenus, être étendu aux communautés qui se trouvent sur le territoire béninois. Mais encore, il vise un double effet, non seulement une collecte du patrimoine culturel immatériel sera réalisée, mais aussi en retour, les chercheurs vont s'imprégner des valeurs culturelles du patrimoine béninois. Ce projet que nous proposons dans le contexte actuel va impliquer de jeunes chercheurs en Anthropologie et Histoire de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi. Ces derniers, envoyés sur le terrain, vont recueillir les données en association avec les agents du service des inventaires et de la documentation, sous la supervision du coordonnateur du projet. Ces étudiants qui vont être déployés sur le terrain, seront aidés dans la collecte des données par des membres des communautés *mahi*, en tant que facilitateurs et guides. En effet, le Bénin ne disposant pas encore d'un inventaire officiel du patrimoine culturel immatériel, il aura l'occasion d'identifier les éléments des communautés afin d'assurer une valorisation au plan local et international. Cet inventaire permettra aussi de renforcer les liens entre les différentes communautés *mahi*. Il se veut donc un outil de connaissance du patrimoine culturel de cette communauté, dont certains éléments sont méconnus et constituer une base à l'élaboration de stratégies autour des éléments qui peuvent être des pôles de valorisation et de promotion des régions dans lesquelles ces communautés se retrouvent.

4.1.2 Structure porteuse du projet

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Béninois (ASPCB), que nous allons créer, regroupe des diplômés en gestion du patrimoine culturel de l'Université Senghor d'Alexandrie et des historiens de l'art et archéologues du Bénin. Elle sera enregistrée sous forme d'Organisation Non Gouvernementale (ONG). Après s'être enregistrée en septembre 2015, elle pourra faire un plaidoyer du projet auprès des potentiels partenaires à partir de 2016. L'ASPCB veut porter haut l'étendard du patrimoine culturel béninois en visant la promotion des actions de sauvegarde et de viabilisation. L'expertise de ces membres est assurée par la diversité des formations reçues mais qui se complètent. Les membres de l'ASPCB se veulent les garants de sa réussite.

4.1.3 Public-cible

Le public-cible du projet est constitué de bénéficiaires principaux et des bénéficiaires secondaires :

- Les communautés *mahi* du Bénin sont les principales bénéficiaires de ce projet d'inventaire qui va contribuer à la sauvegarde et à la transmission de leurs éléments culturels et à en assurer une diffusion ainsi qu'une proposition de stratégie pour leur valorisation à court et à long termes.
- Les bénéficiaires secondaires sont :
 - les collectivités territoriales ;
 - les chercheurs et étudiants, car ce projet va contribuer à la diffusion et à la connaissance du patrimoine culturel des communautés *mahi* à court terme, celui des autres communautés à long terme. Cela suscitera aussi leur curiosité à mieux connaître les communautés *mahi*, signe de l'amorce d'autres recherches, sous forme de mémoire ou de thèses ;
 - les autres communautés à long terme vont bénéficier des résultats et de la logistique qui ont servi pour la phase expérimentale, car ce projet sera étendu aussi à tout le territoire béninois ;
 - la diaspora *mahi*, dans le monde ;
 - les touristes.

4.1.4 Domaine et durée de l'inventaire

Cet inventaire qui se veut plurithématique touche à toutes les catégories de la convention de 2003. Le but visé est de recueillir les informations sur le PCI des communautés *mahi* du Bénin à des fins de connaissance et de sauvegarde. Comme caractéristiques l'élément à inventorier doit :

- répondre à la définition du patrimoine culturel immatériel de la loi nationale et/ou de la convention du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO ;
- être ancré dans la tradition, soit transmis par au moins deux ou trois générations, et encore pratiqué de nos jours ;

- être reconnu et important par les communautés détentrices/ être caractéristique de la communauté, et procurer aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité »
- avoir l'approbation des communautés détentrices pour l'inventorisation ;
- être ancré dans le territoire ;
- être à même de contribuer au dialogue entre les cultures, la diversité culturelle, la créativité humaine et au développement durable.
- *ne pas être contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable¹³⁴»*

Ces critères seront pris en compte pour la sélection des éléments à inventorier. Nous allons prendre en compte aussi ceux émis dans les critères d'inscription sur la liste de sauvegarde urgente de l'UNESCO afin d'identifier les éléments très menacés.

Le projet va s'étendre sur une durée de douze mois à partir de la mise à disposition du budget. Une telle durée se justifie à travers les différentes activités qui seront mises en œuvre afin d'accompagner l'inventaire de terrain.

4.2 Logique d'intervention

4.2.1 Objectifs

- Objectif général

Contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés *mahi* par le biais d'un inventaire participatif.

- Objectifs spécifiques
- sensibiliser les communautés *mahi* ainsi que les autres parties prenantes sur la nécessité de l'élaboration du travail d'inventaire ;
- réaliser un inventaire en constituant une banque de données multimédia en ligne sur les éléments du patrimoine culturel immatériel des communautés *mahi* et assurer par son entremise la valorisation et la promotion de leur PCI.

¹³⁴ UNESCO, Convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris, 2003, 14p.

4.2.2 Résultats attendus

- Une prise de conscience de l'intérêt du PCI par les communautés *mahi* ainsi que des autres parties prenantes;
- la banque de données (base de données) multimédia sur le patrimoine culturel immatériel des communautés *mahi* est réalisée et mise en ligne ;
- la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés *mahi* est assurée à travers la pratique de l'inventaire lui-même, des séances de sensibilisation et activités de valorisation des éléments inventoriés.

4.2.3 Activités à réaliser

Ce projet se veut être un projet pilote destiné à expérimenter et à envisager les enjeux, le public cible, les stratégies et les différentes médiations déployées. Cette première phase expérimentale pourra nous orienter et nous aider pour la phase nationale. L'atteinte des objectifs de notre projet pilote d'inventaire du patrimoine culturel immatériel passe par :

- La phase exploratoire : c'est la phase de préparation et de conception. Elle va débuter dès que l'idée du projet d'inventaire sera acceptée par la Direction du Patrimoine Culturel. Elle permettra d'asseoir le projet à travers des réunions et des séances de prise de contacts et de préliminaires nécessaires à la bonne réalisation de l'inventaire. Elle va se réaliser à travers des activités que sont :
 - soumission du projet et approbation des parties prenantes ;
 - mise en place des différents comités (comité de direction, comité scientifique, comité de suivi)
 - constitution de l'équipe en charge du projet ;
 - prise de contact avec les collectivités locales, les dignitaires et les rois *mahi* et approbation d'accord ;
 - séances de sensibilisations passant par des activités comme les causeries publiques à l'égard des communautés ;
 - séances de travail avec les partenaires des médias (chaines et radio du Béni et de la région) sur l'inventaire ;
 - formation des étudiants qui seront déployés sur le terrain à la démarche de l'inventaire participatif et la logique de la recherche-action avec la collaboration de l'EPA ;
 - discussion de la fiche d'inventaire basée sur le modèle de l'UNESCO (textes, photos, vidéo) afin de voir son adaptabilité au terrain et approbation du cadre méthodologique de la recherche terrain ;
 - procuration et discussion des matériels d'enregistrement pour les recherches (appareils photo, et appareils d'enregistrement audio et vidéo) ;

- Acquisition du logiciel de classement sur la base du modèle du projet IREPI.
- La phase d'exécution de l'inventaire

Phase proprement dite du déploiement sur le terrain, elle sera l'étape où les agents chargés de la collecte iront vers les porteurs de tradition afin de recueillir les éléments à travers des séances d'enregistrement et des fora. Les ressources après analyse seront traitées et alors va débiter la constitution de la banque de données. Cette étape passe par des activités comme :

- mise en place des équipes terrain, techniques et déploiement sur le terrain ;
 - activation de la page Facebook, activation du numéro vert sur l'inventaire du PCI, démarrage des émissions radiophoniques et d'une newsletter sur l'inventaire;
 - séances de causeries et de sensibilisation afin de faire participer les communautés ;
 - recherche documentaire préliminaire afin de voir la documentation existante et dresser une première liste d'éléments susceptibles d'être considérés du patrimoine immatériel et ceux importants pour les communautés ;
 - identification des personnes ressources ou des porteurs de tradition de la communauté *mahi* ;
 - démarrage de l'inventorisation par des entretiens et l'enregistrement des éléments auprès des porteurs de traditions identifiés ;
 - interprétation et hiérarchisation des résultats en vue de leur archivage et de leur diffusion par ordre de dossier ;
 - transmission au Ministère de la Culture de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- La phase de restitution des résultats (recherche-action)

Dans une démarche d'inventaire participatif et interactif, les éléments recueillis sur le terrain doivent être restitués aux communautés à travers des activités comme la visualisation, des causeries, des participations à des émissions radiophoniques et des animations. Cette phase de restitution permettra de conscientiser les communautés sur la valeur du PCI. Elle se fera à l'endroit de deux grands publics-cibles. D'abord à l'endroit des communautés détentrices, celles de pratiquants et du grand public. La seconde phase quant à elle permettra, une diffusion sur des canaux nationaux comme les chaînes de télévision (à travers des documentaires), le site web de l'association *Mahi-Houindo* et le site du Ministère de la Culture, à l'endroit du grand public.

Analyse SWOT

La mise en œuvre d'un projet nécessite que l'on détermine les obstacles et les actions qu'il faut envisager pour y faire face. Des facteurs peuvent être favorables ou constituer des freins à la réalisation d'un projet. Une bonne stratégie se doit donc d'être mise en œuvre afin de trouver des solutions pour mener le projet à terme. La méthode d'analyse SWOT est un outil important permettant de voir ces différents aspects du projet. Elle renforcera aussi le dossier de communication du projet d'inventaire auprès des potentiels partenaires.

	Forces	Faiblesses
Facteurs internes	Expertise des membres de l'ASPCB Lettre d'avis favorable de la DPC	l'ASPCB est au début de ses activités sur le terrain il peut y avoir risques de balbutiement
	Opportunités	Menaces
Facteurs externes	Existence d'un vivier important d'éléments du patrimoine de cette communauté Approbation des communautés (Association de Mahi-houindo et des dignitaires) Présence de l'inventoriage et de la documentation dans les lois du Patrimoine (loi de 2007 et charte culturelle) Inexistence d'un fichier d'inventaire	Intempéries naturelles (ralentir le projet et créant d'autres frais) Réticence de certains partenaires Caractère sacré de certains éléments culturels ne facilitant pas leur inventaire Inventaire du PCI mahi au détriment des PCI des autres communautés

Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Hypothèses
Objectif global	Contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés mahi du Bénin à travers un inventaire participatif	fichier d'inventaire du PCI des communautés <i>mahi</i>	Enquêtes auprès des communautés, auprès des participants	Les parties prenantes ont compris la nécessité de la réalisation d'une telle initiative
Objectif spécifiques	1. Sensibiliser les communautés <i>mahi</i> ainsi que les autres parties prenantes sur la nécessité de l'élaboration du travail d'inventaire	Existence du protocole d'accord signé par les parties prenantes Accord des chefs <i>mahi</i>	Rapports et compte rendu des séances de prise de contacts, procès-verbaux	
	2. réaliser un inventaire en constituant une banque de données multimédia en ligne sur le patrimoine culturel immatériel des communautés <i>mahi</i>	Documentation, les sites web, la connaissance des éléments du PCI par les communautés	fiches d'inventaire, fichiers vidéo et audio	
Résultats attendus	R1- Les communautés <i>mahi</i> ainsi que les autres parties prenantes	Existence des documents de protocole d'accord signé entre les chefs et dignitaires	Enquêtes auprès des parties prenantes, évaluation rurale participative	Franche collaboration des communautés <i>mahi</i>
	R2-1 la banque de données multimédia sur le patrimoine culturel immatériel des communautés <i>mahi</i> est réalisée	Existence de fiches d'inventaire, fichiers vidéo et audio ainsi que de photos	Fichiers d'inventaires, enquête auprès des bénéficiaires, rapports d'activités	
	R2-2. la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés mahi est assurée à travers la pratique de l'inventaire lui-même, des séances de sensibilisation et activités de valorisation des éléments inventoriés	Elaboration de stratégies de valorisation du PCI des communautés <i>mahi</i>	Production de film documentaire et diffusion sur les chaînes et sites	
Activités	R1.1 Préparation de l'inventaire		Ressources intellectuelles	
	R2.1.1 Exécution de l'inventaire		Ressources techniques, moyens humains, logistique	
	R2.2.2 Restitution de l'inventaire		Moyens humains, financières, logistique	
	Evaluation du projet		ressources intellectuelles	
			Conditions préalables	Stabilité politique et sécuritaire
				Accord et validation institutionnelle du projet

4.3 Les moyens de mise en œuvre

4.3.1 L'équipe du projet

Elle est composée de plusieurs acteurs dont les rôles principaux seront :

Le coordonnateur du projet : sera chargé de superviser les activités de l'équipe de travail sur le contenu et de l'équipe technique, il doit avoir une maîtrise de la médiation culturelle et avoir des aptitudes de collaboration en équipe. Il sera chargé aussi de la bonne conduite du projet. Comme profil, il doit être titulaire d'un Master en gestion du patrimoine culturel ;

L'assistant du coordonnateur : sera chargé de seconder le chef de projet. Il doit avoir un profil de BAC+3 minimum dans le domaine du patrimoine culturel ;

Le chargé de communication : assistant du coordonnateur du projet, il se chargera de la communication d'abord au sein de l'équipe et ensuite de donner de la visibilité au projet à travers les différents média partenaires et sur le Web. En plus d'assurer la communication sur le projet d'inventaire, il aura pour mission de mettre en place une stratégie de communication.

Profil : BAC+ 3 en communication et média.

Le superviseur : effectuera des missions de contrôle des équipes trimestriellement dès l'amorce de la phase d'exécution du projet, et enverra des informations sur les activités de terrain. Il sera un important maillon de la chaîne. Il facilitera le travail de synergie entre l'équipe technique, celle de terrain, et aussi avec le comité de pilotage. Il sera aussi chargé d'informer à temps le comité de pilotage, afin que les erreurs inhérentes au projet soient corrigées à temps. Ces missions de terrains doivent se tenir avant la tenue des réunions du comité de pilotage.

Le comité de pilotage :

La validation politique du projet passe par la mise en place du comité de pilotage. Il sera chargé de faire des choix, de valider le projet, mais aussi de valider l'équipe qui sera chargée de l'exécution du projet à travers un recrutement ou une audition. Il sera constitué de :

- le directeur du patrimoine culturel ;
- le coordonnateur du projet ;
- 1 représentant des communautés Mahi ;
- 1 représentant des collectivités territoriales ;
- 1 représentant de l'association Mahi-Houindo ;

- l'expert de l'EPA ;
- un représentant des partenaires ;
- un représentant de l'Université d'Abomey-Calavi.

Cette équipe sera chargée de la question administrative, institutionnelle, scientifique et financière, de la gestion en général du projet, ces membres devraient se réunir trimestriellement et donner leur avis dans le but de réaliser des réajustements au besoin. Leur rôle sera de cadrer l'inventaire, de définir les critères de vérification. Ce comité va se réunir quatre fois au cours de la période du projet.

L'équipe de travail : Ce sont les agents impliqués dans le déroulement du projet de la phase d'exécution de l'inventaire, à celle de collecte des informations auprès des communautés. Elle sera aussi chargée de faire les recherches documentaires. Il serait utile que cette équipe travaille en collaboration avec d'autres chercheurs ou experts plus évolués sur la question, en vue de profiter de leur expertise. L'équipe de terrain sera subdivisée en trois grands groupes. Deux groupes seront déployés sur le terrain et se chargeront des enquêtes à l'endroit des porteurs de tradition et aussi de l'enregistrement des données pour assurer un suivi dans la chaîne de traitement des résultats. Le troisième groupe sera chargé de l'enregistrement des données recueillies par ceux de l'équipe terrain, sous la supervision du coordonnateur du projet. Chaque équipe terrain sera constituée comme suit :

- un (01) agent du service des inventaires de la direction du patrimoine culturel ;
- deux (02) étudiants de l'université d'Abomey-Calavi ;
- un (01) facilitateur issu de la communauté *mahi* (traducteur).

L'équipe technique : composée de techniciens et d'agents maîtrisant l'outil informatique, ils vont être chargés du traitement graphique et audiovisuel des données recueillies sur le terrain, de leur transcription et enregistrement sur les supports de diffusion. Elle va siéger dans les mairies ou dans les arrondissements des localités où les collectes se feront. A défaut une partie des centres d'animations des jeunes sera aménagée pour l'équipe terrain et celui technique.

Planning prévisionnel

Résultats attendus	Activités	Détail des activités	Chronogramme														
			T0	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12		
Mise en place de l'ASPCB	PHASE PREPARATOIRE DU PROJET																
Missions de soumission du projet auprès des partenaires																	
Recrutement du Coordonnateur du projet+ mise en place de l'équipe du projet		Mise en place de l'équipe de gestion du projet															
Expertise acquise		Renforcement des capacités et formation de l'équipe terrain et technique															
Les communautés collaborent		Approbation et mission de plaidoyer Auprès des communautés cibles (séances de sensibilisation, distribution de goodies)															
Le comité de pilotage est constitué		Mission de plaidoyer et installation des membres du comité de pilotage															
l'équipement matériel est acquis		Acquisition de l'équipement du projet															
Appropriation du projet par l'équipe		Mise en œuvre du plan de l'inventaire (discussion et de la fiche de la méthodologie)															
Les chaines partenaires sont connues		Partenariat avec les chaines de TV et Radios															
Le projet est lancé		Lancement et déploiement de l'équipe terrain															
Les porteurs et porteuses de tradition sont identifiés	PHASE D'EXECUTION DE L'INVENTAIRE	Numéro vert, activités exploratoires sur le terrain, émissions Radio et TV															
les données sont collectées		Collecte des éléments du patrimoine culturel															
Création de la base de données sur les communautés Mahi		Traitement et enregistrement dans la base de données par l'équipe de validation															

Le fichier d'inventaire est envoyé à la DPC		Finalisation et mise en ligne de la base de données multimédia sur le portail culturel et le site de <i>Mahi-houindo</i>																
Film documentaire réalisé		Réalisation d'un documentaire sur le PCI et l'inventaire à partir des données recueillies																
Les communautés se réapproprient leur patrimoine	PHASE DE RESTITUTION DE L'INVENTAIRE	Séances d'activités de restitution auprès des communautés <i>Mahi</i> Emissions participatives sur les radios et chaînes locales Distribution de goodies Diffusion du documentaire																
Visibilité autour du projet au plan national	COMMUNICATION	Création de la page Facebook, Mise en place du numéro vert de l'inventaire, forum du patrimoine sur le portail culturel du patrimoine, Passages périodiques sur les chaînes TV et radios partenaires																
L'évaluation à mi-parcours est réalisée L'évaluation en fin de projet est faite Préparation de la phase nationale	SUIVI ET EVALUATION	Bilans et perspectives du Projet																

4.3.2 Le partenariat

- Les partenaires techniques

Partenaires d'exécution du projet	Nature de l'aide
Ministère de la culture de l'artisanat et du tourisme à travers la direction du patrimoine culturel	Fournir la logistique L'appui technique et institutionnel
Ministère des collectivités territoriales et les collectivités territoriales	Faciliter la communication avec les communes de la région Hébergement des équipes d'inventaire
Les représentants de la communauté <i>mahi</i> association Mahi-Houindo	Jouer le rôle de facilitateur dans l'élaboration du projet Les agents communautaires Mahi qui joueront le rôle d'interprètes et faciliteront la communication Accord des chefs coutumiers pour la collecte des données sur le terrain
Ecole du patrimoine Africain (EPA)	Formation sur la collecte des éléments du patrimoine culturel immatériel Formation sur comment nouer des liens sur le terrain avec les communautés
L'université d'Abomey- Calavi	Assistance dans le cadre des recherches sur le terrain Agents de terrain
UNESCO	Fournir l'expert qui va piloter le projet Formation de renforcement des capacités pour l'équipe qui va se charger du projet Aide financière

- Les partenaires média

Ces derniers auront pour rôle essentiel de donner une visibilité au projet en ventilant l'information auprès des publics cibles. Dans ce souci, nous allons nous adresser à des chaînes TV et radios du département des Zou et collines, mais aussi à celles privées comme publics en vue de donner une large visibilité au projet. Il s'agit :

- de l'Office de Radio- diffusion et de Télévision du Bénin (ORTB) pour la télé et la radio ;

- les chaînes télé et radio de la région des Zou et collines comme TV Carrefour ;
- MTN, compagnie de téléphonie mobile pour le numéro vert du patrimoine ;
- Autres partenaires techniques et institutionnels

Dans ce projet d'inventaire, le MCAAT à travers sa direction technique (DPC) constitue le principal partenaire. Il aidera à trouver d'autres partenariats pour le projet. Ce dernier, vient à point nommé dans le but d'accompagner les actions du ministère de la culture et va permettre la mise en œuvre de la phase nationale.

Comme autres partenaires, nous avons :

Le Ministère de l'Education, le Ministère des collectivités territoriales (les mairies des communes des localités où les *Mahi* sont établies), l'UNESCO, l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA) qui a commencé à œuvrer déjà par des formations de facilitation en inventaire, l'Université d'Abomey-Calavi, la diaspora *Mahi*, le Centre des Langues et de la Tradition Orale (CELTHO), qui a un programme de soutien aux projets culturels qui ont un volet sur la sauvegarde des traditions orales. Notre projet d'inventaire dispose de ce volet étant donné qu'aussi les expressions orales comme les contes, les épopées, les dithyrambes seront collectés. Nous pensons donc qu'un tel projet trouvera écho auprès d'eux. Le programme de soutien des initiatives culturelles de l'Union Européenne qui encourage et finance des projets au plan national, l'Ambassade de France à travers le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) qui s'occupe de financer les projets culturels. La direction régionale du Ministère de la culture et l'office de tourisme de la ville d'Abomey pourront nous fournir des éléments culturels sur cette communauté, l'office de développement et de tourisme de la ville de Savalou (ODT) qui a déjà enclenché un processus de repérage du patrimoine culturel matériel dans la ville de Savalou, le centre des danses cérémonielles et royales d'Abomey (CDCRA), les groupes traditionnels d'artistes de la région comme le réseau Karéta.

4.3.3 Plan de financement

Source de financement	(Euro)	Montant (FCFA)	Pourcentage
Fonds publics	27.256	17.852.680	40%
Association et mécènes de la communauté	10.221	6.694.755	15%
Partenaires au développement	30.663	20.084.265	45%
Autres	3.407	2.311.585	5%
Total	68.140	44.631.700	100%

4.4 Budget prévisionnel

Dépenses	Nature dépense	Coût unitaire (FCFA)	Total	Recettes
Personnel			11.810.000 FCFA	Subventions publiques
Coordonnateur	1	150.000		MCAAT
Assistant du coordonnateur	1	75.000		- Collectivités territoriales
Superviseur	1	50.000		- PSSC (Programme société civile et culture)
Comité de pilotage	8	100.000		
Chargé de communication	1	75.000		
Equipe terrain/ technique	9	60.000		
Prestation de service			2.160.000 FCFA	Fonds propres
Expertise/ Evaluation externe	2			- cotisations
Expert pour la création de la base de données	1	200.000		- festivals de danses et rythmes traditionnels
Expert/ stratégie d'inventaire et module de formation	1	350.000		-fonds propres de l'association
Traducteurs	3	20.000		- vente de tee-shirts ;
Chauffeurs	2	30.000		- les contributions caritatives
				- concours de danses traditionnels
Investissement			5.472.000 FCFA	540.000 FCFA
Ordinateurs portatifs	4	500.000		- Association Mahi-Houindo
Photocopieurs/ imprimantes/ scanners (tout incorporé)	1	600.000		- Union européenne
Appareils photos numériques	4	100.000		-Ambassade de la France
Caméscopes Canon 3D	4	300.000		- Fonds UNESCO pour le patrimoine culturel immatériel
Enregistreurs Audio	4	50.000		-BAD (Banque africaine de développement)
Vidéoprojecteurs	1	300.000		- PNUD programme des nations Unies pour le développement
Groupe électrogène	1	500.000		
Régulateurs multiport	1	150.000		
Base de données	1		1.000.000 FCFA	- peut être Crowdfunding (plateforme de financement participatif)
Cartes mémoires	6	12.000		
Fonctionnement			13.093.000 FCFA	Caisse de cotisation pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (ensemble sauvons nos identités et nos valeurs)
DVD/ CD	3	8.000		
Disque Dur Externe 1 Terra	3	120.000		
Clé USB 8 Giga	3	25.000		
Cartons de Rames de Papier	5	15.000		

Appels groupé (corporate)		500.000 (forfaitaire)	
Stylo/Crayon/Gomme (1 paquet de chaque)	3.000		
Antivirus	4	50.000	
Carburant Voiture/ Groupe électrogène		5.000.000	
Location de voiture (4*4) double cabines	2	7.000.000	
Action de visibilité		5.000.000 (forfaitaire)	
Emissions TV et Radio (Campagnes de sensibilisation)		500.000	
Supports de communication		450.000	
Festivals et autres activités ludiques			
Autres frais			4.019.000FCFA (forfaitaire)
Frais de vie (hébergement et restauration, et autres)		3.069.000 (Forfaitaire)	
Numéro vert du patrimoine			
Entretiens des espaces	25.000		
Imprévues (5%)			2.231.585 FCFA
Total			44.631.700 FCFA

4.4.1 Les moyens d'évaluation du projet

4.4.2 Suivi-évaluation et pérennité du projet

En vue de suivre le niveau de réalisation des objectifs et marquer une présence plus ou moins continue auprès des acteurs de la réalisation dudit projet, des rapports mensuels d'activités seront élaborés et envoyés au comité de pilotage.

Des missions de supervision trimestrielles seront organisées dans les différentes zones par le superviseur du comité de pilotage du projet.

A mi-parcours et à la fin de la mise en œuvre des activités en vue d'une meilleure réorientation, une étude non formelle d'évaluation à travers des canaux comme les causeries publics, des témoignages, des sondages permettront d'apprécier fondamentalement trois aspects :

- organisation de réunions de suivi ;

- niveau d'exécution des activités ;
- degré d'implication des communautés *mahi* dans le processus ;
- niveau d'opérationnalité de la méthodologie retenue.

Les principaux indicateurs d'évaluation de ce projet seront :

- l'atteinte des objectifs et des résultats définis avant l'amorce du projet ;
- le taux de fréquentation des sites de Mahi-Houindo et autres canaux de diffusion dans le but de se renseigner sur le patrimoine culturel des communautés *mahi* (dans ce contexte Google analytics est un instrument utile pour voir la fréquentation) ;
- le nombre de tee- shirts et de gadgets distribués et vendus;
- le nombre de participants aux séances de sensibilisation ;
- le nombre de visualisation sur les chaînes partenaires ;
- le nombre d'intervenants sur les émissions de visibilité sur les radios communautaires de la région ;
- le cahier de charge ou de bord permettra un recensement de toutes les informations relatives au projet d'inventaire.
- les interviews ;

Mais aussi, nous pouvons dire que le principal indicateur de la bonne tenue de ce projet sera la généralisation de la réalisation de l'inventaire au niveau national. Par ce fait, cela va montrer que l'une des finalités de ce projet a été atteinte.

4.4.3 Perspectives du projet

Le projet actuel est à sa phase expérimentale. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du Bénin et surtout des communautés qui s'y trouvent, impliquerait d'étendre le projet à tous les groupes socioculturels ou communautés qui se retrouvent sur le territoire. En plus avec la ratification de la convention de 2003, le Bénin n'a pas encore défini un cadre d'action ni un plan d'action pour le PCI. Cela nous laisse présager que notre projet a un avenir prometteur d'autant plus que dans l'esprit de la convention, un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel des pays signataires doit être réalisé. Ce projet loin de créer une disparité pour les autres communautés vivantes dans la région ou sur le territoire, va avoir des retombées à long terme pour ces dernières car, après sa mise en œuvre, les résultats, la méthodologie appliquée et les stratégies de constitution de la base de données, vont contribuer à une mise en œuvre permettant la collecte de données sur le patrimoine culturel des communautés sur le territoire. Aussi, en mettant en œuvre cette démarche de documentation sur le PCI, cela va permettre de créer un site officiel dédié à sa valorisation, ou des données sur le PCI du Bénin pourra être consulté à des

fins de connaissance, d'éducation de la jeune génération, mais aussi à des fins de valorisation et de transmission.

Conclusion

L'inventorisation est une démarche qui assure la connaissance du patrimoine culturel, mais plus encore celui immatériel, à travers son évolution et ses différentes mutations. Dans un premier temps il vise la documentation et la connaissance d'éléments du patrimoine. Elle demeure, un préalable, pour la mise en exergue de plan de valorisation et de promotion culturelle. Sa tâche principale est de constituer, sur un territoire donné, un ensemble documentaire, accessible à tous, tant pour préservation, la transmission, la revitalisation, la sensibilisation et l'information du public, que pour aider les responsables à gérer et à développer le territoire sur le plan culturel, économique et social¹³⁵.

Au Bénin, les actions en faveur du PCI sont nouvelles et donc peu nombreuses, aussi il n'existe pas un travail d'inventaire pouvant assurer la sauvegarde et la transmission du PCI des communautés qui s'y trouvent. Après avoir montré la situation du PCI sur le territoire béninois et plus précisément des communautés *mahi* et toute l'urgence de réaliser un travail de documentation et de préservation à la fin de ce travail portant sur la réflexion sur la contribution de l'inventaire dans la sauvegarde du PCI des communautés *mahi*, nous en sommes arrivés à la conclusion que les hypothèses avancées dans le cadre de ce travail sont confirmées. Un inventaire s'il implique les communautés, peut constituer un important outil de sauvegarde du PCI. Des études de cas réalisées au Mali et en Namibie le démontrent bien. Le projet de sauvegarde que nous proposons donc et qui tourne autour de l'inventaire va offrir d'autres opportunités en plus de la sauvegarde comme :

- l'élaboration de stratégie de valorisation et de promotion des éléments inventoriés permettant des retombées économiques pour les communautés *mahi*;
- le tourisme culturel permettant le développement des communautés *mahi* et la promotion de leur territoire;
- réalisé de manière participative, elle va aussi contribuer à la réappropriation du PCI par les communautés *mahi* et à leur prise de conscience de la richesse de leur patrimoine immatériel et au développement d'un sentiment d'appartenance et d'identité.

¹³⁵ Patrimoine et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines, CRATERRE-ENSAG / Convention France-UNESCO 2006, pp.36.

Egalement l'une des stratégies que nous priorisons pour l'atteinte du plan de sauvegarde est celle d'un inventaire participatif. A travers les grandes phases de ce projet, vont être fait des activités comme la ligne verte du patrimoine immatériel, les forums dénommés « raconte-moi ton patrimoine » au sein des communautés en langue locale et des activités de sensibilisation à l'endroit des scolaires. L'une des contributions de ce projet étant la connaissance du patrimoine culturel *mahi*, la diffusion des éléments inventoriés, permettra d'atteindre cet objectif.

L'idée de cet inventaire c'est de permettre d'une part, l'implication des communautés *mahi* dans les stratégies de sauvegarde et d'autre part que l'Etat béninois joue pleinement son rôle dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire. Pour la réalisation de ce projet, en plus des contributions étatiques, de celle des partenaires au développement, et aussi des mécènes de la communauté *mahi*, la caisse du patrimoine culturel immatériel, à travers le slogan qu'elle porte à savoir "ensemble sauvons nos identités, sauvons nos valeurs" permettront de documenter le PCI *mahi* et d'assurer sa connaissance au sein de la jeunesse. Cette caisse pourra être étudiée à l'avenir et être installé dans des lieux culturels, et autres endroits administratifs.

L'idée de cet inventaire, c'est aussi qu'il soit le fer de lance à la mise en œuvre de cadres de concertation au sein des communautés *mahi* afin de les former sur les activités pouvant faire la valorisation et sur les bonnes pratiques de préservation. Il va aussi contribuer à la matérialisation du projet de création du musée de la communauté *mahi*, une des finalités envisagées par l'association Mahi-Houindo. A l'issue de ce projet pilote, la réalisation de la phase nationale, va permettre de documenter des pratiques, us et coutumes menacés de disparition contribuant ainsi à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel béninois. Un site officiel sur le patrimoine culturel tant matériel qu'immatériel doit être aussi pensé afin d'assurer sa connaissance et sa transmission à la jeune génération qui ignore leur culture. Pour Pierre de Maret¹³⁶ « L'Afrique connaît une explosion urbaine dont tout laisse prévoir qu'elle va encore s'amplifier. La perte de références culturelles, de cadre moral pour les jeunes générations de citadins paupérisées, est particulièrement préoccupante et doit faire l'objet d'une attention particulière¹³⁷ ». La jeunesse béninoise en particulier *mahi* doit s'ancrer dans sa culture et assurer son rôle de maillon fiable dans la chaîne de transmission du patrimoine culturel *mahi* et du patrimoine culturel béninois.

¹³⁶ Pierre de Maret, Patrimoine africains : Plaidoyer pour une approche plurielle in le patrimoine culturel africain sous la direction de Caroline Gauthier, Maisonneuve et Larose, Paris, France, 2001, pp. 21- 39, 408p.

¹³⁷ Ibid, pp.31.

Références bibliographiques

Mémoires

AWALE, S., *L'anthroponymie chez les Mahi, Mémoire de maîtrise*, Cotonou, Université nationale du Bénin, 1990.

AZONAHA, D.J, *Contribution à l'histoire des migrations vers Atakpamè (1780-1895)*, Mémoire de maîtrise, Cotonou, Université nationale du Bénin, 1994.

BELOUZ Amin, *Contribution à l'élaboration des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel en Algérie*, Mémoire pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Professionnelles Approfondies (DEPA), 2005, pp.41.

GBAGUIDI Ahossito Henriette, *Contribution à la valorisation du patrimoine culturel du Bénin, L'écomusée de Savalou*, Pour l'obtention du DESS, CRAC, 2002.

HOUNSOUN H. Alain, *Portée socioculturelle du Sàto dans la région d'Agonlin*, Mémoire de Maitrise, UAC, 2004, 96p.

KOTY Pascal Medar, *Conception d'un conservatoire de musique traditionnelle de l'aire culturelle fon*, Mémoire Ecole d'administration et de magistrature (ENAM), 2003, 87p.

KOUDJO Bienvenu, *La chanson populaire dans les cultures "FON" et "GOUN" du Bénin : aspects sémiotiques et sociologiques*, Thèse d'Etat CERCLEF, Université de Paris XII- Val de Marne, UFR de Lettres et sciences humaines, 1989, 1277p.

KOUTINHOIN Edouard, *La vie rurale en pays mahi du Moyen-Bénin, structures sociales et structures agraires traditionnelles, changement et problèmes au sein d'un paysannat ouest-africain*, Doctorat de 3e cycle, Université Paris VII. 1978, 477 p.

M'BIDA Aimé, *Valorisation des danses traditionnelles de l'ethnie Maka au cœur de l'est- Cameroun : Projet d'implantation d'une maison des danses maka*.

SOKPON Alain S., *Contribution à la connaissance historique des rapports entre les Mahi du Zou-Nord et les Fon d'Abomey (XVII^e- XX^e siècle)*, Mémoire de Maitrise en Histoire FLASH-UAC, 1995

ZANNOU Célestine, *Les migrations des populations et leur impact en pays mahi dans le Zou-Nord*, Mémoire de Maitrise, 1986, 92 p.

Ouvrages

AIMF, *Patrimoine culturel et développement local, Activité1: Recherche et Analyse Approfondissement de la connaissance/Enquête/Etude*, 2012.

- GAUTHIER Antoine, *Les mesures de soutien au patrimoine immatériel*, Conseil québécois du patrimoine vivant, Canada, 2012, 285p.
- BALLESTER José-Maria, *Orientations pour l'inventaire et la documentation du patrimoine culturel*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2001, 136 p., pp11.
- BERGE, J.-A. " *Étude sur le pays mahi* ", Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, 1928, N°XI : 708-765.
- BORTOLOTTI Chiara (Dir.), *Le patrimoine culturel immatériel : enjeux d'une nouvelle catégorie*, Editions de la maison des sciences de l'Homme, Paris, 2011, 51 p.
- CORNEVIN, R., *La République populaire du Bénin (Des origines dahoméennes à nos jours)*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1981, 581p.
- DESCHAMPS Françoise, *Inventaire du patrimoine béninois, Mission de préparation de l'inventaire et formation de l'équipe qui en sera chargée*, Rapport, Juin à Septembre 1986. Projet Bénin 201/8601-12, Inventaire des Monuments et Sites, A.C.C.T, P.SP., 50 p.
- GARCIA Luc, *Le royaume du Dahomé face à la pénétration coloniale: affrontements et incompréhension (1875-1894)*, KHARTALA éditions, 1988, 284p.
- GOUDINEAU Yves et (al), *Cultures minoritaires du Laos : valorisation d'un patrimoine*, UNESCO, France, 2003, 311 p.
- HOUENOUE Didier, *Musique traditionnelle à Abomey*, Réseau théâtre Musique Karéta (RTMK), 2009, 46p.
- INP, *Identifier et protéger le patrimoine immatériel*, Maison de cultures du Monde/ Institut du patrimoine National, 2012, 167p.
- LANKARANI Leila et Fines Francette (Dir.), *Le patrimoine culturel immatériel et collectivités infraétatiques ; dimensions juridiques et régulation*, Editions a. Pedoine, Paris, 2013, 327 p.
- PARES Luis Nicolau, *La formation du Candomblé : Histoire et rituel du vodoun au Brésil*, KHARTALA éditions, 2011, 387p, pp. 64.
- BARRILET Christian et (al.), *Patrimoine et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines*, CRATERRE-ENSAG / Convention France-UNESCO 2006, 79 p.
- REASON Peter et BRADBURY Hilary (dir), *Handbook of Action Research: Participative inquiry and practice*, Londres Sage, 2008, P.4, Traduction libre, in DOLBEC André et Luc Prud'homme, la recherche-action, pp.531-570 in GAUTHIER Benoît (Dir), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*, Presses de l'université du Québec, Québec, , 2009, 5^{ème} édition, 755 p.

PROJET D'APPUI A LA VALORISATION DU PATRIMOINE MUSICAL ET CHOREGRAPHIQUE DU BENIN, *Les instruments traditionnels de Musique au Bénin*, Ministère de la culture de l'artisanat et du tourisme, 40 p.

RENAULT Marie, *Le patrimoine vivant*, Unesco / Nanes Editions, Paris, 2007, 47 p.

GALLOT Geneviève (Dir.), *Rencontres du patrimoine, Le patrimoine culturel immatériel de l'Europe : inventer son inventaire*, Synthèse et débats Un inventaire pour l'Europe?, 2007

SKOUNTI Ahmed et TEBBAA Ouidad (dir.), *De l'immatérialité du patrimoine culturel immatériel*, 1^{ère} Edition, UNESCO, Equipe de recherche, culture, patrimoine, Tourisme, Faculté des lettres et des sciences humaines de Marrakech, Marrakech, pp.26, 194p.

UNION EUROPEENNE/ AIMF, *Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone*, appui aux politiques locales, 118p.

UNIVERSITE SENGHOR, *Patrimoine Francophone développement, tourisme et protection du patrimoine culturel*, Actes du séminaire de Praia (Cap-Vert) et Dakar (Sénégal) du 17 au 20 décembre 1996, ACCT, 219p.

Articles, revues et rapports

ANIGNIKIN C. Sylvain, *Histoire des populations mahi*, *Cahiers d'études africaines*[En ligne], 162 | 2001, mis en ligne le 06 décembre 2004, consulté le 05 janvier 2014. URL :

BORTOLOTTI Chiara, *La patrimonialisation de l'immatériel selon l'UNESCO, Mission à l'ethnologie. Dapa* : Ministère de la culture, 2006, p.3.

CACHAT Séverine, *le patrimoine culturel immatériel : définitions, sauvegarde et valorisation* in « Exposer les arts extra-européens : trans et multimédia de nouveaux outils muséographiques ? », Angoulême, 2013, 20p.

CIARCIA Gaetano, *Inventaire du patrimoine immatériel en France, Du recensement à la critique*, LAHIC/Mission Ethnologie (Ministère de la culture) ,54p. Les carnets du Lahic n°3, Christian Hottin, <halshs-00505585>, 2008, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00505585/document>, pdf, consulté le 16/02/2015.

DAAVO Zéphirin, *Contacts culturels des Mahi avec les autres peuples du Bénin*, communication donnée lors de la treizième édition du Festival *Mahi-houindo* à Ouinhi du 29 novembre au 1^{er} décembre 2012 à la maison des jeunes.

FRANCESCO Lavecchia, Les fiches d'indexation minimales du conseil de l'Europe pour l'inventaire normalisé du patrimoine culturel mondial, In Situ [En ligne], 312003 mis en ligne le 23 Avril 2012, URL : <http://insitu.revues.org/1836;DOI:10.4000/insitu.1836>, pdf, consulté le 19 septembre 2014.

HOTTIN Christian, *Patrimoine culturel immatériel et recherche ethnologique*, in *Le patrimoine culturel. Premières expériences en France*, Paris et Arles, Maison des cultures du Monde et actes Sud, 2011, pp.129-159.

HOTTIN Christian, *Une nouvelle perception du patrimoine*, in *Le Patrimoine culturel immatériel*, dossier de Culture et Recherche n°2008, n°116-117, pp.15.

HOTTIN Christian, Sept ans l'âge de raison Dynamique et enjeux du patrimoine culturel immatériel, in *Identifier et protéger le patrimoine immatériel*, Maison de cultures du Monde/ Institut du patrimoine National, 2012, 167 p.

<http://etudesafricaines.revues.org/86>, consulté le 20/02/2015

JADE Mariannick, *Le patrimoine immatériel, Nouveaux paradigmes, nouveaux enjeux*, in la lettre de l'OCIM, n°93 2004, 37p.

KURIN Richard, *Immatériel mais bien réel*, in *Le courrier de l'Unesco*, septembre 2001, n°5, pp.41-43.

Mounir Bouchenakir, Isabelle Vinson, *Museum international*, n°221-222 (Vol. 56, N°1-2), Mai 2004.

TURGEON Laurier, *inventaire du patrimoine immatériel religieux du Québec* IPIR, Bilan et recommandations, 2012, 320p.

Turgeon, Laurier, "Patrimoine culturel immatériel et musées: perspectives et défis", *Patrimoine et architecture*, nos 21-22, avril 2015, p. 114-125.

Turgeon, Laurier et Michelet Divers, « Le patrimoine culturel immatériel pour la refondation de Jacmel. Jakmèl kenbe la, se fos peyi a! », *Museum International*, 2010, vol. 248, 2010, p. 113-123.

TURGEON L., « Vers une muséologie de l'immatériel », *Musées*, no. 29, 2010, p. 8-25.

TURGEON L., « Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux », *Ethnologie française*, tome XL, no.3, 2010, p.389-399.

TURGEON, L. et L. ST-PIERRE, « Le patrimoine immatériel religieux au Québec : Sauvegarder l'immatériel par le virtuel », *Ethnologies*, vol 31, no. 1, 2009, p. 201-233.

UNESCO, *Séminaire régional pour l'Afrique de l'ouest et l'Afrique du centre sur la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, 2004, Dakar.

UNESCOCAT (Centre Unesco de Catalunya), *Méthodologie pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans les réserves de biosphère*, 2009,32p.

Décrets, conventions et autres

Loi N°91-006 du 25 Février 1991 portant charte culturelle en République du Bénin.

UNESCO, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, Paris, 2003.

Vincent Negri (Dir.), *Droit et patrimoine en Afrique*, avec la collaboration de AIF/UNESCO/UNIDROIT, Alexandrie, Université Senghor, Patrimoine francophone N°6, 1999.

Sites internet

Constitution de la République du Bénin de 1990, <http://la-constitution-en-afrique.org/article-13320091.html>, consulté le 07/03/2015.

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris le 17 octobre 2013,

Festival Mahi-Houindo, <http://festivalmahihouindo.org/index.php/festival-2014>, consulté le 09/02/2015.

Formation dans les domaines du patrimoine culturel matériel et immatériel, www.e-patrimoines.org, consulté le 19/03/2015.

Gouvernance en Afrique/ Recueil de lois sur la décentralisation au Bénin, http://base.afrique-gouvernance.net/fr/corpus_bipint/fiche-bipint-1016.html, consulté le 15/02/2015

<http://fraternitebj.info/culture/article/promotion-de-la-culture-beninoise>, consulté le 09/02/2015.

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Patrimoine-culturel-immateriel/Vademecum/La-legislation-sur-le-patrimoine-culturel-immateriel-dans-le-monde/La-legislation-sur-le-patrimoine-culturel-immateriel-au-Benin#RATIFICATION>, consulté le 19/03/2015.

<http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/01852-FR.pdf>, consulté le 19/03/2015.

<http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/01857-FR.pdf>, consulté le 19/03/2015.

Identifier et inventorier le patrimoine culturel immatériel, <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/01856-FR.pdf>, consulté le 19/03/2013.

Institut national du patrimoine/ Médiathèque numérique, <http://mediatheque-numerique.inp.fr/>, consulté le 10/01/2013.

Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine du patrimoine immatériel, <http://irepi.ulaval.ca/> consulté le 19/03/2014.

Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel,

Inventaire du patrimoine immatériel d'Haïti : www.ipimh.ulaval.ca<<http://www.chaire-patrimoine.ulaval.ca>>

La législation sur le patrimoine culturel immatériel au Bénin/Patrimoine immatériel, <http://www.culturecommunication.gouv.fr/> , consulté le 29/03/ 2015.

Le Matinal, Le rythme "Lomba Dagbli Sohoun" d'Agonlin Covè: Une percussion populaire d'accès difficile aux non-initiés, source : <http://www.actubenin.com/?Le-rythme-Lomba-Dagbli-Sohoun-d>, consulté le 05 /03/2015.

Ratification au Bénin et après ?, http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?meeting_id=00268, consulté le 09/02/2015.

Promotion de la culture béninoise : Le Bénin dispose d'un moteur de recherche pour son patrimoine culturel, UNESCO, Infokit, les domaines du patrimoine culturel immatériel, www.benincultures.com/fr/vers-une-encyclopedie-multimedia-dediee-au-patrimoine-culturel-immateriel-du-benin/ consulté le 10/12/2014.

www.irepi.ca<<http://www.irepi.ulaval.ca>>

<Ressources filmiques

Vidéo de présentation du projet IREPI, source : <http://irepi.ulaval.ca/apropos/>,

Vidéo sur le Agbohoun, ressources filmographiques du Centre des danses cérémonielles d'Abomey, consulté le 19/08/ 2014.

Cours

TURGEON Laurier, *Protection et transmission du patrimoine immatériel*, Cours à l'Université Senghor d'Alexandrie, 18 /01/2015.

Personnes ressources rencontrées

N°	Personnes rencontrées	Situation socio-professionnel	Contacts	Date et Lieu
1	Bienvenu AKOHA	Directeur du (Centre des danses cérémonielles et royales d'Abomey) CDCRA	+229 94 07 07 63 51	CDCRA

2	Zéphirin DAAVO	Collaborateur du directeur du CDCRA, Ancien auditeur de l'Université Senghor d'Alexandrie	Daavo2011@gmail.com	Département des arts (université d'Abomey-Calavi)
3	Richard SOGAN	Secrétaire Général Adjoint du Ministre/ MCAAT précédemment Directeur du patrimoine culturel du Bénin	Soganrichard@yahoo.fr	Direction du patrimoine culturel (Cotonou)
4	Sa Majesté Tossou GBAGUIDI XIII (2006- 2014)	Roi de Savalou		Cotonou
5	Didier HOUENOUE	Professeur d'histoire de l'Art/ Chef du département adjoint d'histoire et archéologie /UAC	didierhouenoude@gmail.com	EPA
6	Joseph ADANDE	Professeur d'Histoire de l'Art	joandande@yahoo.fr	JPN (Porto-Novo)
7	Alexis ADANDE	Archéologue	aladande@hotmail.com	EPA
8	Claude HOUNDEFO	Conseiller de sa Majesté Tossou GBAGUIDI XIII	+229 97 17 98 43	Cotonou
9	Jean GOUNOUNGBE	Président de l'association Mahi-Houindo	+229 95 40 30 77	21/09/2014 Pantagruel (Cotonou)
10	Louis DJEGBATE	Responsable de l'Agence de Développement du Tourisme de Savalou		Maire de Savalou
12	KOUTINHOIN Edouard	Professeur au département de Géographie et d'aménagement de territoire à la FLASH, formateur à l'EPA	Sedkout@gmail.com	EPA (Porto-Novo)
13	Lys Hounsou	coordonnateur de la Maison du Patrimoine et du tourisme de la ville de Porto-Novo, Ancien Auditeur de l'Université Senghor d'Alexandrie	richlys2001@yahoo.fr	Maison du patrimoine et du tourisme de Porto-Novo

Listes des figures et illustrations

Figure 1 : Localisation des <i>Mahi</i> du Bénin.....	VIII
Figure 2 : Consultation du Fà par les prêtres.....	11
Figure 3 : Danses traditionnelles au cours de la fête.....	11
Figure 4 : Un orchestre de tchinkounmin en prestation.....	12
Figure 5 : Le Gota, instrument principal du tchinkounmin.....	12
Figure 6 : Un groupe effectuant le rythme Sàto avec au centre, les tambours Sàto.....	13
Figure 6 : Un sculpteur de masque guèledè à <i>Gbanamè</i> dans la région d' <i>Agonlin</i>	15

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Répartition de la taille de l'échantillon.....	41
Tableau 2 : Cadre logique.....	54
Tableau 3 : Planning prévisionnel.....	57
Tableau 4 : Partenaires d'exécution du projet	59
Tableau 6 : Plan de financement	60
Tableau 5 : Budget prévisionnel.....	61

Liste des annexes

Annexe 1 : Lettre d'avis favorable de la DPC pour le projet.....	X
Annexe 2 : Fiche d'enquête.....	XI
Annexe 3 : Grille d'entretien.....	XIV
Annexe 5 : Fiche type d'inventaire basée sur le modèle proposé par l'UNESCO.....	XV

Annexes

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

MINISTRE DE LA CULTURE,
DE L'ALPHABETISATION,
DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

CABINET

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE

DIRECTION DU PATRIMOINE
CULTUREL

N° 064/SA/DPC/SGM/DC/MCAAT

Objet : Avis favorable pour le projet

Cotonou, le 05 mars 2015

LE DIRECTEUR DU PATRIMOINE
CULTUREL

JA

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE
DEPARTEMENT CULTURE
UNIVERSITE SENGHOR D'ALEXANDRIE

Monsieur le Directeur,

Nous Soussigné, **Jules AGANI**, Directeur du Patrimoine Culturel du Bénin, donnons notre avis favorable sur le projet « *Inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel des communautés Mahi du Bénin* » de Mademoiselle Esther SEMEVO, qui présente, selon nous, un intérêt scientifique et professionnel évident.

Les aspects soulevés ainsi que la méthodologie adoptée dans le cadre de ce travail nous paraissent très pertinents et nous pensons qu'il sera utile dans la mise en œuvre de la politique de la valorisation du patrimoine culturel immatériel du Bénin.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.



Jules AGANI
Jules AGANI

**Fiche d'enquête sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des *Mahi*
du Bénin**

Etudiante à l'Université Senghor d'Alexandrie-Egypte, Département Culture/ Gestion du Patrimoine Culturel

NB : cette grille qui vous est soumise s'inscrit dans la préservation et la sauvegarde du patrimoine culturel béninois plus précisément celui des communautés *mahi*, groupe socioculturel qui se retrouve dans la région des collines et aussi dans le sud du Bénin. Cette grille a été élaborée afin de voir quelles sont les mesures de sauvegarde qui pourraient pallier aux menaces qui pèsent sur les éléments culturels immatériels de cette communauté.

Nous vous serons gré de l'attention que vous porterez à ce questionnaire, et vous assurons que les informations qui seront recueillies à l'issue de cette enquête, seront traitées avec professionnalisme et pondération et ne serviront que pour notre projet.

Généralités

Numéro de la fiche/-----/

Nom de l'enquêteur : VIHOUNKPAN Syntyche Esther

Date de l'enquête /-----/-----/-----/

Sexe de l'enquête M F

Profession :.....

Age :

Questions

1. Pensez-vous que le patrimoine culturel immatériel des communautés du département des Zou-Collines soit valorisé ? Si oui connaissez-vous des initiatives qui œuvrent dans ce cadre ?

Oui

Non

-
-
7. Existe-t-il des initiatives de sauvegarde des éléments du patrimoine de cette communauté ? Si oui donnez-nous quelques exemples

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

8. Pensez- vous que l'inventaire pourrait contribuer selon vous à la sauvegarde des éléments du patrimoine culturel immatériel de cette communauté ? comment ?

.....

.....

.....

.....

.....

MERCI POUR VOTRE CONTRIBUTION A CETTE ENQUETE !!!!!

Guide d'enquête

Réalisée par Esther VIHOUNKPAN

Etudiante à l'Université Senghor d'Alexandrie-Egypte, Département Culture/ Gestion du Patrimoine Culturel

NB : Ce questionnaire qui vous est soumis s'inscrit dans la préservation et la sauvegarde du patrimoine culturel béninois plus précisément celui des *Mahi*, groupe socioculturel qui se retrouve dans la région des collines et aussi dans le sud du Bénin. Cette grille a été élaborée afin de voir quelles mesures peuvent pallier aux menaces qui pèsent sur les éléments culturels aussi matériels qu'immatériels de ce groupe socioculturel.

Nous vous serons gré de l'attention que vous porterez à ce questionnaire, et vous assurons que les informations qui seront recueillies à l'issue de cette enquête, seront traitées avec professionnalisme et pondération et ne serviront que pour notre projet.

Informations relatives à l'enquête

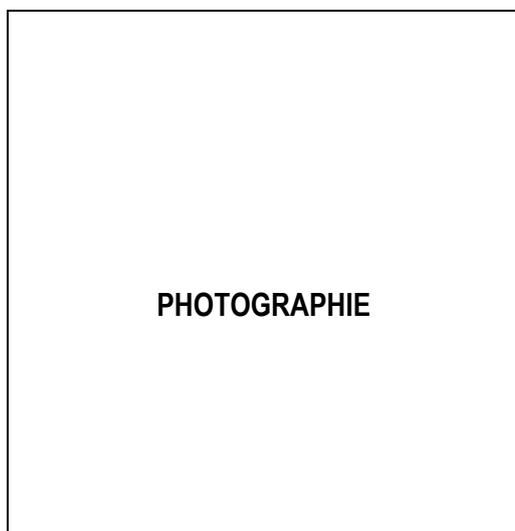
Nom et prénoms de l'enquêté :

Profession :

Questionnaire

1. Que pensez-vous de la situation du patrimoine culturel immatériel béninois et plus particulièrement du département du Zou et des Collines ?
2. Existe-t-il des initiatives de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel béninois ?
3. Le Bénin dispose-t-il d'un inventaire officiel du patrimoine culturel immatériel ?
4. Quelle structure étatique de l'Etat est chargée de cette question ?
5. Des initiatives ont-elles déjà été réalisées dans le but de sauvegarder le PCI des communautés du Bénin ?
6. Nous menons une réflexion sur un travail d'inventaire du patrimoine culturel immatériel des communautés *mahi* du Bénin, quelles suggestions vous nous faites ?

Fiche type d'inventaire basée sur le modèle proposé par l'UNESCO



Identification de l'élément
Nom de l'élément*
Brève description (titre et domaine concerné)
Communautés concernées et domaine

II- Caractéristiques

Région :

Village :

Eléments matériels associés :

.....
.....
.....
.....

Éléments immatériels associés :

.....
.....
.....
.....

Type de personne impliquée dans la pratique

Enfants Adolescents Adultes personnes âgées

Autres

.....
.....
.....
.....

Pratiques coutumières régissant l'élément :

Oui Non

Mode de transmission

.....
.....
.....
.....

III- Informations relatives à l'élément

Historique

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Viabilité (menaces sur la transmission ou sur la pratique ? Disponibilité et viabilité des éléments associés ? Mesures de sauvegarde connues)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Participation et consentement des communautés

Consentement des communautés détentrices :

Oui

Non

Participation à la collecte :

Forte

Moyenne

Faible

Restriction à l'utilisation de l'élément inventorié :

Oui

Non

IV- Données Techniques

Données techniques	
Date et lieu de saisie de données
Personne (s) rencontrée (s)
Date de la fiche de l'inventaire
Nom de (s) enquêteur(s)
Nom du rédacteur de la fiche

V- Références bibliographiques, discographiques, audiovisuelles et archivistiques

.....

.....

.....

.....

.....